

MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL

D E

*Nouvelles Historiques, Poli-  
tiques, Littéraires & Curieuses.*

J U I N 1 7 3 6.



A NEUFCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.

M D C C X X V I.

*Avec Approbation.*

# A V I S.

*L'Adresse du Mercure Suisse, est au Sr. Daniel Wavre à Neûchâtel. On est prié de lui adresser francò les Pièces que l'on souhaitera d'y faire inserer, sans quoi elles resteront au rebut. Le Prix est Cinq Livres tournois par année, pris en cette Ville, ou Quatre L. dix sols argent courant de Geneve; & Cinq Livres dix sols monnoie de Berne, rendus francò dans toutes les Villes de Suisse. Les Personnes ci-apres indiquées recevront les Souscriptions pour le Journal.*

- |   |   |
|---|---|
| A Zurich le Bureau des Postes & Mrs Orrel & C Imp               | A Arbois Mr. Cretin Directeur des Postes.             |
| A Berne Mrs. Gottschal & Comp- & Mr. Haller, Libraires.         | A Strasbourg Mr. Dulfecker le Fils Lib.               |
| A Lucerne Mr. Gôldlin au Cheval blanc.                          | A Nanci Mr. Antoine Lib.                              |
| A Bâle le Bureau des Postes & le Bureau d'Ad.                   | A Francfort Mr. François Varentrap Lib.               |
| A Fribourg Mr. Repond Lib.                                      | A Leipzig Mr. Gleditsch Lib.                          |
| A Soleure Mrs Joseph Schnudt & Comp.                            | A Ratisbonne le Bur. des Post.                        |
| A Schafouse le Bureau des Post. & Mrs. Jean & Alexandre Hurter. | A Vienne Mrs. Lehman & Monath.                        |
| A St. Gal Mr. Dan. Hogger.                                      | A Augsbourg Mrs Schletter & Happach.                  |
| A Lausanne Mr Martin Lib.                                       | A Ulm Mrs Barthelomei & Fils                          |
| A Morges Mrs. les frères Blanchenaï                             | A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner.               |
| A Nion Mr. le Châtel. Feuillet.                                 | A Berlin Mr. Du Sarrat Lib.                           |
| A Vevai Mr. Roussatier.   | A Amsterdam Mr. Jaques Desbordes Lib.                 |
| A Yverdun Mr. Neubrand.   | A Londres Mrs. Goffe, Prevost & Comp.                 |
| A Neûchâtel Mr. Boive Lib.                                      | A Rome Mr. Dubuiffon Recev. des Postes de Fr.         |
| A Genève Mr. Gabriel Aubert.                                    | A Gènes Mr. Regni Direct. des Postes.                 |
| A Paris Mr. Etien. Ganeau Lib.                                  | A Milan le Bureau des Postes.                         |
| A Lion Mr. Plaignard Lib.                                       | A Pavie Mrs. les Freres Guidotti.                     |
| A Marseille Mr. Jertin.   | A Turin Mrs Succarel & Tollofan au Bureau des Postes. |
| A Dijon Mrs Dioque & Tirant.                                    | A Venise Mr. Bonhomo Alga-                            |
| A Besançon Mr. Charmet Lib.                                     | 1011,   |
| A Salins Mr. Vuillard.  |   |
| A Pontarl. Mr Parguez le Cadet.                                 |   |



# MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL DE NOUVELLES

HISTORIQUES , POLITIQUES ,  
LITÉRAIRES ET CURIEUSES.

J U I N 1736.

---

---

*NOUVELLES HISTORIQUES  
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.



VIENNE. Le Décret Impérial  
de Commission , concernant  
les Articles Préliminaires de la  
Paix , ayant été porté le Mois  
passé à la Diète Générale de  
l'Empire , à *Ratisbonne* ; il y  
fut proposé la première fois ,  
à la pluralité des Voix , de remercier incessamment

A 2

S.M.I.

*S. M. I. des soins infatigables qu'Elle avoit pris pour le bien de l'Empire ; & qu'il eut été à désirer que la Paix fut plus avantageuse qu'elle ne l'étoit à l'Empereur & à l'Empire , on devoit , non seulement accepter les Préliminaires ; mais aussi donner pouvoir à S. M. I. de conclure la Paix avec la France , tant en son Nom , que de la part de l'Empire , comme on avoit fait lors du Traité de Rastat conclu en 1714. Les Ministres de l'Electeur de Bavière , dirent entr'autres. „ Que „ S. A. E. voioit avec plaisir que cette Guerre „ onereuse alloit prendre fin , & que son sentiment étoit qu'il convenoit de donner à S.M.I. „ les Pleins-Pouvoirs nécessaires pour achever „ le grand Ouvrage de la Paix , pourvû que cela „ se fit sur le pié du Traité de Westphalie , & que „ l'Empire n'en souffrit aucun préjudice. Pour „ ce qui concernoit les Fiefs de Toscane , de „ Parme & de Plaisance , on devoit se conformer à ce qui a été stipulé à cet égard dans „ le Traité de Londres. Quant à la Voix & „ Session demandées en faveur du Duc de „ Lorraine , il falloit supplier l'Empereur , de „ donner une Déclaration ultérieure , par rapport „ à la manière dont cela pourroit se faire &c. D'autres Ministres avancèrent : „ Que le Duc „ de Lorraine méritoit une reconnoissance particulière de la part des Etats de l'Empire ; „ pour le sacrifice que ce Prince avoit fait de „ les Etats , en faveur du rétablissement de la „ Paix. Des troisièmes représentèrent aussi les avantages que l'Empereur & l'Empire retireroient de la Garantie , à laquelle la France s'étoit engagée pour la Pragmatique Sanction. En un*

un mot la Diette parut dès les commencemens répondre favorablement aux intentions de S. M. I. Les trois Collèges aiant continué leurs Délibérations sur cette Matière, pendant le cours du Mois passé, aprouvèrent les *Articles Préliminaires*, & convinrent unanimement d'acorder à l'Empereur un Plein Pouvoir pour terminer le grand Ouvrage de la Paix. Le Ministre de l'Electeur de *Miience* aiant remis le Résultat de la Diette au Prince d-*Furstemberg*, Principal Commissaire de S. M. I. ce Ministre l'envoia d'abord en cette Cour. L'Empereur a paru très satisfait de cette Résolution, & il s'est tenu à ce sujet plusieurs Conférences à *Laxembourg*, après lesquelles la Ratification de S. M. I. a été envoyée à *Ratisbonne*.

Le Comte de *Nesselroth*, a été nommé Ministre & Conseiller Privé de Conférence & du Conseil des Finances ; & le Velt-Maréchal Comte de *Wallis*, qui commandoit en *Transilvanie*, lui a succédé dans la Charge de Commissaire Général des Guerres. Sur la fin du Mois passé, il se tint plusieurs Conseils d'Etat à *Laxembourg*, en présence de l'Empereur. Il y eut aussi une grande Conférence, à laquelle tous les Membres du Conseil Aulique de Guerre furent apellés, pour délibérer sur les Quartiers qui devoient être assignés aux Troupes Impériales, qui revenoient de l'Empire & des Pais Bas Autrichiens, & entr'autres sur le Camp qui se forme en Hongrie, lequel sera composé principalement de Cavalerie. Le Comte de *Palfi* a été nommé Général en Chef des Troupes qui marchent de ces côtez là :  
Elles

Elles camperont près d'*Essek* \* ; & ce Seigneur est parti pour faire les dispositions nécessaires à ce sujet. Tous les Officiers qui se trouvoient ici ont reçu ordre de se rendre incessamment à leurs postes. La Chancellerie Aulique de Guerre à envoie des Lettres réquisitoriales aux Cercles de *Westphalie*, du *Rhin* & de *Franconie*, pour leur demander le libre passage du Régiment de Cuirassiers de *Portugal*, qui a ordre de se rendre à ce nouveau Camp. Le passage des Troupes Impériales par l'Electorat de *Bavière*, a aussi été réglé avec le Baron de *Kirchner*, Membre du Conseil de Guerre de S. A. E.

Les Protestans de *Hongrie* ont envoie ici des Députez, qui ont été admis à l'Audience de l'Empereur, & l'ont assuré de la fidélité de ceux de cette Communion, & de leur disposition à concourir aux mesures que S. M. I. jugera à propos de prendre par rapport aux affaires de ce Roiaume. Il règne toujours une certaine fermentation dans ce Pais là, principalement dans la *Croatie* & l'*Esclavonie*, où il y a nombre de Mécontents, qui se plaignent de leurs Gouverneurs ; mais les exécutions qui se sont faites à *Bude*, depuis quelques Mois ne laissent pas d'inspirer de la terreur. Les 4. Chefs de la Rébellion ont été rompus vifs, 8. ont eu la tête tranchée, & 68. condamnés à travailler aux Fortifications. D'ailleurs le Camp qui se forme à *Essek* contiendra les Rebelles dans le devoir, en même tems qu'il donnera de l'inquiétude aux Turcs, avec qui nôtre Cour va rompre,

\* ville dans la Province Orientale de l'Esclavonie.

rompre , suivant toute aparence, On assure même, que la Guerre de la part de l'Empereur est déjà déclarée à la Porte, & que Mr. Thalman, nôtre Ministre à Constantinople a ordre de revenir incessamment en cette Ville. Le Camp dont il est question sera divisé en 5. Corps le long du Danube. Il sera composé entr'autres de 17. Régimens venans d'Italie & 10. autres de l'Empire. On travaille actuellement à jeter un Pont à Erdodi sur le Danube, pour faciliter la communication avec l'Esclavonie, & tenir en bride les Habitans de cette Province.

Le Collège des Villes a écrit de Ratisbonne une Lettre à l'Empereur, pour supplier S. M. I. d'insérer dans le prochain Traité de Paix, un Article, qui assure aux Villes de l'Empire, la même liberté de Commerce dont elles ont ci-devant jouï avec les Duchez de Lorraine & de Bar, & d'obrenir aussi de la France que le 40<sup>me</sup> Art. du Traité de Riswick, qui regarde le Commerce de ces deux Duchez avec les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, puisse subsister, après que ces Etats là auront été réunis à la Couronne de France. Les Ministres qui résident à la Diète, de la part des Princes & Etats de l'Empire, ont reçu ordre d'écrire aux Rois de la Grande Bretagne, de Suede, de Danemarck & de Prusse, de même qu'aux Etats Généraux des Provinces Unies, pour remercier ces Puissances des soins qu'Elles se sont donnés auprès des Cours de Vienne & de France, en vuë d'obtenir la révocation du 4<sup>me</sup> Article du Traité de Riswick, & pour les prier de continuer leurs bons offices, afin de faire réussir cette Affaire.

La mort de D. CARLOS 2<sup>me</sup> Fils du Roi de *Portugal* aiant été notifiée à L. M. I. par le Comte de *Tarouca*, Ministre de ce Prince, la Cour a pris à cette occasion un Deuil de 3. Mois. On dressa un somptueux Carafaque, dans l'Eglise des Augustins déchauffés, & l'on y célébra le 21. de ce Mois un service solennel pour l'Ame de ce Prince.

Le Baron de *Wurgenau*, qui s'est distingué, en se défendant avec beaucoup de bravoure, dans *Philipsbourg* l'année dernière, a été gratifié par l'Empereur, de la Charge d'Intendant de toutes les Fortereffes de ses Etats.

Le Comte de *Colloredo*, 2<sup>me</sup> Commissaire de l'Empereur à la Diète de l'Empire, a ordre de se rendre à *Francfort*, pour y assister en qualité de Ministre Plénipotentiaire de S. M. I. à l'Assemblée générale que les Cercles associez doivent y tenir, pour délibérer sur les dommages causés aux Habitans de ces Cercles par les marches & contre-marches des Troupes de l'Empereur & de l'Empire, pendant la dernière Guerre, & prendre ensuite des arrangemens pour remettre les Affaires sur le pié qu'elles étoient auparavant.

On apprend de *Hanau*, que le Prince GUILLAUME DE HESSE-CASSEL avoit terminé à l'amiable le différent, qui naissoit des prétensions, du Land-Grave de *Darmstadt*, enforte que les Troupes qui étoient entrées dans ce Comté l'avoient évacué entièrement. Voilà donc la Paix, qui se rétablit de tous côtez dans l'Empire. Il n'y a que la succession de *Bergues* & de *Juliers*, qui semble faire craindre quelques nouveaux

nouveaux troubles dans la suite , si l'on ne peut la mettre en règle , du vivant de l'Electeur Palatin. Ce Prince s'est trouvé incommodé il n'y a pas longtems ; mais il jouit présentement d'une meilleure santé. Le Prince CHALRES DE LORRAINE , qui avoit été ataqué en cette Ville , le Mois passé , de la petite vérole , se trouve aujourd'hui parfaitement bien rétabli.

BERLIN. Le Roi STANISLAS étant arrivé en cette Capitale le 16. du passé , ainsi que nous l'avons dit dans nôtre précédent Journal , ce Prince fit visite au Roi le 17. qui la lui rendit chez le Marquis de la Chétardie , Ministre de France , où S. M. Pol. étoit logée. Ce Ministre eut l'honneur le même jour de donner à diner d'une manière très splendide aux deux Rois. Le 18. le Roi Stanislas fut conduit , au Palais Royal , dans un magnifique Carosse de la Cour , atelé de 6. Chevaux. Ce Prince y dîna , & fut traité magnifiquement à une Table de 30. Couverts. Il se promena ensuite par la Ville , pour voir ce qu'il y a de plus remaquable. Les deux Rois dînèrent le 19. chez le Prince Royal , & pendant le Repas S. M. nomma le Comte de Trux , Colonel du Régiment de Kleist , pour acompagner le Roi de Pologne jusques en Gueldres , avec ordre de lui faire rendre sur la route les mêmes honneurs , que si S. M. Pr. y étoit Elle même. Le Roi Stanislas , alla ce jour là visiter l'Arseal. Il admira la quantité prodigieuse de Canons , Mortiers , Fusils &c. qui s'y trouvent , de même que l'arrangement & la propreté avec laquelle il est entretenu. Le 20. au

soir S.M.Pol. se rendit à *Montbijou*, où la Cour fut très nombreuse, la Reine y aiant tenu Cercle. Il y eut aussi un très beau Concert de Musique, suivi d'un Souper magnifique. Le Roi qui ne soupe jamais, y alla embrasser le Roi Stanislas, & lui souhaiter un heureux Voiage. Les deux Rois se quittèrent en se donnant de grandes marques d'amitié. Après le Repas, le Roi Stanislas prit congé de la Reine, & de la Princesse, Epouse du Prince Roial. Le 21. sur les 7. heures du matin S. M. Pol. partit pour *Potsdam*, très satisfait du bon acueil & des honneurs qui lui avoient été rendus. On fit à son départ une triple décharge de 90. Pièces de Canon. Le Roi Stanislas arivant à *Potsdam*, y trouva le Régiment du Roi en parade, & y fut aussi régélé splendidement par ordre de S. M. Pr. qui y avoit envoieé pour cet éfet Mr. *Hollewedel*, Marêchal de la Cour. La nuit du 22. au 23. il coucha à *Brandebourg*, & continua ensuite son Voiage par *Magdebourg*, *Halberstadt*, *Minden* & *Wezel* : Il ariva dans cette dernière Ville le 29. & en repartit le 30. prenant sa route par la Ville de *Gueldres* pour se rendre en France, ainsi il n'a pas passé par *Cassel* & *Maience*, comme on l'avoit d'abord crû. S. M. Pol. a fait de magnifiques présens aux Officiers de la Cour, tant à *Berlin* qu'à *Potzdam*; & il a laissé dans le Château de *Königsberg* tous les magnifiques Meubles qu'on lui avoit envoieé de France pour son usage.

Le 28. du Mois passé, trois Escadrons de *Hussars* passèrent en Revuë, & firent diverses évolutions, en présence du Roi, qui parut très satisfait

faisait de leur adresse. Ce Corps, qui est composé de 900. Hommes, y compris les Hussars de Prusse, doit être augmenté jusqu'à 1200. Hommes. Le 30. S. M. acheva les Revuës particulières, par celle du Régiment du Prince Royal. Le Roi partit le 3. de ce Mois pour *Wusterhausen* : S. M. se rendit de là à *Porzdam*, & le 12. Elle partit pour aller passer en Revuë les Troupes qui sont à *Magdebourg* & à *Halberstadt*.

HANOVER. On a fait des Prières publiques dans toutes les Eglises de cet Electorat, pour l'heureux Voiage du Roi de la Grande Bretagne, nôtre Sérénissime Electeur. Les Seigneurs de la Régence se rendirent à *Herrenhausen*, au commencement du Mois pour y attendre S. M. Ce Monarque arriva le 7. à *Stolzenau* où il coucha. Le 8. en passant à *Wunstorf*, Quartier du Général *Pontpétin*, S. M. s'entre tint un moment avec lui, sur ce qui s'est passé de plus intéressant dans la Campagne dernière du haut Rhin, où cet Officier a commandé les Troupes de cet Electorat. Vers les 9. heures du matin, le Roi arriva heureusement à *Herrenhausen*. Les Ministres d'Etat & toutes les Personnes distinguées de cette Ville, attendoient S. M. pour lui présenter leurs respects. Ce Prince leur fit un accueil très gracieux. Il dina ensuite en Public, à la vuë d'une grande foule de Spectateurs. Un Capitaine, un Lieutenant, & un Enseigne, avec 50. Hommes de la Garnison de cette Ville, avoient commencé dès le 6. à monter la Garde à *Herrenhausen*.

La Cour fut le soir de l'arrivée de S. M. également nombreuse & brillante, les Dames y étant allées en foule & en magnifique *Galla* pour la complimenter. Elles eurent tout lieu de se louer de la réception gracieuse de ce Prince. Mr. *Finch*, Ministre de la *Grande Bretagne* à la Cour de *Suede*, étant arrivé ici le 5. eut l'honneur de faire sa révérence au Roi, & d'en être bien reçu. Le même jour, on dépêcha un Express à *Londres*, pour faire part à la Reine de l'heureuse arrivée de S. M. en ce País.

## P O L O G N E.

VARSOVIE. Le 17. du passé, le Roi & la Reine furent dîner à *Valenti*, Maison de Plaisance du Baron de *Keiserling*, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, située à une lieue & demie de cette Capitale. L. M. revinrent le soir au Palais Roial, très satisfaites de la magnifique réception que leur avoit fait ce Ministre. Elles ont depuis assisté aux Fêtes de la Pentecôte, avec beaucoup de dévotion.

Le 28. du passé la Cour reçut avis qu'un grand nombre de Diettines s'étoient tenuës avec succès; mais que d'autres s'étoient séparées infructueusement. Le Prince *Lubomirski*, Palatin de *Cracovie*, qui étoit allé sur ses Terres, revint ici le 29. Le Fort de *Wechselfmunde* ayant été évacué par les Troupes Saxonnës, qui l'occupoient, le Magistrat de *Dantzic* a écrit au Roi pour l'en remercier: Ce qu'il fait en termes très respectueux, & en assurant en même tems S. M. d'une

d'une fidélité inviolable. La Cour reçut avis de *Constantinople*, sur la fin du Mois dernier, que la Porte Ottomane avoit résolu d'envoyer un *Vizir* à *Andrinople*, pour remettre en liberté Mr. *Stadnicki*, qui y avoit été conduit aux Arêts, pour avoir embrassé le parti de S. M. après avoir été employé de la part du Roi *Stanislas*. Il reprendra le Caractère de Ministre du Roi *Auguste* à la Porte.

Le 30. le Roi fit la revuë de ses Gardes du Corps. S. M. parut très satisfaite de l'adresse avec laquelle ces Troupes firent leurs évolutions. Le 1. de ce Mois le Roi reçut avis que les Troupes Russiennes, qui ont servi sur le *Haut-Rhin*, & qui avoient eu leurs Quartiers d'hiver en Bohême, étoient en pleine marche pour traverser le Roiaume de *Pologne*, afin de se rendre en *Ukraine*, & delà du côté d'*Azoph*.

Les Domestiques & les Bagages des Sénateurs arivent journellement en cette Ville. La Cour attend une somme considérable de *Dresde*, pour subvenir aux dépenses qu'elle est obligée de faire, sur tout pendant la Diète, qui doit se tenir le 25. de ce Mois, ainsi que nous l'avons dit. Le Primat arriva ici le 9. venant de *Lo-witz*, sa résidence ordinaire. Les Trubans de la Garde du Roi, le Régiment du Prince *Xavier*, celui de *Milkau*, & les Chevaux légers du Régiment de *Sibilski*, ont reçu ordre de venir former un Camp près de cette Capitale ; S. M. en fera la Revuë le 2. du courant.

## R U S S I E.

**PETERSBOURG.** Le 9. du passé, on célébra en cette Ville, avec beaucoup de magnificence, l'Anniversaire du Couronnement de l'Impératrice. S. M. I. étant assise sur son Trône, sous un magnifique Dais, reçût à cette occasion les Complimens de la Cour & des Ministres Etrangers. Elle dina ensuite en public, à une Table particulière, avec les deux Princesses du Sang. Il y avoit dans la même Sale plusieurs autres Tables, rangées de telle manière, qu'elles formoient une Couronne Impériale. Ces Tables étoient occupées par quantité de Personnes de Distinction. L'Ambassadeur de *Perse* étoit du nombre. Il bût du vin contre la coutume des *Mahometans*, par respect, *disoit-il*, pour l'Impératrice. S. M. lui aiant envoyé de tems en tems des Mets de sa Table, il les recevoit, en faisant une profonde révérence, & en touchant de son Turban les Vases d'Or dans lesquels on les lui apportoit.

Le Comte d'*Ostein*, Ambassadeur de l'Empereur des Romains, reçût le 15. un Exprès de sa Cour, avec des Dépêches d'autant plus agréables à l'Impératrice, qu'elles portent, entre autres choses, qu'il a été résolu dans le Conseil de l'Empereur, de faire agir ses Troupes sur les Frontières de *Hongrie* contre les Turcs.

La Cour voulant faire travailler aux Mines d'or, qui furent découvertes en *Géorgie*, sous le Règne de l'Empereur PIERRE LE GRAND, a envoyé ordre à plus de cent Ouvriers, qui travail-

travaillent aux Mines d'*Olonisx* & de *Nerva*, de s'y rendre, par *Tobolskoi* & *Derbent*. On se promet un heureux succès de cette importante Entreprise, avec d'autant plus de fondement, que *Thamas Kouli-kam*, Généralissime des Persans a acordé la liberté aux Princes de la *Georgie*, qui font leur résidence au pié du Mont *Ararat*, de se mettre sous la protection de nôtre Sérénissime Impératrice,

On a appris de *Constantinople*, que le 8. du passé, le Grand Seigneur avoit fait arborer 8. *Queues de Cheval* sur les Frontières des Etats de *Russie*; ce qui est un Déclaration de Guerre formelle. Le Commandement en Chef de l'Armée contre l'Impératrice a été donné au Grand Vizir. Ce Ministre devoit partir sur la fin du Mois dernier, pour aller se mettre à la tête de cette Armée. Le *Capitan-Bacha* a reçu pareillement ordre d'aller tenter le Secours d'*Asoph*, avec une Flote équipée à *Constantinople*. Les Turcs alarmés de cette nouvelle Guerre, font faire des levées considérables de Troupes dans toute l'étendue de leur Empire. Le Grand-Vizir aiant proposé dans le *Divan*, de faire mettre aux Arrêts le Ministre de *Russie*, le *Musti* s'y oposa fortement, & il fut résolu, à la pluralité des Voix de lui permettre de se retirer. La Populace de *Constantinople* paroît toujours disposée à se soulever contre le Gouvernement; mais on prend toutes les précautions imaginables pour prévenir toute rébellion. On emploie pour cela la douceur & la sévérité; & l'on vit dernièrement 19. têtes exposées à la vuë du Peuple du côté du Serrail.

L'Impé-

L'Impératrice reçût sur la fin du Mois passé divers Exprès de son Armée sur les Frontières de *Tartarie*. Leurs Dépêches portoient, que le Velt-Maréchal Comte de *Munich*, après quelques jours de marche, étoit arivé sans obstacle aux environs de *Precop* dans la *Crimée*; que les *Cosaques* du *Don* & les Calmuques *Russiens* avoient fait une nouvelle incursion dans le *Cuban*, d'où ils avoient enlevé un grand nombre de Tartares & fait un gros butin. On a appris aussi, non seulement de l'Armée, mais encore d'*Ukraine*, par la voie de *Tobolskoi*, l'agréable nouvelle de la prise d'*Asoph*. Le *Bacha* Commandant de cette Forteresse, voiant que les Provisions de bouche alloient lui manquer dans peu de jours, que les Russiens s'étoient emparés de tous les Ouvrages extérieurs, & qu'ils se dispoient à l'Assaut général, fit arborer les Drapeaux blancs, ou les Grands Etendarts, pour faire connoitre les dispositions où il étoit de capituler. Il fut convenu : Qu'après 24. heures de tems, le Commandant Turc sortiroit avec toute sa Garnison, sans Armes, pour se retirer dans une Place de l'Empire Ottoman près ds la Mer noire, & que les Habitans d'*Asoph* & du Fort *St. Pierre*, qui ne voudroient pas demeurer sous la Domination de l'Impératrice, auroient un Mois de tems, pour se retirer ailleurs. Après la prise de cette Place, on tint Conseil de Guerre, & il y fut résolu, que l'Armée Russe resteroit campée encore quelque tems aux environs d'*Asoph*, d'autant mieux que les Tartares avoient ruiné entièrement le Pais jusques sous *Precop*.

La Cour de *Russie*, qui agit de concert avec  
*Thames*

*Thamas Kouli-kam* , compte de tailler beaucoup d'ouvrage à la Porte Ottomane. Efectivement, il s'élève de formidables Ennemis contre cet Empire. Le Général Persan a non-seulement résisté jusques ici aux forces qu'on lui a opposé ; mais il a toujours été Victorieux , & poussé fort loin ses Conquêtes sur les Turcs. Ce n'est donc pas sans fondement que les Ministres de la Porte se trouvent alarmés du concert qu'il paroît y avoir entre tant de Puissances pour acabler leur Empire. On prétend, que si l'Empereur des Romains se déclare, il tachera de s'emparer de la *Bosnie* , & d'engager la République de *Venise* à faire une autre diversion dans la *Morée*. Si tous ces projets sont exécutés , on verra éclore de grands Evénemens.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE. La Cour de *Dannemarck* , qui s'étoit renduë à *Gottorp* \* vers les commencemens du Mois passé, ainsi que nous l'avons dit dans nôtre précédent Journal, en partit le 1. de ce Mois. Le Roi, la Reine, la Princesse *Charlotte Amelie*, le Margrave de *Culmbach*, & la Princesse Douairière d'*Ost-Frise* étoient du Voiage. Cette Auguste Compagnie coucha la nuit du 1. au 2. à *Itzehoa*. Le lendemain, Elle dina à *Pinnenberg*, & le soir vers les 6. heures, L. M. arivèrent à *Altena*, au bruit du Canon des Remparts de la Ville de *Hambourg*, & des Vaisseaux qui étoient à la Rade. La

C

Bourgeois

\* Forteresse dans le Holstein près de Slesvig.

Bourgeoisie d'*Altena*, sous les Armes, étoit rangée en haie dans la Ruë par où L. M. passèrent pour se rendre au Château. Le Roi se trouva incommodé à son arrivée d'un gros Rhume, accompagné de Fièvre ; ce qui est cause que S. M. n'a point paru en public. Les Députés de la Ville de *Hambourg* se sont rendus à *Altena* pour complimenter ce Prince sur son arrivée, & lui faire le présent ordinaire ; mais son indisposition a empêché qu'ils ne pussent avoir Audience. Par la même raison l'échange des Ratifications pour la Convention signée le Mois passé, n'a pu encore se faire. Les Troupes Danoises, qui ont servi sur le Rhin la Campagne dernière, sont arrivées à *Ottensen* près d'*Altena*, où elles campent sous des Tentes, en attendant que l'indisposition de S. M. puisse lui permettre de les passer en Revue. Les Lettres de *Hambourg* du 12. du courant portent que ce Prince continuoit de grader la Chambre, & que S. M. n'avoit pu donner Audience aux Princes & autres Personnes de distinction qui se sont renduës ici pour le complimenter. En attendant le Margrave de *Culmbach*, les Ducs de *Holstein-Ploen*, d'*Augustenbourg*, & *Chrétien Louis de Mecklenbourg* sont allés à *Hambourg*, ainsi que plusieurs Comtes, Généraux & autres Etrangers de considération.

## F R A N C E.

PARIS. Le Roi aiant disposé sur la fin du Mois passé de la Charge de Premier Président au Parlement, vacante par la mort de Mr. PORTAIL,  
en

en faveur de Mr. LE PELLETIER, Président à Mortier. Ce Magistrat prêta serment le 29. entre les Mains du Roi, en cette qualité. On ne sauroit mieux faire son Eloge, qu'en raportant les termes, dont S. M. se servit, en répondant au Discours qu'il lui fit pour la remercier de l'avoir honoré de cette Dignité : *J'ai bien voulu en ce choix, lui dit le Roi, accomplir les souhaits du Parlement & du Peuple.* Le 1. de ce mois toutes les Chambres furent assemblées, & cet Illustre Magistrat fut reçu au Parlement avec les Cérémonies acoutumées, & en présence de la plûpart des Ducs & Pairs du Roiaume. S. M. a aussi nommé le Fils de M. Le Pelletier pour lui succéder dans la Charge de Président à Mortier.

Le feu Duc du Maine a assigné par son Testament 200. mille Livres de Rente à la Duchesse son Epouse & 40. mille à Mademoiselle Louise Françoise de Bourbon, sa Fille. Le Duché d'Aumale & la Principauté de Dombes apartiennent, par la même disposition, au Prince de Dombes, 1er Fils aîné, & à ses Décendans. Au défaut d'Enfans mâles, ils passeront au Comte d'Eu, son Frère, & ensuite à la Maison de Toulouse.

Le Roi a acordé à Mademoiselle de SENS, Sœur du Duc de BOURBON, la Pension de 50. Mille Livres, qui est atachée à sa qualité de Princesse du Sang. L. M. ont signé le Contrat de Mariage du Marquis de Rosmadec, avec Mademoiselle d'Ormesson ; Nièce de Madame de Chauvelin : La Bénédiction Nuptiale fut donnée à ces Epoux, la nuit du 29. au 30. dans l'Hôtel de M. le Garde des Sceaux, qui donna ensuite le Repas de Nôces.

Le 2. de ce Mois, le Roi fit la Revuë des Gardes du Corps & des Grenadiers à Cheval, dans le Champ de Mars près de *Marli*. S. M. s'y étant renduë vers les deux heures après midi, fut reçuë aux Fanfares des Trompettes & Timbales des Gardes, qui étoient rangées en ordre de Bataille, aiant à leur droite les Grenadiers à Cheval. Ce Monarque, après avoir passé par tous les Rangs, fit défiler ces Troupes devant lui, lesquelles s'aquittèrent de toutes les Evolutions qu'on leur fit faire, comme on pouvoit l'attendre des Troupes de la Maison du Roi. Monseigneur le Dauphin, Mesdames de France, les trois plus âgées, le Duc de *Chartres*, le Cardinal de *Fleuri*, & un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour assistèrent à cette Revuë.

Le 3. le Marquis de *Monti*, ci-devant Ambassadeur en Pologne, qui est arrivé depuis peu, eut l'honneur de faire la révérence au Roi, qui le reçût très gracieusement. Les Carosles de la Reine furent envoyés à *Senlis* à la rencontre du Roi *Stanislas*; & un Détachement des Gardes du Corps partit pour aller attendre ce Prince à une Journée de *Meudon*. Les Députés des Etats d'*Artois* furent présentés à S. M. par le Prince *Charles de Lorraine*, Gouverneur de cette Province & par *Mr. d'Angervilliers*, Ministre & Secrétaire d'Etat. L'Abé *Boisot*, Grand Vicaire de l'Evêché d'*Arras*, porta la Parole, & fit un Discours très éloquent au Roi.

Le 4. le Roi *Stanislas* arriva heureusement à *Meudon* vers les 10. heures du soir. Le 5. au matin S.M. Pol. y reçut les Visites du Cardinal  
de

*de Fleuri*, des autres Ministres d'Etat, & d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour. L'après midi, ce Prince se rendit à *Versailles*, pour y rendre Visite à la Reine sa Fille. Leur entrevue fut des plus touchantes. Cette Auguste Princesse fit éclater sa joie par les embrassemens les plus tendres. Le Roi étoit à *St. Leger* depuis le 4. C'est là où les deux Monarques eurent une entrevue incognito le 6 pour éviter le Cérémoniel. L.M. se donèrent, en cette occasion, des marques réciproques de leur tendresse & de leur affection. On ne sauroit exprimer la joie que le retour du Roi de *Pologne* a causé à la Cour & à Paris.

Le Duc de *Harcourt*, Lieutenant Général, & le Comte de *Biron*, Colonel du Régiment du Roi, qui étoient en *Italie*, sont arivez ici dans les commencemens du Mois. Le 6. M. le Cardinal de *Fleuri*, fit à *Issi* sa Maison de Plaisance, la Cérémonie de benir le Mariage du Marquis de *Fleuri* son Petit Neveu, avec Mademoiselle d'*Auxi*. S. Em. donna ensuite un Repas splendide à plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour, qui assistèrent à cette Cérémonie. L. M. ont non seulement fait l'honneur à ces Illustres Epoux de signer leur Contrat de Mariage; mais la Veille de la Bénédiction Nuptiale, la Reine envoya en présent à Mademoiselle d'*Auxi* une Aigrette garnie de Diamans, avec une paire de Boucles d'Oreille d'une magnificence extraordinaire.

Le même jour, *M. Boier*, Evêque de *Mirepoix*, Précepteur de M. le Dauphin, & *Mr. Nivelle de la Chaussée*, furent reçus Membres de l'Académie Française, en place de feu *Mr. le Président Portail* & de *Mr. Mallet*.

Le 7. vers les 6. heures du soir, le Roi de Pologne, se rendit de Meudon à Versailles, avec un Cortège de trois Carrosses à 6. Chevaux & d'un à 8., précédé de 4. Pages, & de 8. Gardes du Régiment de St. Simon, avec un Officier à leur tête. Ces derniers restèrent à la Grille du Château. Les Gardes Françoises & Suisses étoient rangées en haie dans l'Avant-Cour, lors qu'il passa. Le Duc de Charôt, Capitaine des Gardes du Corps reçût S. M. à l'entrée de la première Sale, le Duc de la Tremouille à la seconde, & le Roi à la porte de la 3<sup>me</sup> Sale. S. M. le conduisit dans sa Chambre, en lui donnant la droite comme Roi de Pologne. Les deux Rois s'affirent, & après une Conversation d'environ une heure, S. M. Polonoise se rendit à l'Appartement de la Reine, où se trouvèrent aussi M. le Dauphin & Mesdames de France. Vers les 9. heures, le Roi Stanislas retourna à Meudon, à la clarté des Flambeaux. S. M. T. C. fut le 8. à cette Maison Royale pour rendre sa Visite au Roi de Pologne. Un Détachement des Gardes du Corps & les 100. Suisses de la Garde, avoient devancé S. M. pour la recevoir dans ce Château.

Dame *Angelique Cunegonde de Montmorenci*, mourut en cette Ville le 7. dans la 79. année de son âge. Elle étoit Fille du Maréchal de *Luxembourg*, & Veuve de *Louis-Henri*, légitimé de *Bourbon*, connu sous le Nom de Chevalier de *Soissons*, aussi bien que sous celui de Prince de *Neuchâtel*, dont il prit le Titre en vertu d'une Donation de Madame la Duchesse de *Nemours*. Ce Seigneur mourut en 1703. & Madame de

de Nemours, Souveraine de Neuchâtel en 1707. Madame de Soissons, & Mademoiselle Louise Léontine Jaqueline de Bourbon, sa Fille, se rendirent alors à Neuchâtel, & contestèrent avec les autres Prétendans, pour faire valoir cette Donation; mais la Souveraineté étant inaliénable, le Tribunal des Trois Etats, n'y eut aucun égard. Cette Dame fut inhumée le 2. dans l'Eglise des Recolets. Elle a institué pour son Héritier Marie Charles Louis d'Albert, Duc de Montfort, Fils du Duc de Luines, & de Chevreuse, & de Louise Leontine Jaqueline de Bourbon, morte en 1721. & Elle a laissé des Rentes viagères à tous ses Domestiques. Le Maréchal de Montmorenci, son Frère, est nommé son Exécuteur Testamentaire. Le Comte de Belle - Isle, a vendu avec l'agrément du Roi, la Charge de Mestre de Camp Général des Dragons, au Duc de Chevreuse pour la somme de 300. Mille Livres.

Le 10. S. M. se rendit à Rambouillet, où Elle resta jusques au 13. La nuit du 14. au 15. on benit le Mariage du Comte de Marsan, avec Mademoiselle de Soubise, dont nous avons parlé le Mois dernier. Le Maréchal de Roquelaure, Grand Père Maternel de l'Epoux, lui fit présent de 6. beaux Chevaux, & d'un magnifique Carosse. Le Maréchal d'Asfeldt a présenté au Roi un nouveau Plan de la Ville de Briançon, & de toutes ses Fortifications, dressé par un très habile Ingénieur. Ce Plan a reçu de grands éloges de S. M. & du Roi Stanislas. La Cour a acordé à M. de St. Severin, qui étoit Envoié du Roi à Parme, une Pension de L. 8000.

& un Brevet de Colonel. Le 18. les Ducs de la *Trémouille* & d'*Aumont*, furent reconnus au Parlement, en qualité de Ducs & Pairs de France.

Le 19. la Cour prit un Deuil de 4. jours pour le Prince *Eugène de Savoie*. On attend de jour à autre à *Meudon* les 9. Chevaux Danois & le magnifique Carosse dont S. M. *Prussienne* a fait présent au Roi *Stanislas*. S. M. a gratifié M. *le Pelletier*, Premier Président, d'une Pension de L. 20000, & ordonné de plus, que celui qui succédera à ce Magistrat dans la Charge de Premier Président, lui paiera, ou à ses Héritiers, la somme de 20000. Livres. Mr. *De Novion* prit le 22. au Parlement la place de Premier Président à Mortier. Le Duc de *Fleuri* aiant cédé le Duché de ce Nom au *Marquis de Fleuri* son Fils, qui vient de se marier nouvellement, ce Seigneur en a pris le Titre.

Deux Bataillons Suisses du Régiment de *Böfenwald*, sont arrivés vers milieu du Mois à *Versailles*, pour travailler à remplir le grand fossé du Parc, qui cause en Eté des odeurs désagréables.

Le Voiage de la Cour pour *Compiègne* est fixé au 2. du Mois prochain. Les Actions de la Compagnie des Indes étoient le 25. de ce Mois à 2138. Livres.

## G R A N D E B R E T A G N E .

LONDRES. Le 31. du Mois passé vers les 3. heures après midi , le Roi se rendit à la Chambre des Seigneurs avec les cérémonies acoutumées. S. M. aiant mandé les Communes donna son consentement Roial à divers Bils ; & fit ensuite une Harangue aux deux Chambres du Parlement dont nous allons rapporter l'essentiel. Milords & Messieurs. *La promptitude avec laquelle vous avez expédié les affaires publiques, & la Saison de l'année, qui est déjà avancée, me font juger nécessaire de mettre fin à cette Séance du Parlement. Je vous ai fait savoir, dès votre première Assemblée, que l'Empereur & S. M. T. C. avoient arrêté des Articles Préliminaires de Paix. Depuis ce tems là, ils ont fait une Convention plus particulière pour les exécuter, laquelle m'a été également communiquée par ces deux Cours; & les Négociations se contiennent par les différentes Puissances qui ont été engagées dans la dernière Guerre, pour rétablir la Pacification générale.*

Le Roi remercie dans la suite de ce Discours, la Chambre des Communes, d'avoir pourvu au service de l'année courante d'une manière efficace, sans être à charge au Peuple. S. M. assure les deux Chambres que ses soins & son application seront toujours de conserver, dans la perfection & en son entier, la Constitution présente dans l'Eglise & dans l'Etat. Elle assure tous ses Sujets d'une Protection impartiale, pour les maintenir dans une entière jouissance

de tous leurs droits. Elle les exhorte à l'union, & à rendre efficaces par leur conduite, chacun selon sa capacité, les soins qu'Elle prend pour leur commune félicité.

Le Roi fit ensuite part au Parlement de son Voïage dans ses Etats d'Allemagne, en ces termes.

*Milords & Messieurs. Etant obligé de me rendre encore cette année dans mes Etats en Allemagne, j'ai résolu de constituer la Reine; Régente de ces Roïaumes, durant mon absence. L'expérience que vous avez eüe de son Administration juste & prudente, vous engagera, sans que j'en puisse douter, à lui rendre le poids des Affaires publiques aussi aisé, que sa sage conduite vous rendra son Gouvernement agréable. C'est ce que je vous recommande particulièrement.*

Le Lord Chancelier prorogea ensuite, par ordre du Roi, le Parlement jusques au 9. Août prochain.

Le Roi partit le 2. de ce Mois vers les 3. à 4. heures du matin, & traversa la Tamise à Lambeth, d'où il se rendit par terre à Gravesend, où S. M. s'embarqua à bord du Yacht la Caroline, pour passer en Hollande, & de là par terre à Hanover. S. M. étoit accompagnée des Ducs de Grafton, de Devonshire & de Manchester, du Comte de Warwick, du Vicomte de Sundon, du Chevalier Rich, de Mr. Schurtz &c. La REINE, le Duc de Cumberland, & les Princesses Amélie, Caroline & Louise, partirent le même jour sur les 11. heures pour Kew près de Richmond. La Princesse de Galles, qui se trouvoit incommodée de la Rougeole, resta au Palais

Palais de *St. James*, avec le Prince son Epoux. La plûpart des Ministres Etrangers suivent le Roi à *Hanover*.

La REINE aiant appris que le Roi avoit heureusement débarqué à *Hellevoet Sluis*, le 5. de ce Mois, se rendit à *Kensington* le 7. où il se tint un Grand Conseil, dans lequel on fit lecture de la Commission qui établit cette Princesse Régente du Roïaume en l'absence du Roi. Les Membres du Conseil Privé, au nombre de 37. eurent à cette occasion l'honneur de baiser la Main de S. M. qui signa quelques Dépêches, & retourna le même jour à *Kew*; mais Elle revint le 9. à *Kensington* avec toute la Famille Roïale, pour y faire la résidence jusques au retour du Roi.

Le 10. jour anniversaire de la naissance des Princesses *Amelie & Caroline*, S. M. & L. A. R. reçurent les Complimens de la Cour à ce sujet. Le Prince de *Galles* fut aussi ce jour là à *Kensington*; mais la Princesse son Epouse, ne pût s'y rendre à cause de son indisposition. Ce fut seulement le 14. que S. A. R. se trouvant entièrement rétablie, parut à la Cour pour la première fois depuis sa Maladie. Le Baron de *Borck*, Ministre de Prusse, partit ce jour là pour retourner à sa Cour par la *Hollande*. Le Comte de *Kinski*, Ambassadeur de l'Empereur, & Mr. de *Chavigni*, Ministre de France, sont aussi partis pour se rendre l'un à *Vienne*, & l'autre à *Paris*. Le Baron de *Sparre*, Ministre de Suède, restera à *Londres*, suivant toute aparence, le Roi son Maître devant envoyer un autre Ministre à *Hanover*. On assure qu'il y a un nouveau Traité sur le tapis entre ces deux Cours

*Actions. Banque 148. Indes 176½. Sud 99½*  
*Annuité 112½.*

## P A I S   B A S .

LA HAIE. Le 4. de ce Mois L. H. P. les Etats Généraux ordonnèrent une réduction dans leurs Troupes. Le 6. elle fut réglée par le Conseil d'Etat, & arrêté, qu'à commencer le 17. de ce Mois, on retrancheroit 12. Cavaliers & 12. Chevaux des 6. Compagnies des Gardes, lesquelles se trouvent réduites par là à 56. Hommes & 60. Chevaux. Les autres Compagnies de Cavalerie sont mises à 46. Hommes & ainsi on en ôte 5. Cavaliers & 5. Chevaux. On reteranche de chaque Compagnie de Dragons 27. Hommes & 3. Chevaux. Dans l'Infanterie; Les Compagnies des Gardes, de 100. Hommes chacune sont réduites à 75. Les Compagnies *Nationales*, & celles d'*Ecosse*, qui étoient de 60. Hommes sont mises à 55. Les Compagnies *Suisses* & des *Grisons*, qui étoient de 200. Hommes, se trouvent réduites à 150. & celles d'Artillerie, qui étoient de 110. Hommes, à 69.

## E S P A G N E .

MADRID. Les Ministres du Roi & ceux des Puissances Etrangères, continuent leurs Conférences sur les Affaires de la conjoncture présente, & il se tient aussi de fréquens Conseils à ce sujet. *Mr. Keene*, Ministre de la *Grande Bretagne*, a notifié à S. M. le Mariage du *Prince de Galles*

*Galles* avec la Princesse de *Saxe Gotha* ; & le Roi a résolu de féliciter par Lettres S. M. B. à ce sujet. Le 27. du passé, *Mr. Patinho* fit à *Colmanar* la Revuë du Régiment de la Reine , à l'issuë de laquelle ce Ministre fut régalé splendidement à diner par le jeune Duc de *Bournonville*, qui est Colonel de ce Régiment. Le Camp qui se forme à *Aranjuez*, où la Cour, continuë sa résidence , est composé de 6400. Cavaliers & Dragons , tout de Troupes d'élite. Les Equipages du Duc de *Bournonville* , qui les commande en Chef, consistent entr'autres en 24. Mulets magnifiquement harnachés. Les Marquis de *Bedmar* & de *Montreal*, Lieutenants Généraux , ont aussi chacun 20. Mulets ; le Marquis de *Magni*, Maréchal de Camp 8. ; le Duc d'*Arcos* 16. , dont les Houffes sont de velours en broderie d'or & d'argent ; & les Brigadiers & Colonels à proportion. Les Officiers Généraux ont outre cela chacun plusieurs Chaises & Chariots , & un grand nombre de Chevaux de main. Leurs Livrées sont d'une magnificence extraordinaire ; & leurs Tables doivent être servies des Mets les plus exquis. La Cour a donné ordre aux Habitans du Plat Pais circonvoisin , d'apporter leurs denrées au Camp , afin que l'abondance y règne. Les Démêlez avec le *Porrugal* , & ceux qui sont nouvellement survenus avec la Cour de *Rome* , sont à peu près dans la situation où nous les avons laissés dans nôtre précédent Journal.

**ROME.** Les brouilleries survenues entre une partie des Sujets de l'Etat Eclésiastique & les Soldats Espagnols, continuent d'être très sérieuses. Les Cours de *Madrid* & de *Naples*, en paroissent extrêmement choquées & regardent cette Afaire comme d'une conséquence d'autant plus grande, qu'ils soubçonnent que ce soulèvement a été fomenté par une puissante faction des Principaux de *Rome*, qui ont cherché par là à traverser les Rois d'*Espagne* & de *Sicile*. Le Duc de *Montemar* a ordre de ne point quitter la *Toscane* jusques à ce que ces deux Cours aient reçu une satisfaction convenable. Les Troupes Impériales en avoient de leur côté, de rester dans l'Etat Eclésiastique jusques à ce que l'on eut vû la tournure de ces démêlez. L'Empereur a écrit à ce sujet à *Clement XII.* S. M. I. fait connoitre au Pape, „qu'Elle a ressenti un „vif déplaisir du procédé de certaines Troupes, „qui sous prétexte de maintenir les Etats de „l'Eglise en Paix, en ont au contraire banni le „repos & la tranquillité. Et comme Elle ne „peut regarder avec indifférence, ni tolerer de „pareilles entreprises, Elle offre à Sa Sainteté „toute son assistance: Elle déclare qu'Elle a déjà fait connoitre ses véritables intentions, pour „qu'on eut à faire cesser incessamment toute occasion de trouble, &c.

Le Maréchal de *Noailles*, de son côté, a reçu des Instructions particulières de sa Cour, pour tâcher d'assoupir ce différent, qui pourroit influer sur les Affaires générales, si les Espagnols le pouvoient trop loin, & que les *Romains* appellassent les Impériaux à leur secours. C'est, dit-on,

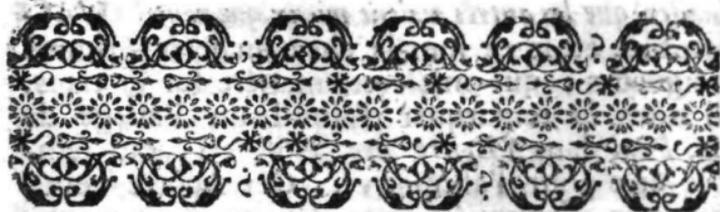
en partie par cette raison , qu'il reste encore des Troupes Françoises en *Lombardie*.

**CREMONE.** On a avis que la première Colonne des Troupes Françoises , sorties de ce Pais , qui avoient à leur tête le Régiment du Roi, arriva dans les commencemens de ce Mois en *Franche Comté*. La deuxième Colonne des mêmes Troupes , qui ont le Régiment de Champagne à leur tête , est pareillement arivé en *Dauphiné* , & prend ses Quartiers à *Vienne* & dans les autres Villes de la Province. On compte que ce qui reste de Troupes de S. M. T. C. en *Italie* consiste en 38. Bataillons & 22. Escadrons. Le Duc de *Modene* étant retourné dans la Capitale de ses Etats, a permis à ses Sujets, d'acheter les Farines des Troupes Françoises , à condition de paier les droits ordinaires des Moulins. Ce Prince a fait aussi quelques Règlemens pour le soulagement des Peuples. Les *Piémontois* aiant évacué la Citadelle de *Milan*, un Bataillon du Régiment de *Picardie* y est entré en Garnison , & y restera jusques à ce qu'elle soit remise aux Impériaux. Le Général de *Kevenhuller* s'est abouché à *Lodi* , avec le Maréchal de *Noailles*. Il y a lieu de croire par les mouvemens qui se font dans cette Province, qu'il a été question entre ces deux Généraux de l'évacuation entière de ce Pais. Les *Piémontois* sont partis de *Gera-d'Adda* , & ils ont sorti de *Pizighitone* tous les effets qu'ils y avoient. Leur rendez vous est dans le *Tortonnois* pour continuer de là leur route en *Piémont*. Les François s'avancent aussi de ce côtélà , à mesure qu'ils remettent aux Impériaux les Places qu'ils occupoient en *Lombardie*. Le Roi de *Sardaigne* , loin de réformer ses Troupes , en fait

compléter tous les Régimens , & l'on continuë à travailler avec diligence aux Fortifications de *Torrone*.

GENES. La République est toujours extrêmement embarrassée sur les révolutions de *Corse*, & le Sénat s'assemble fréquemment à ce sujet. Le prétendu Baron de *Newhof*, qui s'est fait proclamer Roi dans cette Isle, sous le Nom de *Théodore I.* continuë à faire beaucoup de progrès. Il entretient actuellement une Armée de 15000. Hommes de Troupes réglées, qui sont exactement païées. *Argogliola* & *S. Fiorenzo* dont les Mécontents ont formé le Siège, sont extrêmement pressés par le feu continuel du Canon des Assiégeans. Le Roi de nouvelle création a fait sommer la *Bastie*, de se rendre, & de le reconnoître pour Souverain; mais le Marquis de *Rivarola*, Commissaire Général de la République & Commandant de la Place lui a répondu conformément à son devoir. Cette Ville est, ce pendant étroitement bloquée; & l'on assure que dès que *Théodore I.* aura reçu un nouveau Convois qu'il attend, il fera tous ses efforts pour se rendre Maître de cette Capitale de l'Isle. Au reste; quoi que les nouvelles les plus générales assument, que ce nouveau Souverain est le Baron de *Newhoff*, il y en a cependant, qui disent qu'il est Neveu du Duc de *Riperda*, & d'autres qu'il est le fameux Baron de *Sieberg*, connu par ses prétendus secrets de Chimie. On raisonne aussi très différemment sur le secours & les apuis qu'il peut avoir. Toutes ces incertitudes nous engagent à parler sobrement sur cet Article, renvoyant à le faire jusques à ce que l'on voie plus de clarté à cet égard.

NOU-



# NOUVELLES L I T E R A I R E S .

QUESTION *sur l'Humilité, traitée  
dans une Société Littéraire.*

M E S S I E U R S .



E me suis engagé à vous rendre raison, de tems en tems, de ce qui se passe dans une de nos Societez. Il est juste de paier ce petit tribut. Nous traitâmes dernièrement une Question de Morale, qu'il me semble qui mérite d'être rapportée. Il s'agissoit de savoir, *Si la Modestie, ou plutôt l'Humilité, doit aller jusqu'à nous per-*  
E *suaudet*

*suader que les autres valent mieux que nous.* L'Assemblée étoit ce jour-là chez un de nos jeunes Seigneurs, qui mit cette matière sur le tapis. Il nous fit remarquer d'abord un Passage de *St. Paul* dans l'*Épître aux Philipiens*, qui semble être pour l'affirmative. Cet Apôtre veut, *que nous estimions les autres plus excellens que nous mêmes.* Il nous marqua en suite, qu'il s'agissoit proprement de développer ce Précepte, & par les Lumières de la Raison, & par les règles de la Critique.

Ce Précepte de la Morale Chrétienne paroît d'abord outré. Il semble, en premier lieu, exiger de nous, que dans bien des occasions, nous prononcions un jugement faux. Mais l'Humilité ne doit jamais être contraire à la Vérité. C'est ce que nos Moralistes modernes ont parfaitement établi. L'Humilité n'est plus cette Vertu Monacale, qui vouloit que l'on fermât les yeux à tout ce qu'il y pouvoit avoir de bon en nous, & que l'on s'attribuât même des défauts que l'on n'avoit pas. La Vertu ne sauroit jamais être fondée sur l'erreur. Nous avons de l'obligation à ces Esprits justes & précis, qui ont réconcilié l'Humilité avec la Vérité, & qui nous ont appris à être humbles, sans nous réduire à prononcer des jugemens manifestement faux. Pour se faire une juste idée de l'Humilité, il faut donc dire, que c'est *une exacte connoissance que nous avons de nous mêmes, qui fait que nous ne nous estimons que ce que nous valons.* Il s'agit de nous bien considérer nous-mêmes, tels que nous sommes véritablement, sans faire trop valoir nos Vertus, & sans diffi-

diffimuler nos défauts. *St. Paul* n'a donc pas dû nous demander de nous tromper nous mêmes, & de prononcer des jugemens dont la fausseté saute aux yeux.

A prendre ce Précepte à la lettre, non seulement *St. Paul* auroit exigé de nous, dans bien des occasions, de faire un faux jugement, il nous auroit même demandé une chose impossible. L'estime ne se commande point. Je ne suis point le maître d'estimer plus ou moins, telle ou telle personne. C'est sur le mérite du sujet, & point du tout sur les ordres d'un Supérieur, que ces sortes de sentimens se mesurent. Il y a tel Homme qui nous est si inférieur, & qui l'est même si visiblement, que nous ne saurions nous persuader le contraire, sans nous aveugler. On pourroit bien dans le fond d'un Couvent, eslaier d'inspirer de semblables Maximes, à des Novices à qui l'on a déjà dit plusieurs fois, qu'ils doivent renoncer à leurs propres lumières. Mais tant que nous ferons quelque usage de nôtre Raison, il n'y a ni Modestie, ni Humilité, qui puisse nous persuader le contraire, de ce que nous voyons clairement.

Nos Moralistes ont bien senti la difficulté. ils se sont tournez de tous les côtés pour la résoudre. *Mr. La Placette* a examiné cette matière à la fin de son *Traité de l'orgueil*. Il est d'abord, qu'il ne s'agit pas ici des avantages purement temporels. A cet égard là, on voit trop visiblement qui c'est qui est le mieux partagé. Il veut donc qu'il s'agisse des Dons de *Grace*, d'une excellence Chrétienne, de la Pré-

de la Vertu. Il faut convenir que de cette manière on diminueroit beaucoup la difficulté. Mais il semble que le commencement du verset ne nous conduit point là. *Ne faites rien par un esprit de contestation, ni par une vaine gloire, dit St. Paul.* Ce n'est pas la Piété & la Vertu qui donnent lieu à ces jalousies, à ces concurrences qui nous divisent; c'est plutôt quelque Emploi à remplir, ou quelque avantage extérieur que nous recherchons. D'ailleurs cet Apôtre ne pourroit pas alléguer l'exemple de J. C. comme il le fait au vers. 5. pour nous porter à croire que les autres sont plus vertueux que nous. Des sentimens de cette nature ne convenoient point au Sauveur. Il faut d'autres motifs pour nous porter à cette espèce d'Humilité. Mr. *La Placette* fait diverses autres réponses fort ingénieuses, mais toutes fondées sur ce principe, que dans ce parallèle, il s'agit de savoir qui a plus de Piété & de Vertu.

Pour adoucir ce qui fait de la peine dans ce Précepte, il ajoute enfin; *Qu'il s'agit, non pas de croire fortement que nôtre Prochain vaut mieux que nous; mais de l'estimer, de le présumer de la sorte, de croire qu'il n'est pas impossible que la chose soit ainsi, de pancher plutôt de ce côté là que de l'autre.*

Cette Réponse est celle qui a été le plus généralement adoptée. Elle est appuyée sur une Maxime que personne ne sauroit contester; c'est que nous ne sommes que trop portés à nous flater. Nous avons tous un grand penchant, à nous croire plus parfaits que nous ne sommes, & à rabaisser les autres. Peu de personnes sont exemptes d'un orgueil secret, qui fait

que l'on ne s'occupe que de soi-même, de son mérite, de ses talens. Nous fixons nos regards sur nos bonnes qualités, & nous ne faisons presque aucune attention à nos défauts. Un habile Homme a dit là-dessus, que ceux qui pour juger de ce qu'ils valent, ne comptent que leurs avantages, font la même faute, que si pour calculer nos richesses, nous ne faisons attention qu'à ce que nous possédons, sans compter ce que nous pouvons devoir. A l'égard du Prochain, c'est tout le contraire, beaucoup d'attention à ses défauts, & peu à ses bonnes qualités. Outre cela, nous avons de fausses balances, pour peser ce que nous valons contre ce que vaut le Prochain. Nous savons grossir ou diminuer les objets, à proportion de l'avantage, ou du désavantage qui nous en revient. Les Vertus des autres ne sont jamais que des Vertus médiocres, & ses défauts sont très choquans. A notre égard c'est encore tout le contraire. Nous nous jugeons nous mêmes avec toute l'indulgence possible, & les autres avec une sévérité extrême. Lors même que nous ne portons pas si loin l'injustice de nos jugemens, nous ne manquons guère de faire pancher la balance en notre faveur. Nous trouvons presque toujours le secret de nous préférer à ceux avec qui nous nous mettons en parallèle. Notre amour propre doit donc nous être suspect, & quand la question est tant soit peu problématique, il vaut mieux se déclarer pour le parti qui flate le moins notre vanité. On ne court aucun risque en péchant de ce côté-là. Nous ne sommes que trop portez à rabaisser

lq

le Prochain, & à lui ôter quelque chose de son mérite, dès qu'il s'agit de le comparer à nous.

Après ces Moralitez générales, on en fit l'application aux Personnes d'une Naissance distinguée, parce qu'il y en avoit actuellement dans cette Société. On remarqua, que tout persuadoit aux Princes, qu'ils valaient mieux que le reste du Genre humain. Dès l'enfance, ils sentent qu'ils sont nez pour commander. Les soumissions de ceux qui les servent, l'éclat de leur fortune, font qu'ils ont beaucoup de penchant à s'enivrer de leur Grandeur. L'encens outré des Flateurs atentifs à déguiser leurs vices, & à grossir leurs Vertus, leur donne une haute opinion d'eux-mêmes. Pleins de leur mérite & de cette supériorité qu'ils croient avoir sur les autres, ils ont besoin qu'on les exhorte à rendre justice aux talens de leurs inférieurs.

Il est donc bon d'exhorter fréquemment les Hommes, de quelque condition qu'ils soient, à ne se préférer à personne, à ne point comparer leur mérite avec celui du Prochain, pour conclure à leur avantage, ou plutôt de les exhorter à ne point prononcer sur une Question si délicate, & où l'on a tant de penchant à se tromper. On doit donc nous conseiller de suspendre nôtre jugement, & s'il y avoit de la nécessité de faire ce parallele, à être disposé à donner l'avantage à nos Frères. Tout le monde convient de la sagesse d'un semblable conseil.

Il est sur tout nécessaire quand nous nous trouvons en concurrence avec quelcun. Nous ne savons ce que c'est que de conserver des senti-

mens équitables pour ceux qui prétendent aux mêmes rangs, que nous. Rien ne paroît plus déraisonnable que la manière dont nous jugeons de ceux qui aspirent aux honneurs que nous voudrions obtenir. Dans ces cas-là, nous nous préférons toujours aux autres. Une présomption si ridicule mérite assurément d'être réprimée. Le moins qu'on doive nous dire dans ces occasions, c'est que si nous nous examinons sans prévention, & que nous nous comparions à nos Concurrans, nous trouverons qu'ils peuvent bien nous valoir.

Mais *St. Paul* ne s'en est pas tenu là. Il ne nous a pas laissé dans cette espèce d'équilibre. La manière dont il s'exprime exclut absolument le doute. C'est un jugement formel, un jugement déterminé, & absolu, pour donner aux autres la préférence sur nous dans cet examen. *Que chacun par humilité, dit-il, estime les autres plus excellens que soi.* Ainsi avec toutes ces ingénieuses modifications, il semble que l'Apôtre a encore dit quelque chose de trop. Il devoit bien corriger nos faux jugemens, travailler à nous guérir de nos préventions; mais sans nous jeter dans l'extrémité opposée. Il pouvoit bien nous dire de ne nous pas estimer plus qu'eux, mais quand il nous ordonne positivement de les estimer plus que nous, n'a-t-il point fait comme ceux qui pour redresser un arbre, le courbent dans un sens opposé?

Dès que la difficulté eut été réduite à ce point, voici les Réponses qu'on y fit. On dit d'abord que ce Précepte, comme bien d'autres, sont de ces Maximes de Morale qui ne doivent pas

pas être trop pressées. Il y en a plusieurs de ce genre, dans l'Écriture sur quoi personne ne se méprend. Quand ce même Apôtre dit, par exemple, dans la I. Epître aux Corinthiens que \* *la Charité croit tout, qu'elle supporte tout*, on voit bien que cela doit être limité, & que cela veut dire qu'elle croit *tout ce qui est croiable*, qu'elle supporte *tout ce qui est supportable*. Il faut de même ramener le Précepte de St. Paul sur l'*Humilité* à un sens raisonnable, & où il n'y ait rien d'outré.

Cette manière d'expliquer l'Écriture Sainte dit un de nos Messieurs, est bonne, & doit être adoptée dans bien des cas. Cependant il me semble qu'il n'y faut avoir recours que quand on ne peut pas faire mieux. Autrement on donne quelquefois prise aux Ennemis de la Religion. On peut se souvenir de ce qu'a dit le Docteur Tindal, dans le *Christianisme aussi ancien que la Création*. Il se plaint de ce que les Loix de l'Évangile sont prescrites d'une manière trop vague & trop générale, & de ce que chacun les paraphrase, & les limite à sa manière. Elles ont besoin de tant de restrictions, *dii-il*, que par là elles deviennent inutiles. Pour se mettre à couvert de semblables reproches, ajouta notre Ami, il me semble, qu'il ne seroit pas mal de voir si l'on ne pourroit point expliquer d'une manière plus précise, le Précepte de St. Paul, dont nous nous occupons, & qui put se prouver par le Texte même. Toutes ces modifications qu'y ont mis jusqu'à présent les Moralistes, & qui sont de leur crû, donnent

\* I. Cor. XIII.

donnent un peu lieu à la chicane des Adversaires. Je voudrois donc entendre ce Passage un peu autrement qu'on ne l'entend ordinairement. Au lieu de dire que nous devons estimer les autres plus excellens que nous , on peut fort bien traduire que nous devons les regarder comme nos Supérieurs , comme au dessus de nous ; Et c'est ainsi que la dernière Version de Genève a rendu ce Passage : *Ne faites rien par un esprit de contestation , ni par une vaine gloire ; mais que l'Humilité vous fasse regarder les autres comme étant au dessus de vous. Regarder les autres comme au dessus de nous* , marque peut être ici une simple préférence extérieure. Suivant cette manière de traduire , ce sera savoir céder aux autres , abandonner nos prétensions dans une concurrence , pour éviter les contestations. Ceux qui sont un peu acoutumés au stile de l'Écriture Sainte, savent que les pensées de l'Esprit y désignent souvent les actions de la vie. *Regarder les autres comme au dessus de nous* , ce sera donc agir sur ce pié - là. St. Paul exige proprement ici une conduite modeste , qui nous empêche de heurter les autres. Il fait l'office d'un sage Directeur , qui nous assigne une place toute opposée à celle que nôtre orgueil a voulu prendre. Vous voulez par vanité vous placer au dessus de vos égaux , nous dit-il , il faut par un mouvement contraire que vous vous abaissiez au dessous d'eux ; à peu près comme J. C. disoit à ses Apôtres \* ; *Que celui qui voudra être le premier , soit le Serviteur des autres.*

Ici nôtre Critique fit une petite pause pour

F

exami-

\* Matth. XX. 27.

examiner de plus près l'original ; après quoi il continua de cette manière. Jusqu'à présent , nous dit - il , je me suis contenté de dire , que l'on pouvoit traduire autrement , & entendre simplement ici une préférence extérieure. A présent je m'enhardis un peu plus , & je dis , qu'on doit l'entendre ainsi. Ce qui le prouve , c'est le motif qu'allègue *St. Paul* , & qui est pris de l'exemple de *J. C.* On le trouve aux versets 5. & suivans. *Ayez les mêmes dispositions d'esprit* , dit-il , *que J. C. a eues.* Il va nous prouver ensuite que le Sauveur n'a point recherché la vaine gloire , qu'il n'a point affecté les places d'honneur , qu'il a toujours fait paroître les sentimens les plus humbles : *Ayez les mêmes dispositions d'esprit que J. C. a eues* , lequel étant en forme de Dieu , n'a point fait trophée d'être égal à Dieu , mais il s'est anéanti lui même en prenant la forme de Serviteur. *St. Paul* veut dire , que *J. C.* qui pouvoit faire la figure d'un Dieu , qui commandoit à toute la Nature , qui faisoit des miracles inouis , n'a point fait parade de sa Puissance Divine. Il ne s'en est point prévalu pour occuper les postes d'honneur. Celui qui pouvoit faire la figure de Maître & de Souverain , a paru sur la terre , non seulement comme un Homme du commun , mais il a même toujours vécu dans la dépendance. Il a fait la figure d'un Esclave. Il a vécu comme un sujet de l'Empire Romain , & il en a observé les Loix. Ce n'est pas pendant un petit espace de tems qu'il a ainsi vécu dans la soumission , dans cette dépendance de la volonté d'autrui. *Il a été obéissant* , où dépendant  
jusqu'à

*jusqu'à la mort*, ajoute St. Paul. Il a obéi pendant toute sa vie. Vous voyez que je ne raporte pas cette obéissance aux ordres de son Père, comme font les Théologiens, quoique c'en soit bien là la cause primitive. Ce n'est pas proprement de quoi il s'agit ici. Le but de St. Paul est de nous porter à nous soumettre aux autres Hommes, dans de certaines occasions. C'est pour cela qu'il nous fait envisager J. C. comme ayant passé sa vie dans la dépendance. Mais c'est sur tout dans la manière dont on fit mourir le Sauveur, que l'on voit comment il a voulu dépendre des Tribunaux Humains. Il se laisse prendre; Il se laisse conduire devant *Pilate*, qui le condamne à mourir sur une Croix, qui étoit le supplice des Esclaves. Il est vendu 30. pièces d'argent, qui étoit le prix des Esclaves les plus vils. C'est ainsi que ce *Jésus*, qui avoit fait la figure d'Esclave pendant toute sa vie, la fait encore à sa mort. Le voila donc *obéissant jusqu'à la mort, & même jusqu'à la mort de la Croix.*

Ce bel exemple, que St. Paul nous met devant les yeux, doit nous conduire au véritable sens du précepte qu'il nous a donné sur l'*Humilité*. On ne doit plus s'y méprendre. Quand il veut que nous regardions les autres comme au dessus de nous, il ne s'agit pas proprement de l'idée avantageuse, ou défavantageuse que nous devons avoir de nous-mêmes. L'exemple de J. C. que l'on nous propose, le prouve clairement. Cauroit été un motif peu propre à nous mépriser nous mêmes, & à estimer les autres plus que nous. Le Sauveur ne s'estimoit

pas au dessous de ses Disciples. Quelque humble qu'il fut , on ne doit pas concevoir qu'il se ravilit à ses propres yeux. Il ne peut donc pas nous être proposé, comme un modèle de cette Humilité qui consiste à bien connoître nos défauts , à sentir nôtre néant , & nos misères. Il n'avoit rien au dedans de lui qui fut matière à s'humilier. Mais son exemple est fort propre à nous porter à nous abaisser dans l'ocasion , à renoncer à nos prétensions. Si J.C. a voulu vivre dans l'humiliation sur la terre , lui qui y devoit occuper les premières places , devons nous rechercher les honneurs , nous qui sommes si peu de chose ? Ne doit-on pas avoir honte de chercher à s'élever , lorsque l'on voit une Personne aussi éminente que nôtre Maître , s'abaisser ainsi lui même ? On diroit qu'il n'a cherché à se distinguer que par son humiliation. Rien donc de plus fort que son exemple pour combattre la vaine gloire.

St. Paul ne nous demande donc pas proprement , que dans une concurrence, nous nous persuadions fortement que celui qui nous dispute un Emploi , vaut mieux que nous. Il n'a point voulu entrer dans cette discussion. Pour prévenir toutes les chicanes de nôtre amour propre , il se contente de lui opposer l'exemple de J. C. Voici à peu près ce qu'il veut dire à un Ambitieux , qui aspire à quelque place honorable dans la Société , & qui pour cela trouble la paix. „ Il ne s'agit pas présentement d'examiner , veut-il lui dire , qui vaut „ le mieux de vous , ou de vôtre Concurrent , „ Je sai que vous avez une grande opinion de vos

» vos talens, & que vous présumez beaucoup  
 » de vos lumières. Vous ne voyez point de  
 » fonctions au dessus de vous. On pourroit  
 » aisément vous convaincre de vôtre incapaci-  
 » té, & de vos foibleffes. Mais tenons nous en  
 » à l'exemple de nôtre Maître. Il a pris la der-  
 » nière place dans la Societé. Il s'est dépouillé  
 » de toute sa gloire pour revêtir la qualité d'un  
 » vil Esclave. Après cela oseriez vous mur-  
 » murer, lorsque vous vous verrez dans un  
 » poste un peu au dessous de celui auquel vous  
 » croiez pouvoir aspirer ? Nôtre Critique con-  
 clut que l'exemple de J. C. nous porte plutôt  
 à l'humiliation qu'à l'Humilité ; & il nous fit  
 remarquer dans les Notes du *Testament de Ber-  
 lin*, qui se trouva sous sa main, une manière  
 de traduire le Précepte de St. Paul, qu'il croit  
 qui mérite la préférence sur toutes les autres.  
*La voici : Ne faites rien par un esprit de conte-  
 station, ni par une vaine gloire ; mais en vous abais-  
 sant vous-mêmes, regardez les autres comme s'ils  
 étoient au dessus de vous.*

On fit en suite quelques difficultés contre  
 cette nouvelle explication des paroles de S. Paul.  
 En voici une qui fut poussée assez vivement.  
 » Vous venez, dit-on à nôtre Critique, vous ve-  
 » nez de donner au Précepte de cet Apôtre un  
 » sens qui ne nous engage plus à faire des ju-  
 » gemens faux, & qui n'exige plus de nous des  
 » choses impraticables. Vous croiez y être par-  
 » venu en disant, que la pensée de St. Paul  
 » est, que nous devons savoir céder dans une  
 » concurrence. Mais ne prenez vous pas garde  
 » que cette explication est manifestement con-  
 » traire

»traire au bien de la Société ? Cette belle Mo-  
 »rale aboutit à exclure des Emplois ceux qui  
 »ont le plus de mérite. Si ceux qui ont de  
 »la Vertu se retirent , dans le cas d'une con-  
 »currence trop échauffée , qu'en arrivera-t-il ?  
 »C'est que par là ils confirmeront leur Rival  
 »dans une présomption fort nuisible au bien  
 »public. Il faut être modeste , il est vrai ,  
 »mais comment ferez vous que des Ambi-  
 »tieux , avec le mérite le plus mince , n'em-  
 »piètent pas sur ceux qui cèdent par mode-  
 »stie ? Voilà donc les Emplois à la discrétion  
 »de ceux qui sont le moins en état de servir  
 »la Patrie. L'ouverture que vous venez de  
 »nous faire tend , dites vous , à nous mettre  
 »à couvert des Objections des Ennemis de la  
 »Religion. Mais si Mr. *Baile* revenoit au Mon-  
 »de , il vous relancerait de la belle manière.  
 »Il a déjà assez trouvé de Préceptes de l'Evan-  
 »gile contraires au bien de la Société , sans  
 »qu'il fut nécessaire de lui fournir encore de  
 »quoi grossir son Catalogue.

L'Auteur de la nouvelle explication se dé-  
 fendit de son mieux. Il fit voir que si l'on  
 prend bien sa pensée , elle n'ira point à exclure  
 des Emplois les véritables Chrétiens. C'étoit  
 une pensée outrée de *Tertullien* , nous dit-il ,  
 que de soutenir que les dignités temporelles  
 étoient incompatibles avec les Vertus Evangé-  
 liques , qu'il convenoit à un Disciple de J. C.  
 d'obéir , & non pas de commander , qu'il n'y  
 avoit nul rapport entre un Chrétien qui jugeoit  
 les autres , & le Sauveur qui avoit toujours vécu  
 dans la soumission. Mais St. Paul , dans le  
 Précepte

Précepte que nous venons de développer , ne va pas si loin. Il veut seulement entretenir la Charité & la Paix entre les Chrétiens. On fait assez ce que produit quelquefois une concurrence d'ambition dans la recherche des mêmes honneurs. Pour se pousser dans le monde , il faut souvent entrer en guerre avec des Compétiteurs. Les esprits se divisent ; ce sont les querelles les plus violentes. On cherche à se supplanter. On se déchire mutuellement. La Calomnie , & d'autres moïens aussi indignes sont mis en œuvre. Si nos Amis sont nos Rivaux , ils deviennent dès là nos plus grands Ennemis. Quand , dans une concurrence , les choses prennent ce train , il ne faut pas être surpris si *St. Paul* veut plutôt que nous nous désistions. La Charité en est trop blessée , & c'est ce qu'il y a de plus essentiel dans la Religion. Pour vivre en paix avec les autres Hommes , il faut nécessairement se relâcher quelquefois de ses prétensions.

„ Mais , dit-on à notre Critique , la difficulté „ subsiste toujours , si ce sacrifice doit se faire „ aux dépens de la Societé. Ce qui doit résulter „ des Principes de *St. Paul* expliqués à votre „ manière , c'est que l'on abandonnera les Emplois à ceux qui sont le moins en état de servir le Public. Un Homme ambitieux , & intrigant l'emportera toujours sur un Homme modéré & tranquile. On fait assez que les plus incapables sont ordinairement ceux qui sont les plus ardens à se pousser.

Je pourrois répondre , dit notre Soutenant , que c'est aussi à eux que *St. Paul* s'adresse. Quand

Quand il veut *que rien ne se fasse par un esprit de contestation ni par une vaine gloire, mais qu'en s'abaissant soi même, on regarde les autres comme au dessous de soi*, rien ne seroit plus naturel que d'appliquer, avant toutes choses, cette leçon à ces Ambitieux, qui sans consulter leurs talens, sont toujours prêts à disputer les premières places. Leur vanité fait qu'ils se regardent toujours comme les plus dignes des Emplois. *St. Paul* peut avoir combattu ici cette aveugle présomtion. En cela il aura véritablement travaillé au bien public. Il est clair, que si ceux qui sont indignes des Emplois se rendoient justice à eux-mêmes, & s'en éloignoient, les Personnes de mérite y auroient un accès plus facile. ●

Quand même l'on auroit les talens pour remplir un Emploi, *St. Paul* a peut être encore voulu nous défendre ici de le rechercher par de mauvais motifs, & par de mauvais moiens. Ce ne doit point être par un principe de *vaine gloire*, pour être en état de commander, ou dans le dessein de traverfer un Concurrent. De mauvaises vuës comme celles-là nous rendent indignes des Emplois. Cet Apôtre pouvoit donc écarter ceux qui sont poussez par de semblables motifs, & les exhorter à les abandonner à d'autres.

J'avoüe cependant que de la maniere, dont j'entens ce Précepte de *St. Paul*, il ne porte pas uniquement sur ces Ambitieux, qui manquent des qualités nécessaires pour remplir un Emploi, ou qui le recherchent par de mauvais motifs. Il semble s'adresser aussi aux Personnes

sages

sages & modérées, qui peuvent penser à occuper quelque Poste vacant, & qui ont bien de la contradiction à essuier dans cette recherche. On peut donc me dire, que dans ce cas-là, un Homme de mérite ne sauroit abandonner ses prétensions qu'aux dépens du bien public ; que bien loin de leur insinuer de se tenir à l'écart, il faudroit au contraire les exciter à ne pas se rebuter des obstacles qu'ils pourroient trouver en leur chemin ; mais je remarquerai là dessus que souvent c'est servir sa Patrie, que de lui donner un exemple de modestie. Il peut ariver que la sage retenue d'un Homme de mérite, qui veut se désister de la poursuite d'un Emploi, fera une Leçon efficace à un Concurrent qui manque de talens. Peut être que cet exemple le fera rentrer en lui même ; & ralentira son ambition. En voiant des gens qui valent mieux que lui, demeurer modestement en arrière, il doit avoir honte de s'avancer d'une manière si présomptueuse.

Un Chrétien peut sans contredit penser aux Emplois, lors qu'il se sent en état de les remplir, & il le doit même. Il est obligé de consacrer son temps & ses talens à l'utilité publique. Mais il ne sauroit se résoudre à supplanter Personne, & s'il faut trop disputer, il abandonne ses prétensions. C'est à ceux qui manquent de mérite à employer pour s'élever, les intrigues & les cabales. Pour lui, il a de l'horreur de toutes ces démarches contraires à la probité. Ce qui donne seulement atteinte à la Charité, lui fait beaucoup de peine. Il ne voudroit pas, pour parvenir à ces places

d'honneur , troubler l'union & la paix.

Voilà les sentimens de Sagesse & de modestie que la Religion Chrétienne veut inspirer aux Particuliers : mais d'un autre côté , ceux qui distribuent les Emplois doivent les donner à ceux qui le méritent le mieux , & qui sont capables de les bien remplir , sans les mettre dans la nécessité de les solliciter avec chaleur.

Le Précepte de St. Paul se réduira donc à ceci qu'aucune personne raisonnable ne sauroit blamer. Cet Apôtre veut que , dans de certaines occasions , nous sacrifions à la Paix , les Projets que nous pouvions avoir formés pour nous élever ; mais lors que l'on veut nous employer , nous devons nous prêter au dessein qu'a le public de nous mettre en œuvre. On ne doit donc ni rechercher ni fuir ces sortes de postes.

Si l'on trouve encore quelque inconvénient dans ce parti , qui paroît pourtant si sage , voici une autre Réponse , qui m'auroit pû épargner tout ce détail , si je m'en étois avisé plutôt. C'est qu'il y a aparence qu'il n'est pas proprement ici question des Emplois civils. Il s'agiroit plus naturellement de quelque Charge dans l'Eglise , qu'on pouvoit regarder comme propre à faire honneur , quoi qu'il n'y eut rien à gagner du côté de l'interêt. Dans ce cas-là , St. Paul fera tout à fait fondé à ne vouloir point de contestation. Vous pourriez me dire que pour le bien de la Société , il faut quelquefois disputer avec un Concurrent ; qu'un Homme de mérite doit mépriser les pièges que la jalousie lui tend , & pousser sa pointe jusqu'à ce qu'il soit en place. Mais dès qu'il s'agit  
des

des Emplois Eclésiastiques, on ne sauroit apporter trop de délicatesse dans les démarches qu'on emploie pour les obtenir. C'est ici où nous ne devons point trop présumer de nôtre capacité, & où il faut attendre d'être légitimement appelé. Convierdroit-il d'ailleurs de se pousser aux dépens de la Charité & de la Paix, dans un Emploi dont la principale fonction est de prêcher l'Amour fraternel, & l'union mutuelle? Rien ne seroit plus scandaleux, dans ces cas-là, qu'une concurrence trop échauffée.

J'aurois peut-être bien des choses à repliquer, dit celui qui avoit fait la difficulté qui nous occupa si longtems; mais nôtre Conférence ne doit pas dégénérer en dispute, d'autant plus qu'elle roule sur un passage qui nous le défend positivement. L'Apôtre y proscriit l'*Esprit de contestation*, & la vaine gloire. Je vai plus avant, ajouta-t-il, d'un ton un peu enjoué, & pour observer le Précepte entier, au moins dans le sens que vous venez de nous l'expliquer, je vous cède, je reconnois la supériorité que vous avez sur moi; mais sans préjudice de mes sentimens intérieurs. On sourit de cette application singulière. On s'en tint là, & comme il faisoit beau ce jour là, on proposa d'aller jouir de la promenade.

Quoi que le sujet dut être épuisé, un de nos Messieurs nous dit, en nous promenant, qu'il se rapelloit un trait de nôtre Histoire de Genève, tout à fait relatif au Précepte de St. Paul. Mr. *Le Clerc*, qui est mort depuis peu, & qui étoit nôtre Compatriote, l'a rapporté dans le Tome II. de sa *Bibliothèque Universelle*.

Ce Savant nous apprend qu'en 1212. on nomma à Genève deux sujets pour être présentés au Pape, qui en devoit choisir l'un pour l'Evêché de Genève. Ils avoient si peu d'ambition, & tant d'estime l'un pour l'autre, qu'ils partirent ensemble pour l'Italie, & qu'étant arivez a Rome, ils ne cessoient de dire du bien l'un de l'autre. Le Pape, admirant une si belle union, fit l'un Evêque, & nomma l'autre pour Coadjuteur. Tout le monde convint que la démarche que firent dans cette occasion ces dignes Eclésiastiques, étoit un beau Commentaire du Précepte de St. Paul. Je suis

## M E S S I E U R S

A Genève ce 22. Mai  
1736.

vôtre très-humble &c.





## II. DIALOGUE *sur la Médisance.* \*

**M***essieurs.* Il y a peu de jours que j'eus occasion de revoir mon Ami *Criton* : Voici le résultat de nôtre Conférence. J'ai vû par la suite que dans ce qu'il me disoit il entroit quelquefois du badinage. Acoutumé à s'égaier, & résolu dans le fond de renoncer à la Médisance, il jettoit son feu pour la dernière fois, & donnoit lieu volontiers à tout ce que je pouvois dire des Médisans.

C R I T O N , P H I L A N T R O P E .

**C***riton.* Philantropie je crois avoir trouvé un Argument d'une grande force. D'où vient je vous prie la Médisance ? N'est-ce pas un sentiment naturel & avec lequel nous naissons ? Nos premiers jeux ne se font ils pas aux dépens de nos Camarades ? Jusques à ce que l'âge mûr ait amené la Sageffe, ou que les glaces de la Vieillesse aient amorti nôtre sensibilité, qu'est-ce qui nous plait davantage ? N'est ce pas la Comedie, entre les Spectacles ; la Raillerie, & la Médisance, entre les divers genres de Conversation ; la Satire, entre les Poèmes ? Tout respire ce goût qui est devenu universel. Les jeunes Gens ne font-ils pas naturellement railleurs, les Vieillards Caustiques, & les Femmes med. . . .

*Phil.* N'achevés pas ; je vois que vous allés en médire ; vous oubliez qu'outre leurs charmes,

\* Voyez le Ier Dialogue Mercure de Mai p. 106.

mes, elles ont mille ressources pour se vanger.

*Crit.* La plus belle fonction du Clergé n'est elle pas de se mettre sur la friperie de nos défauts ?

*Phil.* Effectivement la plus belle partie de son Office seroit de rendre les Hommes meilleurs ; mais vous vous exprimez mal : Dites plutôt que leur devoir est de reprendre nos vices ; car pour nos défauts, ils ne doivent paroître que sur le Théâtre.

*Crit.* Il suffit que tout le Monde soit porté à la Critique & à la Censure.

*Phil.* Mais ce goût n'est-il pas infiniment dépravé ?

*Crit.* Il n'est point d'erreur si généralement répandue, ni de sentiment erroné si universel.

*Phil.* Non pas des erreurs, mais des passions.

*Crit.* Je veux vous éviter la peine de le dire. L'Amour propre par exemple est une passion tantôt douce, tantôt irritée. Cependant cette passion est permise. C'est un sentiment mis en nous par la Souveraine Intelligence.

*Phil.* Non pas tel que nous l'éprouvons, lors que nous préférant à tous les autres, nous triomphons de leurs défauts, ne pouvant triompher des nôtres propres.

*Crit.* Il est bien plus aisé de triompher des défauts d'autrui que des siens.

*Phil.* Dites moi, *Criton*, qu'est-ce qui nourrit la Médifance, sinon le désir de prendre sur autrui toutes sortes d'avantages ? Mais il est si difficile de devenir grand, que l'on se borne à rendre les autres petits.

*Crit.* Il est sûr que c'est un plaisir piquant, que

que celui de voir un mérite , qui fait ombrage , fondre comme neige à l'approche de la Médifance.

*Phil.* Vous conviendrés pourtant que ce n'est pas avancer réellement ses affaires , que de reculer celles d'autrui. Un Banquier qui tombe ne gagne rien à en entrainer d'autres dans sa banqueroute.

*Crit.* Vous vous moqués ; rien n'est si commun de nos jours que de gagner où les autres perdent. Ecoutez , *Philantrope* , les Hommes naissent tous Concurrens les uns des autres. Le Monde est une vaste Carrière , dont nous sommes tous les Athlètes , lorsque dans la course je vois un de mes Emules , qui s'avance à mon préjudice vers le but , ne m'est-il pas permis d'user de quelque adroit stratagème qui le recule , de le repousser d'un coup de main , ou de briser en passant une rouë de son Char ? Voilà l'usage de la Médifance.

*Phil.* Criton , la vie est une Course , mais une Course plus sérieuse : Le Grand Juge qui en règle les Conditions veut que ceux qu'il a bien voulu laisser dans la lice disputent modestement la Couronne , & par des voies généreuses. Il n'accorde jamais le prix à ceux qui ne le devoient qu'à leur lacheté.

*Crit.* Vous dirés tout ce qu'il vous plaira ; mais je ne crois pas devoir sentir de honte d'un défaut qui a été de tous les tems , de tous les âges , de toutes les Conditions , de tous les Climats. Et aujourd'hui ferois-je sans cela à la mode ? Qu'est-ce qui reveille l'attention comme un trait de Médifance ou de Satire ? Y a-t-il

a-t-il rien qui donne à toute une troupe un air plus gai, plus brillant, plus satisfait ?

*Phil.* Il n'est que trop vrai ; mais ce n'est qu'à ceux même qui médisent ou qui critiquent.

*Crit.* Pour les autres dont on médit, on ne s'en embarasse guères. Leurs plaintes ne sont pas plus écoutées que les cris des Ecoliers auxquels on donne les Etrivières.

*Phil.* C'est justement là le mal. On ne sent jamais celui que l'on cause : mais on ne guérit pas avec autant de facilité que l'on a blessé.

*Crit.* Bon ! Les voila bien malades, pour avoir un peu passé par nôtre Etamine.

*Phil.* Je conviens qu'ils n'en mourront pas ; mais ils en vivront moins heureux. Vous ne voiez pas *Criton* toutes les suites de la Médifance : Vous en frémiriés si vous le saviés. Je vous défie de médire du plus grand mérite du monde, sans que cela le ternisse.

*Crit.* S'il est bien pur, il lui arivera comme au *Cigne* de la Fable sali par la bourbe des Canards.

*Phil.* Ah *Criton* ! La réputation n'est pas si facile à laver que les plumes du *Cigne*. La gloire du mérite est d'une toute autre nature, que la blancheur. On voit l'une, & l'on n'a que l'idée de l'autre. Diminués cette Idée, vous afoiblissés la gloire qui étoit le lustre & la récompense de la Vertu.

*Crit.* Dites aussi que souvent nous faisons évanouïr une fumée, & que nous défabusons le Public d'une chimère. Souvent nous détruisons un trophée qu'avoit élevé l'orgueil, & qui ne faisoit que le nourrir.

*Phil.*

*Phil.* Si vous ne faisiez que détruire une gloire mal acquise, ce pourroit être un ouvrage utile : mais j'aimerois à vous voir donner d'aussi bon Cœur la Palme à la Vertu réelle, que vous l'arrachés à la Vertu feinte & aparente.

*Crit.* Ce n'est point nôtre affaire de distribuer les récompenses.

*Phil.* C'est moins encore vôtre affaire d'infliger les peines.

*Crit.* Voudriez vous nous voir ensefer des Idoles avec le Vulgaire.

*Phil.* Je voudrois encore moins que vous risquassiez d'abatre le mérite, en lui ravissant l'honneur qu'il s'est justement aquis.

*Crit.* Ce seroit trop tôt fait de louer ce qui en est digne.

*Phil.* A ce que je vois, *Criton*, vous n'aimés pas la louange.

*Crit.* Fi ! c'est le plus vilain métier du monde que celui de la donner. Nous nous prostituerions avec les petits Esprits, les Galans, & les Parasites.

*Phil.* Sans doute, *Criton*, vous n'en faites pas cas pour vous même.

*Crit.* De cas.... Eh ! mais.... suivant.... J'aime l'aprobation des honnêtes gens.

*Phil.* Et bien, n'est-il pas naturel qu'on aime la vôtre ?

*Crit.* Après tout, quand je l'aimerois, la loüange est le Mets des Rois & des Dieux. Lors qu'elle est délicatement assaisonnée, je pense qu'aucun des Mortels ne s'en dégoute.

*Phil.* Ah ! vous y voila, *Mon Ami*, vous  
H aimés

aimés ce Mets , mais vous voudriés en goûter tout seul.

*Crit.* Je vous avoüerai , si vous voulés , que rarement je la mérite.

*Phil.* C'est ce qui s'apelle se crever deux yeux pour en crever un à son Ennemi. Vous ne voulés plus de la loüange , des qu'il faut la partager avec d'autres. Vous vous en séverrés plutôt , que d'en donner à autrui ; & je crois qu'en un besoin vous médiriés de vous même plutôt que de ne médire de personne.

*Crit.* La raillerie seroit forte , si elle ne portoit sur d'autres que je connois.

*Phil.* Je conviens avec vous qu'elle s'adresse à bien d'autres , & je trouve à la fin des charges que vous partagés avec plaisir.

*Crit.* Il faut pourtant qu'il y ait des Censeurs pour la conduite , comme il faut des Critiques pour les Sciences. N'est-il pas plus grand dans le fond d'éplucher leurs Actions que leurs Ouvrages ?

*Phil.* Oui bien , si on le faisoit toujours à propos , & si les Hommes étoient disposés à en profiter.

*Crit.* Et s'ils ne le sont pas , méritent-ils nos ménagemens ?

*Phil.* Ils n'ont garde de reconnoitre une Jurisdiction si partiiale.

*Crit.* Partiale ou non , ils sont responsables de leurs actions au public.

*Phil.* Oui ; au public dépréoccupé ; c. a. d. à la partie saine & raisonnable.

*Crit.* Bon ! C'est une Jurisdiction universelle & commune à tous les Hommes du Monde. Je voudrois bien voir quelqu'un qui s'avisar de la contester.

*Phil.* Si on ne le fait pas, c'est parce qu'il seroit très inutile.

*Crit.* Vous voyés donc que le Public forme un Tribunal, & que les Médifans & les Critiques en font les Juges. *Vivat*, nous sommes les *Aristarques* du Genre humain.

*Phil.* J'y consens à vos périls ; car vous ne manquerez pas à vôtre tour d'*Aristarques*.

*Crit.* Que nous importe !

*Phil.* Jurisdiction dans le fond bien méprisable, car elle vous est commune avec les moindres Crocheteurs, qui jugent des plus grands Rois.

*Crit.* Si cela déroge à nôtre grandeur, cela fortifie nôtre liberté.

*Phil.* Mais en qualité de Juges, que faites vous au profit de vos Juridiciables ?

*Crit.* Belle demande ! Nous épurons le mérite. Il faut qu'il soit de bonne trempe, s'il résiste à cette épreuve. La Médifance est le Creuset qui l'affine.

*Phil.* Et qui travaille à le réduire en fumée.

*Crit.* Malheur aux Métaux subalternes.

*Phil.* Parlons sans figure. C'est-à-dire, que les Vertus qui ne sont qu'humaines résistent difficilement à vos traits.

*Crit.* En vérité il faut qu'elles soient à peu près parfaites.

*Phil.* Elles le seroient absolument, que vôtre pénétration leur trouveroit encore des défauts. Voilà je vous assure de quoi donner de l'émulation aux Vertus timides & défiantes.

*Crit.* Elles ne s'aguerriront jamais, si elles ne le font avec nous.

*Phil.* Mais dites moi , *Mrs. les Cautiques* , est-il honnête d'être le fleau des Personnes foibles & craintives ? Car en jettant sur elles quelque blâme, vous les mettrés hors d'état de se relever.

*Crit.* L'on s'exerce sur ces sujets là , comme un jeune Escrimeur contre un plastron.

*Phil.* De bonne foi, ce procédé est il généreux ?

*Crit.* Il faut bien commencer par eux, pour jouter ensuite avec succès contre des Champions plus redoutables.

*Phil.* Et ceux là vous ne les voiés jamais, vous les ataqués à leur insçû.

*Crit.* Oh ! qu'ils le savent bien quelquefois.

*Phil.* Et quand ils le savent, ne craignés vous point la bassesse des Palinodies ?

*Crit.* Cela est un peu dur à la chair : mais alors nous tergiverfons tant que nous pouvons ; en gens d'honneur.

*Phil.* Tergiverfer en gens d'honneur ! cela me paroît assés difficile. Voiés *Criton* combien d'embarras & de lachetés la Médifance traine à sa fuite.

*Crit.* Tous les Métiers ont leurs périls & leurs inconvéniens.

*Phil.* Ne seroit-il pas plus beau d'être à couvert de ces périls là ?

*Crit.* Vous dites bien : mais il faudroit se taire. La peine en passe le plaisir & l'utilité.

*Phil.* Ne trouveriés vous pas plus digne de vous d'être le Protecteur que l'Ennemi ; d'être le Bouclier de ceux qu'on ataque , de relever ceux qui tombent , de donner la main à ceux qui chancellent , d'aider de vos Conseils, ceux que vous ofensés par vos Discours ? Ne faites

vous aucun cas de la Grandeur d'Ame ?

*Crit.* Oui sans doute.

*Phil.* J'en suis persuadé ; mais vous cédés au Torrent.

*Crit.* Cela est vrai ; d'ailleurs nous faisons souvent les méchans pour qu'on nous respecte.

*Phil.* Rien n'est si ordinaire que de voir des gens qui font les braves par timidité.

*Crit.* L'on craint plus les Médifans , & l'on les ataque moins.

*Phil.* Ne vous en flatés pas ; l'on hait ceux que l'on redoute ; & l'on se vange autant que l'on peut sur les Auteurs de son esclavage.

*Crit.* Les Médifans s'épargnent au moins entr'eux.

*Phil.* Point du tout ; c'est la seule espèce d'animaux qui se déchirent les uns les autres.

*Crit.* Voila un trait passablement énergique. Mais *Philantrope* , je suis en peine d'une chose.

*Phil.* Quelle ?

*Crit.* C'est que vous allés bannir la sincérité de la Terre.

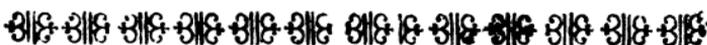
*Phil.* Hélas ! il ne m'est pas si aisé que je le voudrois d'en bannir la Médifance ; car je vois bien que c'est avec elle que vous croiriez bannir la sincérité.

*Crit.* C'est presque le seul cas ou la franchise soit hors de doute.

*Phil.* Si je le croiois je desirerois de sortir d'un Monde si dépravé. Que seroit-ce en éfet qu'un Mōde où il ne se trouveroit ni sincérité ni tolérance ?

*Crit.* Je me rends , *Mon cher Philantrope* , vous m'avez défillé les yeux, & je sens au fond du cœur quelque chose qui me défend de jamais médire.

LETTRE



LETTRE de Mr. CHRIST , Docteur  
en Médecine à Berne , aux Editeurs  
du Mercure Suisse.

M E S S I E U R S .

COMME vous avez trouvé à propos , d'annoncer au Public mon *Goute-fuge* \* par un *Parturiunt Montes* , je me flate que vous voudrez bien aussi mettre au jour le portrait naturel de cet *Enfant des Montagnes* , que je vous envoie. J'en commence la première Ebauche , par la déclaration ingénue , que ce Remède , dans sa perfection , n'est autre chose qu'un *Laudanum liquide* ou *solide*. Je me figure qu'à ce mot vous vous récrierez en disant : *Laudanum* ! Vraiment voila une grande nouveauté à proposer en fait de Médecine ! Ne connoit-on pas cette belle drogue par son nom depuis deux Siècles , & depuis quand s'avise-t-on de la faire passer pour un *Goute-fuge* ? Ce petit *Laudanum* se donne des airs bien ridicules par les circonlocutions mystérieuses , avec lesquelles il s'est produit pour la première fois au Public.

Dans la suposition d'une Critique semblable ou équivalente , permettez moi , *Messieurs* , avant de passer outre de justifier ma première Ebauche. Pour cet éfet je vous prie de faire attention : 1. Que l'*Opium* n'a jamais passé pour *Droque-souris* , ni chez

\* Mercure de Décembre 1734.

les Anciens, ni chez les Modernes ; mais qu'il a toujours été mis au rang des Remèdes héroïques, c'est-à-dire de ceux qui peuvent servir immédiatement à prolonger ou abrèger nos jours, suivant le bon ou mauvais usage que nous en faisons. 2. Que *Paracelse*, prétendant avoir été le premier à remarquer, que cette drogue héroïque, toute crüe, étoit généralement au dessus des forces de nos Corps, sur tout en Europe, s'est avisé de la mitiger par quelques aditions & corrections, dans lesquelles croiant avoir réussi d'une manière loüable, il a trouvé à propos de donner à son *Opium* mitigé le nom de *Laudanum*. 3. Qu'à son imitation d'autres Auteurs célèbres ont renchéri sur lui, si bien qu'à la fin il s'est fait des Cohortes entières de *Laudanums*, qui ont valu depuis deux siècles des millions à ceux qui ont pris la peine de les mettre en usage. 4. Que cependant toutes ces Cohortes n'ont pu étendre leurs conquêtes au delà des bornes des *Anodins* & des *Sudorifiques*, & que particulièrement la *Goute* & les *Fièvres* ont continué jusques ici de braver par leur tyrannie les *Laudanums* les plus exquis. Voilà, *Messieurs*, ce que j'avois à vous dire sur mon *Ebauche*, par raport aux *Laudanums* connus & communs. Passons maintenant aux traits particuliers & caractéristiques du mien, qu'il s'agit de faire connoître.

Le premier trait par lequel mon *Laudanum* se distingue des autres, est celui d'un *Anodin calmant* & non assoupissant. Ce Trait se fait si bien sentir dans son opération ordinaire, qu'à mesure qu'il calme les douleurs accompagnées d'un

d'un mouvement irrégulier des esprits, il dissipe l'assoupissement produit par un autre *Laudanum*, ou quelque chose de semblable, qui a pu mettre obstacle au mouvement régulier de nos esprits animaux, & assoupir par là leurs fonctions ordinaires.

Le second trait qui mérite d'être remarqué, est celui d'un *Résolvant* des plus efficaces. Par là il n'est pas seulement *diaphorétique*, mais encore *diurétique*, *expectoratif*, *salivant*, &c. en un mot *expulsif* par tous les émonctoires, par lesquels la Nature trouve une disposition propre à se décharger.

Le troisième trait singulier de cette Composition est celui d'un *Goute-fuge*, non seulement propre à calmer la fureur des accès de cette cruelle Maladie; mais encore à en éloigner le retour de quelques années, pour peu qu'on veille, ou qu'on puisse vivre de régime. Une autre preuve incontestable du grand pouvoir de notre *Laudanum* contre ce cruel fleau est la dissipation des *nodosités*, qu'on a vû arriver heureusement sur plusieurs Malades.

Mon *Laudanum* s'est si bien fait connoître par son quatrième trait de *Fébrifuge Universel*, que j'ai lieu de douter si l'on trouve aujourd'hui dans la Matière Médicale un Remède qui l'approche. Le succès extraordinaire, avec lequel je le donne journellement dans des *Dysenteries*, *Rougeoles*, *Petites véroles*, *Pleuresies*, *Péripneumonies*, *Fièvres continues*, *malignes*, *pourprées* & *exanthématiques*, *catharales*, *lentes*, *intermittentes*, *journalières*, *tierces*, *quartes*, &c. me fortifie

rifie dans ce doute. En éfet comme il ne manque presque jamais d'extirper, par des crises radicales, les levains fiévreux, dès la troisiéme ou quatriéme prise, ( excepté les intermittentes & lentes opiniâtres, où il faut revenir plus souvent à la charge : ) je me crois autorisé à le préférer au *Quinquina* & autres, qui ne font que figer ou alterer la Matière morbifique sans évacuation critique.

Le cinquiéme trait par lequel mon *Laudanum* a fait connoître sa supériorité sur les autres, est sa façon d'opérer dans les douleurs des reins & de la vessie, lesquelles il n'adoucit pas seulement, pour quelque tems, à la manière des autres *Laudanums*, mais il en enlève même fort souvent la cause, en dissolvant sans violence, les concrétions gluantes & calculeuses qui s'y forment, & les entraînant hors du Corps avec les urines.

Le sixième trait, qui donne un avantage à mon *Laudanum* sur les autres, est sa Vertu spécifique à desobstruer les Femmes opilées, & à procurer de la fécondité, dans des cas, où l'on avoit lieu d'en désespérer entierement. Un Fils né au bout de 29. ans d'un Mariage stérile, dont la Mère avoit fait inutilement tout au Monde pour se délivrer des Fleurs blanches, dont elle étoit tourmentée avant mon Remède, en est un exemple insigne. Les Fleurs rapellées sans dessein, à deux autres Matrones, l'une de 78. & l'autre de 82. ans, sont d'autres preuves, qui témoignent sa grande vertu apéitive.

Le septième caractère, que l'on ne trouvera dans aucun autre *Laudanum*, est sa vertu de fonder

dre les sérositez coagulées des *Hidropiques*: Ce qu'il fait d'une façon si douce & avec si peu de violence, que dès qu'il commence à pousser par les sueurs & les urines, on peut envisager cette Maladie, comme guérie sans danger de rechute, pour peu que les vaisseaux soient encore susceptibles de conglutination. Je m'en raporte au témoignage des Experts, si cette méthode n'est pas infiniment préférable à celle des purgations fortes par les selles. Les Observations que je pourrois alléguer sur ce sujet, serviroient d'un grand éclaircissement, si les bornes d'une Lettre me permettoient de les y insérer.

Les effets singuliers de ce *Laudanum* dans les *Maux de tête*, les *Phrénésies*, *Paralysies*, *Maladies de la poitrine*, celles de la *Peau*, les *Apoftèmes internes & externes*, les *Coliques &c.* sont autant de trophées que l'expérience a érigé à ce *Laudanum*, en plusieurs occasions, & que la raison n'entreprendra point d'abatre, pour peu que l'on veuille se donner la peine d'aprofondir la notion d'un *Anodin Resolvant*.

Permettez-moi encore, *Messieurs*, de vous édifier sur les circonlocutions mystérieuses de mon Imprimé. La première, qui semble vous avoir heurté, & que vous relevez dès le commencement de vôtre Avis, est celle où je dis que ce Remède (que Vous avez bien voulu qualifier de merveilleux) est *Mineral* dans le premier degré de sa naissance, *Végétal* dans le second, & *Animal* dans le troisième. Je confirme cette expression dans toute son étendue, en y ajoutant pour explication; que la

la Clé, dont je me fers dans ma préparation étant *Minérale*, je crois avoir raison de dire, que mon Remède est *Minéral* dans son premier degré de naissance : Les *Végétaux* ouverts & dévelopez par cette Clé, faisant le corps & le volume de mon Remède, m'autorisent assez, à mon avis, de dire, qu'il est *Végétal* dans le second : Enfin les derniers des Ingrédients végétaux, ne pouvant être cueillis que dans le tems qu'ils commencent à passer, moiennant leur volatilisation dans le *Règne animal*, par la vermine fine qui s'y met, n'ai-je pas raison de dire qu'il est *Animal* dans le troisième? Voila, *Messieurs*, l'explication de l'Enigme, que j'ai proposé dans mon Imprimé.

En continuant vôtre Extrait, vous me renvoiez tacitement à l'Ecole pour m'y faire souvenir des Règles de la Grammaire Médicinale, lors que vous faites remarquer, que je n'ai fait aucune distinction de tems, d'âge, de temperament, de causes, ou d'autres circonstances. Soufrez, *Messieurs*, que je vous fasse sentir à mon tour, qu'aparemment vous n'avez pas fait attention à ce dont il s'agissoit dans mon Imprimé; sans cela vous y auriez pû voir, qu'il n'étoit point question, d'une Instruction circonstanciée sur l'usage de mon Remède; mais uniquement de quelques Réponses superficielles à des Questions assez mal digérées, que j'ai trouvé à propos de faire imprimer ensemble, pour soulager ma paresse, & pour me dispenser de redire souvent la même chose. Au reste quand je dis dans ma Réponse à la douzième Question, que la façon d'emploier ce Spécifique

différait par rapport à la situation & à la constitution des Malades, je crois avoir assez insinué par là, qu'il falloit se comporter différemment, pour donner lieu de me consulter sur des cas douteux.

Après avoir encore régalé ce Remède de l'épithète d'*inouï*, vous ajoutez immédiatement ce que j'en préconise moi-même; c'est-à-dire qu'il est un Recueil choisi de tout ce que les différentes Saisons de l'année produisent de meilleur pour les Maux en question. Ce que j'en dis là, *Messieurs*, est très vrai, & si essentiel, que sans cette circonstance mon Remède perdrait une partie réelle de son mérite. Quiconque est tant soit peu versé dans les principes de la saine Chymie, en conviendra, dès qu'il saura que la fermentation est la baze de la préparation de mon *Laudanum*. Or pour bien achever une fermentation, ne faut-il pas la commencer dans une saison propre? Ne faut-il pas encore ramasser les *Sucs végétaux*, fermentables dans leurs Saisons? Les fermentations qui se font par la réaction de plusieurs principes différens entr'eux, ne sont-elles pas ordinairement les plus parfaites? Ces mêmes fermentations ne se perfectionnent-elles pas encore mieux, à mesure qu'elles sont répétées? N'y a-t-il pas là une occupation pour toutes les Saisons de l'année? Ne falloit-il pas être *Alpicole*, Homme d'un goût singulier pour la culture des *Productions Alpines*, pour s'aviser de les examiner par la voie de la fermentation? N'est-ce pas encore après tout cela un heureux hazard, comme les *Epicuriens* aiment à l'appeler,

ter , au lieu d'une Bénédiction , que par toutes ces recherches je fois parvenu à la composition d'un Remède utile à la Société ?

Tels sont , *Messieurs* , les traits de mon *Laudanum* , tirez aussi naturellement que les bornes du Secret le peuvent permettre. Si vous y trouvez quelque chose de *merveilleux & d'inoui* , c'est bien malgré moi , qui ne me pique de rien moins que de semblables éloges. Si d'un autre côté , vous y remarqués quelque chose de petit , je vous donne carte blanche d'achever par le *Nascetur ridiculus mus* le Vers que Vous avez commencé. Il faudra toujours un bon *Chat de Cabinet* , pour faire peur à ce *Rat de Montagne* , quelque petit qu'il puisse paroître.

A propos de Secret : On m'a dit que dans une Conversation de vos quartiers on s'étoit avisé de dire , qu'il ne convenoit qu'à des Savans d'une certaine étofe de se réserver des Secrets. Vous savez , *Messieurs* , que je suis d'Etofe Suisse , un peu raffinée , si vous voulez par mon séjour de *Neuchâtel*. Cependant Suisse contre Suisse , nous sommes tous de la même étofe , & s'il y a quelque différence dans la valeur intrinsèque , les Connoisseurs mettent le plus souvent l'avantage du côté des anciennes , dont je fais profession d'être. Toutes nos Etofes ramassées font un certain Assortiment National , fort propre pour donner du ridicule à ceux qui se piquent de se sacrifier gratis. Dès que le Public changera de goût pour cet Assortiment , ou que je trouverai quelque Puissance assez généreuse , pour me rembourser seulement

Jement les fraix de mes recherches , je n'aurai plus de Secret. En atendant je ne vois pas la moindre indécence pour moi de me réserver les fruits de mon travail.

Faites moi l'honneur , *Messieurs* , de me conserver vôtre Amitié , malgré nôtre petite Guerre ; & soïez persuadé que je ferai , quoi qu'il en arive , avec tous les égards qui vous sont dûs ,

*A Berne ce 3. Mai*  
1736.

vôtre &c.



AUTRE LETTRE *aux Editeurs sur*  
*l'Extrait de la Dissertation de Mr.*  
*BIANCHI , inseré dans le Journal de*  
*Mai 1736. p. 85.*

**M***essieurs.* Le goût des Lecteurs d'aujourd'hui est très difficile à satisfaire. On ne se paie plus de grands mots & d'expressions vagues & vuides de sens. On demande une précision élégante , on remonte jusqu'aux principes des Sciences , & l'on se plait à voir naître les conséquences les unes des autres. Dans les Matières même les plus importantes & les plus abstraites , on exige d'un Auteur qu'il nous instruisse ,

instruise , s'il est possible , d'une manière agréable & intéressante ; mais on veut que les ornemens sortent du sujet , & qu'ils tournent au profit du Lecteur. A-t-on surmonté ces difficultés , il s'en présente d'autres. On nous impose encore l'obligation de faire des découvertes. C'est peu d'étudier les Arts & les Sciences , il faut travailler à les perfectionner. Vaudroit-il la peine d'écrire pour ne faire que répéter ce que d'excellens Ecrivains ont dit avant nous ? Ce devoir que le Public nous impose paroît être rempli dans la Dissertation de Mr. *Bianchi*, dont vous avez donné un Extrait dans le *Mercur* de Mai. Ce Professeur fait une figure si considérable dans l'Université de *Turin*, il s'est rendu si célèbre par les Ouvrages de Médecine \* qu'il a déjà publié : Ses lumières & sa probité sont si reconnues que lon ne fauroit s'empêcher de faire une grande attention aux Découvertes qu'il veut bien communiquer au Public.

Mr. *Bianchi* ne donne pas une simple Recette d'un Remède déjà connu , ou un étalage de secrets frivoles , qui n'ont d'autre prix qu'un titre pompeux. Il met au jour une Dissertation raisonnée & méthodique. Il établit tout ce qu'il avance sur les fondemens d'une théorie fine & particulière. Les Lettres de Créance d'un Remède , c'est une expérience constante & réitérée.

Puisque le *Mercur* fait la baze du Remède  
que

\* Voyez la Bibliothèque Italique Tome III. & le Dictionnaire de Médecine du Docteur MANGET Article BIANCHI

que Mr. le Professeur *Bianchi* annonce au Public , il ne fera pas hors d'œuvre de faire quelques Observations sur ce Métal. C'est un véritable *Protée* , il prend toutes sortes de formes ; mais on peut toujours lui rendre sa figure naturelle. Les *Chimistes* lui attribuent presque tous des qualitez merveilleuses & les Chercheurs de *Phierre Philosophale* , le regardent comme la semence de tous les Métaux , & principalement de l'*Or*. Cette opinion n'est pas tout à fait déstituée de preuves. J'ai ouï dire à Mr. *Géofroi*, Professeur en Chimie à *Paris* , qu'un *Chimiste Allemand* \* avoit tiré quelques grâins d'*Or* de l'*Argent vis* ; mais après une longue opération. Mr. *Geofroi* , qu'il n'étoit pas aisé de tromper , fut témoin de cette expérience. A la vérité la dépense de l'Opération , étoit beaucoup au dessus de la valeur de l'*Or* , qu'on retiroit par ce moyen. On ne doit point considérer cela comme une métamorphose de l'*Argent vis* en *Or* ; \*\* mais comme une séparation des Parties mercurielles , qui tenoient celles de l'*Or* extrêmement divisées. Le feu dont on se servit pour separer l'*Or* du  *Mercure* , fit évaporer celui-ci ; l'*Or* plus pesant que le  *Mercure* résista à l'évaporation.

\* Le fameux Mr. *Homborg* , de l'Académie Royale des Sciences.

\*\* La bonne Phisique n'admet point de pareilles transmutations. Mr. *Homborg* croioit que l'*Or* n'est qu'un composé de  *Mercure* d'une Terre vitrifiable , & d'un soufre principe. Selon cette idée il pensoit que dans la calcination , qui doit nécessairement être fort longue , le *Charbon* communique peu à peu au  *Mercure* un  *Soufre* qui lui donne les propriétés & le Caractère de l'*Or* ; mais il n'y a là aucune apparence de transmutation.

poration & resta seul au fond du Matras. Il est certain que le Mercure a beaucoup d'affinité avec l'Or. En général les Métaux que l'on tire des Mines ne sont jamais purs, ils sont presque toujours mêlez avec une certaine quantité de *Mercur* : C'est la raison qui a déterminé plusieurs Chimistes, à regarder l'*Argent vis* comme la baze & la semence de tous les Métaux. On trouve dans les *Nouvelles de la République des Lettres de Mr. Bernard* [1] une expérience qui confirme cette idée. Un célèbre Chimiste de *Berlin*, nommé *Kunkelius*, assûra qu'il avoit trouvé le secret de refondre l'Or en ses trois principes, le *Mercur*, le *Sel* & la *Terre*; qu'en réunissant deux de ces principes ensemble, il n'en résulroit rien; mais qu'en les réunissant tous trois il avoit eu de l'Or très pur. Il paroît de là, que le *Mercur* est en éfet la partie la plus essentielle & la principale de l'Or. Outre les proprietez du *Mercur* reconnûes en Médecine, [2] Mr. de *St. André*, Savant Anatomiste de *Londres*, en a découvert une qui est singulière. [3] Il fait des Injections avec le *Mercur*, & en remplit tous les Vaisseaux du Corps humain; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que dans l'espace de trois minutes, il fixe & donne la couleur qu'il veut à son Injection, qui devient ferme & pliante comme du fil de léton. La facilité qu'une telle In-

K

jection

[1] Avril 1700. p. 371.

[2] Bibliothèque Angloise Tome II. p. 541.

[3] La Méthode de Mr. de St. André a aussi ses inconvéniens : Il est à craindre que le *Mercur* par son poids ne détruise le tissu des Vaisseaux délicats dans lesquels on l'introduit.

jection donne à suivre & à disséquer les Vaisseaux les plus délicats, ne peut que contribuer beaucoup à découvrir les Mystères de l'*Anatomie*.

Il seroit à souhaiter, que Mr. *Bianchi*, qui s'est distingué par son habileté dans les Injections \*, & qui a fait de si magnifiques démonstrations d'*Anatomie en Cire*, voulut bien essayer une Méthode qui peut avoir une utilité particulière. Le *Mercur*e pénètre dans les plus petits Vaisseaux, & jusques dans les pores les plus étroits : ce que la Cire ne fauroit faire. Dans l'étude de la Médecine, rien n'est plus utile, que de mettre à profit les découvertes qu'on fait tous les jours en *Anatomie*, & d'en déterminer l'usage. Mr. *Bianchi*, qui a poussé fort loin ses Recherches de ce côté là, & dont l'expérience & les lumières sont incontestables, est très en état de rendre raison de l'effet de certains Remèdes, dont on ne connoit l'efficacité que par un heureux hazard, & une pratique répétée. Mais une chose absolument nécessaire en Médecine, c'est de se défaire de ses préjugés, & de se défier des Systèmes, même les plus vraisemblables.

A l'égard du Système de Mr. *Bianchi* sur les Insectes, il n'est pas tout à fait nouveau. Le Père *Kirker*, qui avoit à peu près les mêmes idées, croioit que toute la Nature étoit animée, & que les Animaux ne vivoient qu'en se dévorant les uns les autres. Si cela est, voila une Guerre légitime, & devenue nécessaire. L'Animal ne vivra plus qu'aux dépens d'un autre

\* Voyez la Bibliothèque Italique Tome III.

tre Animal. Voici quelques Observations, qui confirment l'hipothèse de Mr. *Bianchi* sur la cause des Maladies produites par des *Vers*.

Il n'y a pas longtems qu'un Homme se van-  
toit à *Paris* de faire voir dans les excréments,  
& sur tout dans la salive des Malades, des  
Insectes de diverses espèces, qui selon lui étoient  
la cause prochaine des Maladies, & en pro-  
duisoient la variété.

Un habile Phisicien, qui se trouvoit à *Mar-  
seille*, dans le tems de la dernière *Peste*, aiant  
mis le soir sur sa Fenêtre des Feuilles de pa-  
pier blanc, assûre que le matin, il vit, à l'aide  
du Microscope, ces feuilles presque couvertes  
de petits Insectes ailez, d'une couleur & d'une  
figure particulière.

Ces petits Insectes étoient-ils attirés par l'ex-  
halaison, ou par une disposition particulière du  
Corps des Pestiferez ? Venus de Pais déjà in-  
fectez, étoient-ils l'unique cause de la Mala-  
die qui règnoit dans cette Ville ? La mauvai-  
se conformation qu'ils produisoient dans le  
Corps des Pestiferés ne seroit-elle qu'à les  
multiplier ? Quoi qu'il en soit il est certain,  
que l'Air que nous respirons est rempli d'Ani-  
maux, qui par leur extrême petitesse écha-  
pent à nos regards. On en trouve jusques  
dans le Verre & dans les Marbres les plus durs.  
Nous devons au *Microscope* la découverte d'un  
nouveau Monde. Le Hazard est il l'Auteur  
de cette foule d'Insectes ? C'est ce que nous  
ne saurions concevoir. Comment sont-ils pro-  
duits ? C'est ici où nous commençons à dou-  
ter, & où l'expérience nous abandonne.

Si nous passons de la génération des Insectes à celle de l'Homme , qui est un Animal d'une autre espèce , quelles difficultés ne se présentent point sur cette Matière ? Malgré nos recherches & nos expériences , on peut dire qu'à cet égard , la Philosophie est encore dans son Enfance.

*Swammerdam* , *Malpighi* , & *Lewenbok* , les plus grands Observateurs de nôtre tems , ont crû que l'Animal , ou le fœtus étoit déjà tout formé dans l'ovaire , & que la génération apparente n'étoit qu'un développement & une espèce d'augmentation. Il est assez étonnant que nous ignorions encore qui contribuë le plus à la génération , de l'Homme , ou de la Femme ; & qui des deux fournit les premiers germes de l'embryon. Mr. *Hartroeker* , Hollandois , a crû avoir trouvé une preuve démonstrative que c'étoit l'Homme. Il a découvert , avec le secours du *Microscope* , dans la liqueur du Mâle , de petits Vers animez , qu'il regarde comme les premiers Esquisses de l'Animal. Cette foible ébauche renferme cependant toutes les parties , que la nourriture ne fait ensuite que développer. Je propose sur ce sujet un doute que je voudrois éclaircir. Ce que Mr. *Hartroeker* prend pour des Vers , ne seroit ce point des parties filamenteuses ou sulfureuses du liquide ? Ces parties plus grossières & plus pesantes que les autres ne seroient-elles point muës par l'agitation de ce même liquide. Voila un commencement d'hypothèse , qui mériteroit bien l'attention de Mr. DE REAUMUR , cet excellent Naturaliste , ou celle du Savant Mr. BOURGUET.

A mesure que l'on approfondit d'avantage les Sciences, qui dépendent le plus du témoignage des sens, il semble que l'évidence nous échappe. Ne semble-t-il pas que la même Main, qui a marqué à la Mer ses limites, a mis aussi des bornes à nos connoissances. Le Monde est pour nous une vaste décoration, dont à peine pouvons nous apercevoir quelques uns des ressorts des plus aparents.

Il faut rendre justice aux *François*, à l'égard de la *Phisique*, qui est la partie de la *Philosophie* la plus étenduë & la plus difficile. Ils excellent sur tout dans l'Art de l'exposition. La *Philosophie* de NEWTON n'est presque pas intelligible à la moitié de ses Lecteurs; cependant Mr. DE VOLTAIRE a trouvé le secret de mettre une partie de cette Philosophie à la portée des Femmes même. Que ne pourrions nous pas dire de la *Pluralité des Mondes* de Mr. de FONTENELLE, cet Ouvrage si ingénieux? Dans son *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, ne met-il pas en quelque manière sous nos yeux tous les secrets & toutes les découvertes de la Phisique? La Philosophie, dont l'abord paroissoit autrefois si rude, & si rebutant, n'a plus rien aujourd'hui que d'aisé & de gracieux.

Il est seulement à craindre, que cette extrême facilité à nous éclairer ne nous tourne à piège, & que l'on n'en estime moins le Grands Génies qui nous la procurent. Ils sont assés généreux pour nous cacher les travaux que leur content des découvertes utiles. Ils arrachent les épines pour ne nous laisser cueillir que des fleurs. Méconnoîtrions nous le prix  
de

de leurs bienfaits , parce qu'ils ne le font pas sentir. Nous avons encore lieu de craindre , que l'on ne fasse plus que voltiger d'une Matière à l'autre , sans rien approfondir ; & que l'on ne néglige l'Instruction pour le plaisir. Il y a cependant bien de la satisfaction à suivre la Nature dans ses divers détours , de la forcer à nous révéler ses Mistères , & à devenir en quelque manière son Confident ; mais pour cela il faut la suivre dans ses plus secrettes Opérations , & l'observer avec les yeux d'un Phisicien atentif & industrieux.      Je suis &c.

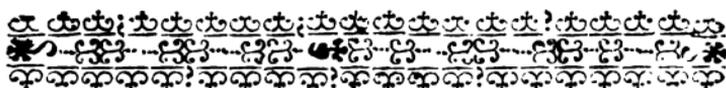
## M E S S I E U R S

Genève le 15. Juin  
1736.

Votre &c.  
I. B. T.



ODE



## O D E

*Tirée du Cantique de MOYSE Cantemus.*

**P**Rête moi, Terre ! une oreille attentive ;  
 Je chanterai la Gloire du Seigneur ;  
 Il brise les liens de sa Tribu captive ,  
 Et fait pour elle éclater sa grandeur.  
 Au fonds des Eaux il précipite  
 Et l'Homme & le Cheval d'élite ;  
 Ne répandrois-je pas des Chants à son Honneur ?

Il est ma force & mon guide fidèle ;  
 J'éclaterai par des Hymnes Sacrés.  
 Ce Sauveur est mon Dieu ; d'une flamme immortelle,  
 Je sens pour lui mes esprits pénétrés.  
 Que victorieux du tems même ,  
 A l'ombre de son bras suprême ,  
 Ses merveilleux bienfaits soient par tout célébrés.

Il a paru, ce Guerrier invincible ;  
 Tremblez du Nil trop superbes Vainqueurs !  
 L'Eternel est son Nom ; à son soufle terrible  
 Les Elémens deviennent ses Vangeurs,  
 Il dit, & des Murs magnifiques ,  
 Du sein des gouffres aquatiques  
 Ont derobé Jacob à ses Persecuteurs.

## 80 MERCURE SUISSE

Où courez vous ? Insensés ! qui vous guide ?  
N'approchez pas de ces Murs éclatans ,  
O Ciel ! ils ne sont plus ! dans la Plaine liquide ,  
Je vois sur eux entasser des torrens ;  
Et dans ses Cavernes profondes ,  
Sous le poids énorme des ondes ,  
La Mer ensevelir nos barbares Tirans.

Mélange affreux ! Epouvantables restes  
De Chars, de Chefs , de Soldats aguerris !  
Du cruel Pharaon , sur ces rives funestes ,  
Mes yeux tremblans contemplant les débris.  
O Mer ! quel essain de victimes !  
Grands d'Egypte ! Hommes sublimes !  
Héros ! vous n'êtes plus que des roseaux flétris.

Peuples ! Chantez le Dieu qui vous délivre ;  
Le Dieu qui rompt leurs complots audacieux.  
„Hâtons-nous , disoient-ils , hâtons - nous de poursuivre  
„Ces vils Soldats , Esclaves féditieux ,  
„Et que leurs troupes dépouillées  
„Vangent nos Maisons détolées :  
„En vain contre l'Egypte ils reclament les Cieux.

Mais ô triomphe ! ô Victoire imprévue !  
L'Eternel même a combattu pour nous.  
Il relève en ce jour l'innocence abatuë ;  
L'orgueilleux seul est en bute à ses coups.  
Les Eaux qui respectent nos bandes ,  
Dieu de Jacob ! quand tu commandes  
Ont dévoré l'Impie & servi ton courroux.

Quel

Quel Etre, ô Dieu ! soutiendra ta lumière ?

Quel Etre, ô Dieu ! peut t'être comparé ?

Tu veux : soudain existe , ou périt la Matière.

Qu'avec frayeur ton Nom soit adoré.

Philistins ! Enfans de la Terre !

Tremblez au bruit de son Tonnerre.

Sion est l'Héritage à ses Saints préparé.

Faits éclatans ! mémorable journée !

Epouvantez le coupable Mortel.

A Moab immobile , à la Terre étonnée ,

Divins exploits ! annoncez l'Eternel.

Dites qu'à la Montagne Sainte ,

Dites qu'en son heureuse enceinte.

Le Ciel fixe à jamais son Peuple & son Autel.

*Turin Mr. Rigaud:*



**O**N a envoyé ici de *Genève* six Vers Latins ,  
 qui renferment toute la substance du  
 DECALOGUE ; & une Personne de cette Ville  
 en a fait une Imitation en six Vers François ,  
 aussi concis que les Latins. Nous espérons ,  
 que le Lecteur verra avec plaisir , les uns &  
 les autres.

*ME* solum venerare Deum; nec sculpe quod oras;  
 Impia nec vox sit, Luce quiesce sacra;  
 Majores reverenter habe; nec sanguine dexteram.  
 Infice; nec sancti pollue jura tori;  
 Pura manus furti sit; falsi nescia lingua;  
 Nullius optetur, verna, marita, pecus.

**A** Dore le vrai Dieu, n'invoque point d'Image,  
 Révère le serment, observe le Sabat,  
 Honore Père & Mère, abhorre le carnage,  
 Sois chaste dans l'Himen & dans le Célibat,  
 Ne dérobe jamais, rons un vrai témoignage,  
 Et vois le bien d'autrui sans qu'il te fasse ombrage.



## JUGEMENT *sur une Religieuse.*

**U**N Abé d'*Aneci* étoit fort assidu dans un Couvent de Religieuses, & avoit de fréquens tête à tête avec une des Nonnes, jeune & bienfaite. On commençoit à en parler dans la Ville, & ce bruit fit de la peine au Grand Vicaire, qui est un Homme de mérite. Il fit quelques réflexions là-dessus avec un Eclésiastique de ses Amis; il lui laissa entrevoir qu'il appréhendoit qu'il n'entrât un peu de passion dans ce commerce, sur tout du côté de la Religieuse.

ligieuse. Son Ami, beaucoup plus charitable que lui, excusant cette liaison, vouloit qu'on la regardât comme toute spirituelle, & conclut qu'il ne sauroit se persuader, qu'une Fille, qui s'est mise en Religion, soit susceptible d'amour comme celles qui sont restées dans le Monde. Le Grand Vicaire lui repliqua par cette jolie comparaison, *Je n'ai pas remarqué, dit-il avec beaucoup de vivacité, que les Cierges bénis brûlent moins que les autres.* On a fait là dessus cette Epigramme.

**Q**U'une Vierge à Dieu consacrée,  
 Puisse en son Cœur donner entrée,  
 Aux desirs d'un amour impur,  
 Hélas ! le fait n'est que trop sûr.  
 Jamais du Cœur d'une Pucelle,  
 L'Amour n'est tout à fait banni,  
 Et qui ne fait que le Cierge béni  
 Brûle aussi bien que toute autre Chandelle.

**V**Oici une autre jolie comparaison tirée d'une bougie. *Lainés* étoit un agréable débauché. Il se trouva un jour un peu en opposition avec sa raison. Pour lui prescrire la conduite qu'elle devoit tenir avec lui, il lui fit ce raisonnement :

**Q**Uoi ! toujours, Raison trop sévère,  
 Tu t'oposes à mes desirs,  
 Et viens troubler tous mes plaisirs ;  
 Vois-tu cette Bougie ? Imite sa lumière,  
 Elle anime nos jeux, & ce charmant Repas,  
 Eclaire mes plaisirs, & ne les trouble pas.

1852-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

ON a du célèbre *Le Pouffin*, les sept Sacre-  
mens, qui font des Morceaux de Peinture  
extrêmement estimez. Le plus foible de tous  
ces Tableaux, au jugement des Connoisseurs,  
est le *Mariage*. On a fait là-dessus cette Epi-  
gramme :

*Les sept Sacremens du Pouffin.*

PAR sept Tableaux, desquels chacun étale  
Un Sacrement de l'Eglise Papale,  
Le Pouffin a rendu son nom fameux.  
Les six sont bons ; mais le dernier d'entr'eux,  
Aux Gens experts en l'art de Pourtraiture,  
Ne semble tel ; Helas ! d'où vient cela,  
Que Mariage ait donc ce malheur là,  
Qu'il n'en est point de bon, même en Peinture ?

*Genève Mr. C\*\*.*



## C O N T E.

UN petit Maître aux dépens d'Arlequin,  
Voulant un jour divertir le Parterre  
Embarrassa, de Cornes, son Chemin  
Et lui cria : Vos Cornes sont à terre,  
Dois-je courir pour vous les ramasser ?  
Lors le Bouffon lui dit sans balancer :  
Vous vous trompés, par ma foi, j'ai les miennes ;  
Voies mon front, en êtes vous jaloux ?  
Ce n'est pas trop que chacun ait les siennes,  
Reprenez les, car elles sont à vous.

*Neuchâtel Mr. \* \* \* \* \**



## F R A G M E N S

HISTORIQUES ET LITÉRAIRES ,  
*de la Ville & République de BERNE ,  
 contenant diverses particularitez sur  
 les Hommes Illustres , qui se sont distin-  
 gués , tant dans l'État Politique &  
 Militaire , que dans la République  
 des Lettres.*

**N**OUS avons laissé le Mois dernier nos  
*Fragmens Historiques de Berne* à une Epo-  
 que très remarquable & infiniment glorieuse  
 à la *Nation Helvetique*. C'est la Bataille de  
*Nanci*, où CHARLES LE HARDI perdit la  
 Vie. Les Victoires signalées remportées sur  
 ce Prince , qui étoit la terreur de l'*Europe* ,  
 aquirent aux *Suisses* une haute réputation de  
 sagesse & de valeur. Les Négociations qui  
 suivirent ces Guerres , & qui sont raportées par  
*Diebold Schilling* , qui a continué la Chronique  
 de Berne depuis 1448. (\*). sont une preuve  
 parlante du crédit & de l'estime où ils étoient au-  
 près des principales Puissances & des Etats Voi-  
 sins. LOUIS XI. envoya incessamment aux Can-  
 tons , après la mort du Duc de Bourgogne , des  
 Ambaf-

(\*) Voyez *Mercur* de Mai p. 37.

Ambassadeurs , qui se rendirent à *Berne* , & de là à *Lucerne* , où l'on tint une Diète à leur occasion. Les Ministres de ce Prince représentèrent aux Suisses , que la Bourgogne étoit un Fief de la Couronne de France , qui devoit lui être reüni par la mort de Charles. Ils demandèrent que le Comté fut cédé au Roi , au moien de 100000. Gouldes du Rhin , qu'il donneroit aux Cantons. Ils réquéroient de plus , du Louable Corps Helvetique , un secours de 6000. Hommes de leurs Troupes. Ces Ambassadeurs employèrent tout leur art pour reussir dans cette Négociation délicate ; & ils en vinrent à bout. Les Cantons écrivirent à ce Prince , & consentirent à sa demande ; ainsi les Ambassadeurs s'en retournèrent très satisfaits.

SIGISMOND D'AUTRICHE envoya aussi des Ambassadeurs aux Cantons , pour solliciter qu'on lui laissât parvenir le Comté de Bourgogne , sous prétexte qu'il avoit eu part à la Guerre contre Charles , & que les Suisses l'avoient entrepris à son occasion. Ce Prince ofroit aux Cantons de leur donner la même somme que le Roi de France leur promettoit. Il se tint aussi à ce sujet une Journée à *Lucerne* , dans laquelle les Cantons aiant résolu de tenir la parole qu'ils avoient donné par Lettres à LOUIS XI. s'excusèrent envers le Duc d'*Autriche* , de ce qu'ils ne pouvoient rien faire en sa faveur. Il y eut cependant dans la suite quelque sujet de mécontentement contre le Roi de France , & une partie des Cantons ne se soucioient pas de favoriser ce Prince.

Après que les *Suisses* eurent promis de fournir  
des

des Troupes à Louïs XI. & consenti qu'il se mit en possession de la *Bourgogne*, les François, sous le Commandement de Mr. de *Craon*, s'y rendirent avec de grandes forces pour la soumettre au Roi. Les Bourguignons s'y opposèrent vivement. Plusieurs Personnes distinguées, principalement du Comté de *Bourgogne*, se rendirent à *Berne*, pour engager les Suisses à les prendre sous leur Protection. Ils ofroient de leur côté toutes sortes de soumissions, & de faire tout ce qu'il conviendrait. Les Bernois, qui se piquoient d'une fidélité scrupuleuse envers leurs Alliez, renvoïèrent ces Députez à l'Assemblée générale des Cantons, & ne voulurent leur donner aucune réponse. Ils parcoururent les autres Villes de Suisse, & ils exposèrent d'une manière si touchante, le triste état où les Troupes de France les réduisoient, qu'ils attirèrent la compassion, & qu'ils trouvèrent le secret de prendre à leur solde un grand nombre de Suisses, qui passèrent en *Bourgogne*, sans permission de leurs Magistrats.

Il se tint la même année 1477. à l'occasion des affaires de *Bourgogne*, une grande Journée à *Zurich*, à laquelle se trouvèrent l'Archevêque de *Besançon*, les Ambassadeurs du Roi de France, des Députez de plusieurs Villes & Pais &c.

Les Bourguignons représentèrent à la Diète, qu'ils étoient très innocens des Guerres que Charles le hardi avoit suscité aux Suisses, ne l'ayant servi que contre leur volonté. Ils requeroient que les Cantons voulussent bien leur céder la *Haute Bourgogne*, pour laquelle ils païeroient tout autant que le Roi de France,

&c

& qu'ils les reçûssent sous leur Protection , pour les garantir contre la Puissance de ce Prince , qui avoit envoieé contr'eux Mr. *De Craon*, avec des forces considérables , qui brûloient & ruinoient tout ce qui s'oposoit à leurs Armes, voulant s'emparer d'un Pais sur lequel Louis XI. n'avoit aucun droit.

D'un autre côté , les Ambassadeurs de *France* , sollicitoient l'envoi des 6000. Hommes , qui avoient été acordez au Roi , à la Journée de *Lucerne* , & demandoient que l'on fit parvenir le Comté de Bourgogne à ce Prince , à l'exclusion de tous autres. Et au cas que les Cantons exigeassent une somme plus considérable que celle de 100. Mille Gouldes , qui leur avoient été promis , elle leur seroit délivrée ; & qu'il leur seroit remettre aussi quelques Châteaux dans le Pais , pour plus grande sûreté de part & d'autre.

Les Ambassadeurs de France avoient fait venir à *Zurich* , des sommes considérables d'argent , avec lesquelles ils levoient des Troupes. Les Députez de Bourgogne en faisoient autant. La plus grande partie de ces enrôlemens se faisoient sous main. Il passa au service de ces derniers plus de 5000. Suisses , la plûpart contre les défenses de leur Souverain. Le Magistrat de *Berne* , en particulier , s'y oposoit vivement. Il ordonna à tous les Sujets de son Etat , qui étoient allez en Bourgogne , de revenir incessamment , sous peine de la vie & de confiscation de biens. Il leur défendit expressement de rien entreprendre contre les *François*, puisque l'on étoit en Paix & en Alliance avec leur

leur Roi. Cependant une partie de ces Suisses, au mépris des Ordres de leurs Supérieurs, assistèrent les Bourguignons contre les Français. Les premiers, avec quelque Suisses, se fortifièrent dans une Ville nommée Gyg, où ils attendirent les Troupes de France. Il s'y donna un sanglant Combat, dans lequel il y eut un grand nombre de morts & de bleuez de part & d'autre; & spécialement beaucoup de Suisses. Leurs Compatriotes ont regardé les échecs qu'ils reçurent dans ces Guerres, comme une juste punition d'avoir préféré le gain à leur honneur & à celui de la Nation, comme aussi à l'obéissance qu'ils devoient à leurs Supérieurs.

Mais revenons à la Diette de Zurich. Les Cantons n'étant pas d'accord sur l'envoi des 6000. Hommes que les Ambassadeurs de France sollicitoient; il fut résolu dans cette Assemblée solennelle, que l'on enverroit une Députation à LOUIS XI. & une autre à la \* Dame de Bourgogne, pour moiennner la Paix entr'eux, & les porter, s'il étoit possible, à un accommodement amiable. ADRIEN DE RUBENBERG, Chevalier & Avoier de Berne, dont nous avons déjà eu occasion de parler, fut un des Députés du Corps Helvétique auprès du Roi, conjointement avec le Chevalier Jean Waldmann, de Zurich & Jean Imhoof, de Uri. La Députation envoyée à la Princesse de Bourgogne, étoit

M com-

\* Marie de Bourgogne, Fille de Charles le hardi, qui avoit alors 20. ans. Elle avoit été fiancée en 1475. à Maximilien d'Autriche; mais le Mariage fut célébré à Gand, seulement au Mois d'Août 1477.

composée du Chevalier *Henri Göldli* de *Zurich*, & de *Diétrich Under der Halden*, Land-Aman de *Schwitz*. Ces deux Seigneurs séjournèrent quelque tems en *Basse Bourgogne*, où ils furent très bien reçus, & renvoiez avec de riches présens.

LOUIS XI. piqué de ce que les *Suisses* diféroient de lui envoyer les 6000. Hommes, & qu'ils faisoient difficulté de lui laisser parvenir le Comté de *Bourgogne*, ne voulut pas donner Audience à leurs Députés, jusques au retour de l'Evêque de *Grenoble*, & des autres Ambassadeurs que ce Prince avoit envoyé en *Suisse*. En attendant il les faisoit promener d'une Ville à l'autre. Un semblable procédé déplût sans doute à ADRIEN DE BUBENBERG, qui en marqua son mécontentement, & s'atira la disgrâce de LOUIS XI. Ce Seigneur voiant le Roi animé contre lui, & connoissant son caractère défiant & cruel, jugea à propos de se retirer. Il quitte ses Collègues, abandonne ses Equipages, & travesti en *Vieieur* ou *Foüeur de Violon*, il se rend à *Berne* au Mois de Novembre 1477. Peu après son arivée, il fit rapport en Conseil de tout ce qui s'étoit passé, & il instruisit les Seigneurs du Senat, des motifs qui l'avoient engagé à quitter ainsi la Cour de France. Ce qu'il leur aprit les indisposa fort contre Louis XI. Les deux autres Députés demeurèrent encore environ un Mois, avant de pouvoir être entendus, & obtenir leur Audience de congé. Mais enfin ce Prince, politique & dissimulé, les congédia, & leur fit de magnifiques présens d'Argenterie & autres choses précieuses. Etant arivez à *Berne*, ils rapor-

rapportèrent , que si le Chevalier de *Bubenberg* étoit resté avec eux , il ne lui seroit rien arrivé de fâcheux.

Les Ambassadeurs de *LOUIS XI.* avoient promis aux Capitaines 20000. francs , & pareille somme chaque année , au profit des Cantons. Ce Prince pour se les atacher d'autant plus s'étoit fait aussi recevoir leur Bourgeois , & avoit demandé le Titre de premier Allié de leur République. Les Cantons auroient bien voulu procurer la Paix aux Bourguignons , & exécuter aussi leurs engagements avec *LOUIS XI.* Le but de la Députation envoyée au Roi , avoit pour objet de concilier ces deux choses. En attendant , les Envoyez de ce Prince emmenèrent avec Eux un grand nombre de Suisses , qui se rendirent à *Mülhausen*. Ils s'y assemblèrent au nombre de 5200. ainsi il n'en manquoit plus que 800. pour compléter les 6000. promis. Les Négociations aiant trainé en longueur , les *Suisses* , qui en atendoient l'issuë , ne passèrent pas plus loin que *Mülhausen* ; & l'Hiver étant proche , les Agens du Roi eurent ordre de les congédier. Il en demeura cependant une partie , dont les uns allèrent en *France* & les autres en *Bourgogne*.

L'Archevêque de *Besançon* , en revenant de la Journée de *Zurich* , se rendit de nouveau à *Berne* , avec une suite nombreuse d'Eclésiastiques & de Laïcs. Ils étoient extrêmement affligés de la situation des affaires du Comté de *Bourgogne* , & de ne voir aucun jour à la Paix & à recouvrer leur tranquillité. Ils demandèrent de pouvoir exposer leur triste état en plein

Conseil. *Guillaume de Rochefort*, Chevalier & Docteur, porta la parole. Il fit un Discours des plus touchans & des plus patétiques. Il exposa entr'autres, combien ils avoient soufferts, en leurs Corps, & en leurs biens, dans les Guerres contre les Seigneurs des Lignes, auxquelles ils avoient été forcés par Charles, de se prêter. Il représenta que le Comté de Bourgogne avoit toujours été, dans une parfaite amitié & intelligence avec *Berne* & les autres Cantons. Il leur protesta que les Bourguignons persisteroient constamment dans ces sentimens; & qu'ils ne feroient jamais rien qui fut préjudiciable aux Suisses. Il fit un portrait de leur situation actuelle, qui atendrit la plupart des Auditeurs. Il conjura les Seigneurs de *Berne*, même avec larmes, par les Souffrances du Sauveur, desquelles il parla amplement, par la Ste. Vierge, par les Sts. Anges, & par tout ce qu'il crût le plus propre à les émouvoir, de leur départir leurs sages Conseils, de les délivrer d'une si grande affliction, & de leur procurer une Paix durable. L'Orateur finit, en remettant les Affaires des Bourguignons & leurs intérêts au pouvoir & sous la Protection des *Bernois*. L'*Archevêque* & les autres Députés du Comté de *Bourgogne* restèrent quelques jours à *Berne*, & ils furent défraiez de toutes les dépenses qu'ils firent pendant leur séjour.

Les Députés, qui avoient été envoyés au Roi de France & à la Dame de Bourgogne, étant de retour, on indiqua une autre Journée à *Zurich*. Elle fut fixée au jour des Rois de l'année 1478. tems auquel les Députés de tous les

les Cantons & de leurs Alliez s'y rendirent. Le Seigneur *Jost de Sillinen*, Evêque de *Grenoble*, & un grand nombre d'autres Envoyez du Roi de France, s'y rencontrèrent, demême que l'Archevêque de *Besançon*, & d'autres Personnes Eclésiastiques & Séculieres du Comté de *Bourgogne*. Il y eut aussi des Députations magnifiques de la part de l'Empereur *Frédéric IV.* de *Sigismond Duc d'Autriche*, de *Maximilien d'Autriche*, qui avoit épousé environ 6. Mois auparavant *Marie de Bourgogne*, Fille unique de *Charles*, & de quelques autres Princes & Seigneurs. *Rheinart*, Duc de *Lorraine* s'y trouva en Personne, de même que l'Evêque de *Constance* & d'autres Eclésiastiques. Plusieurs Princes, Seigneurs & Villes d'Allemagne & d'Italie y envoient pareillement des Députez ; & jamais aucune Journée tenuë en Suisse n'avoit été si pompeuse ni en si grand nombre. On étoit lassé de la Guerre, & toutes les Personnes raisonnables desiroient la Paix. Il n'y avoit qu'une Populace, qui auroit trouvé son avantage dans la continuation des troubles, à qui un acommodement déplaisoit. Un grand nombre de Personnes de ce caractère s'étoient aussi rendus à *Zurich*, & ne laissèrent pas de causer de l'embarras, avant que l'on pût les tranquiliser.

La République de *Berne* fit des défenses à toutes Personnes des Villes & Villages de sa dépendance, de se rendre à *Zurich*, ni à pié, ni à cheval, pendant la durée de la Diette, excepté ceux qui y étoient mandez par l'Etat, sous peine de 10. Livres d'Amende. Ces sages démarches étoient dans la vuë d'éviter le trouble

ble & la confusion , & de parvenir plus facilement à la Paix,

Les Députez du Comté de Bourgogne, renouvellèrent leurs instances de la manière la plus pressante. Ils revenoient toujours à la charge, & imploroient ardemment la Protection des Cantons, Villes & Pais de Suisse. Leurs réquisitions aiant paru justes; on résolut dans la *Diette* de leur donner & laisser entre leurs mains le Comté de la *Haute Bourgogne*, en payant cependant aux Suisses 150. *Mille Florins du Rhin*, en de certains termes mentionnés dans l'Acte qui fut dressé à ce sujet.

Cette résolution déplût extrêmement aux Envoyez du *Roi de France*, qui insistèrent fortement, pour que les Cantons restassent auprès de ce qui avoit été convenu à la Journée de *Lucerne*, savoir de remettre ce Pais là entre les mains du Roi pour 100. *Mille Florins*. Ils ajoutèrent, que si les Cantons souhaitoient une somme pareille, ou même excédente à celle que les Bourguignons ofroient, le Roi étoit prêt de la leur faire toucher; & que deplus il leur feroit remettre les meilleurs Châteaux, qui seroient à leur bienséance, afin qu'ils n'eussent pas lieu d'être inquiets. Ces Envoyez, qui avoient plein pouvoir, firent même de plus grandes ofres, mais inutilement. La *Diette* confirma que le Comté de Bourgogne resteroit aux Bourguignons, comme il est énoncé ci-devant. Il y eut cependant les Députez de *Lucerne*, qui se retirèrent, sans vouloir y donner leur consentement, prétendant que l'on devoit se tenir à ce qui avoit été résolu dans la Journée tenuë dans leur Ville. On

conclut aussi la Paix entre la *Bourgogne*, d'une part, & les Cantons & leurs Alliez, excepté *Lucerne*, de l'autre. Les Bourguignons comptoient assés sur leurs forces, pour se flater de pouvoir résister à Louis XI. moiennant que les Suisses n'envoiasent aucunes Troupes contr'eux; mais les choses tournèrent autrement; car ce Prince s'empara dans la suite de cette Province par l'Epée.

On mit sur le Tapis dans cette Diette d'autres Affaires extrêmement importantes. Tant de Personnes, avoient des interêts à y démêler, que chaque fois qu'Elle s'assembloit, le nombre de ceux qui devoient s'y trouver excédoit celui de 400. La Diette envoya des Députez à *Genève*, pour y recevoir 25. Mille Florins, que les Bourguignons y firent compter pour le premier paiement. Cet argent fut partagé par Canton, & chacun en eut 2500. Florins du Rhin. On partagea aussi différentes Contributions que les Villes Ennemies avoient payées pendant la Guerre du País de *Vaud*; entr'autres 28. Mille Florins provenant de la Ville de *Genève*, & 11. Mille de celle de *Lausanne*. Ces dernières sommes furent distribuées, non par Canton; mais à proportion du nombre des Gens qui s'étoient trouvés dans les Guerres.

Les *Suisses* demeurèrent donc Neutres dans les Guerres entre LOUIS XI. & les *Bourguignons*; ainsi que ces derniers l'avoient souhaité. Les Cantons défendirent à leurs Sujets d'aller servir ni en France, ni en Bourgogne, sous peine de la vie; mais un très grand nombre ne respecté-

rent point ces défenses. Les *Bourguignons* les engageoient secrettement & leur donnoient des soldes considérables , qui leur faisoient violer les Ordres de leurs Supérieurs ; mais ces Guerres furent fatales à ces défobéïssans. La plupart y périrent ; d'autres aiant perdu tout honneur , se mirent à voler & piller. On en attrapa plusieurs , qui furent suppliciés en Suisse , comme ils le méritoient. Les Bourguignons ne pouvant résister aux forces du Roi de France, envoïèrent une nouvelle Députation à Berne, avec des Lettres écrites de *Salins* , \* par les Prélats , Seigneurs , Chevaliers , & Gens des Villes & Communautz du Comté de Bourgogne , aux Seigneurs Avoier , Conseils & Bourgeoisie de la Ville de *Berne*. Elles sont datées du 22. Juillet 1478. & renferment des plaintes amères sur leur triste état , qui étoit desespéré, si les Bernois & les autres Cantons les abandonnoient. Les Bernois furent pénétrés & atendris de leur facheuse situation ; mais ne pouvant leur rendre une réponse positive , ils les adressèrent à d'autres Cantons. Les Affaires de Bourgogne restèrent quelque tems sur ce pié là ; mais comme elles ne sont qu'accidentellement de nôtre sujet , nous renvoïons le Lecteur aux Historiens qui en ont parlé. Seulement faut il observer que le *Comté de Bourgogne* , ne resta pas longtems à Louis XI. ; mais qu'il retourna à ses légitimes Possesseurs.

Nous nous sommes un peu étendus sur ces *Anecdotes* , raportées par *Diebold Schilling* ; parce qu'elles

\* Diebold Schilling , qui raporte cette Lettre , nomme cette Ville en Allemand *Saelis*.

qu'elles ne se trouvent pas dans les Historiens, & qu'elles nous ont paru curieuses. L'Auteur de ce Manuscrit est d'autant plus digne de foi, qu'il raporte des faits qui se sont passés sous ses yeux.

La même année 1478. le Duc de *Milan* aiant fait divers outrages & causé de l'empêchement aux Sujets du Canton d'*Uri*, qui demeuroient près de la Vallée de *Jornico*, pour l'usage de quelques Forêts; & le différent n'aiant pu s'acommoder à l'amiable; les *Bernois* & les autres Cantons fournirent incessamment du secours à celui d'*Uri*. Leur Armée marcha devant *Bellizonne*; mais à cause de l'hiver, ils ne pûrent en former le Siège. Ils se contentèrent de mettre une Garnison de 600. Hommes à *Jornico*. Les *Italiens*, au nombre de 14000. Hommes voulurent ataqer cette Garnison; mais les Suisses s'étant resserrés dans les Détroits des Montagnes, en tuèrent 1400. & chassèrent le reste de la Vallée. Peu après, par l'entremise de Louis XI. qui fit agir les Evêques de *Coire* & de *Sion*, la Paix se fit entre les *Suisses* & le Duc de *Milan*. Ce Prince fut obligé par le Traité, de paier aux Cantons 24000. Florins du Rhin.

Le Pape SIXTE IV. fit Alliance dans ce tems là avec les Suisses contre les Lombards. Ce Pontife aiant donné l'Evêché de *Lausanne* au Cardinal *Julien*, le Clergé s'y oposa vigoureusement, prétendant que c'étoit contre ses Privilèges. *Burckardt Stör*, Prieur d'*Anseltingen* se donna de grands mouvemens à cette occasion. Le Clergé, apuié de la Protection & des Armes des *Bernois*, fut le Maître dans cette affaire.

RODOLPH D'ERLACH, Seigneur de *Wyl & Jegistorf* &c. 55<sup>me</sup> Avoier de la République de Berne, parvint à cette haute Dignité l'an 1479. Ce Seigneur s'étoit extrêmement distingué dans les Guerres contre CHARLES le hardi, ainsi que nous l'avons déjà raporté. Le célèbre ADRIEN DE BUBENBERG mourut cette année. Les fruits de la terre étant extrêmement ravagés par les *Chenilles & les Escarbots*, *Thuring Friker* Docteur Apostolique à Berne, porta ses plaintes à *Benoit de Monferrant*, Evêque de *Lausanne*, qui fit citer ces Insectes devant son Tribunal. On leur donna pour Avocat *Jean Perrotet* de *Fribourg*, & la Cause aiant été plaidée dans les formes, l'Evêque prononça gravement sentence d'Anathème contre ces Insectes; mais cela ne les empêcha point de causer encore du dégât. L'année 1480. les Bernois achetèrent *Grunenberg*, en partie, & le Château voisin de *Langenstein*, avec le droit d'administrer Justice à *Madisweil*. Ils aquirent aussi *Melchnau* & les Dîmes de *Kölliken*. Louis XI. forma un nouveau Camp composé de 10. Mille Hommes de pié, entre lesquels il y avoit 6000. Suisses. Mais ce Prince aiant fait la Paix avec l'Archiduc *Maximilien*, ces Troupes ne firent rien de remarquable. Les Bernois pillèrent seulement une petite Ville près de *Châlon*, qui appartenoit aux Seigneurs de *Châtel-Guison*, leurs Ennemis déclarés, dans les Guerres du Duc de *Bourgogne*. Cette même année mourut l'Avoier PIERRE KISLER.

GUILLAUME DE DIESBACH, Chevalier,  
Sci-

Seigneur de *Diesbach*, *Signau* & *Brandis* 56<sup>me</sup> Avoier, fut élu en 1481. Ce Seigneur avoit fait paroître beaucoup de valeur dans les Guerres du Pais de Vaud. Trois ans avant d'être placé à la tête de la République, il conduisit en *Italie*, avec *Adrien de Bubenberg*, les 3000. Hommes, que les *Bernois* envoioient dans le *Milanois*, au secours du Canton d'*Uri*. Il se distingua, non seulement dans les Expéditions Militaires; mais aussi dans les Négociations de Politique & dans les Affaires d'Etat dont il fut chargé. Il vivoit avec beaucoup de magnificence, & on ne peut rien ajouter à sa générosité. Il entretenoit à Berne cent pauvres Ecoliers. La *Chimie* étoit sa passion dominante. Il fit des dépenses si considérables à la recherche de la *Pierre Philosophale*, qu'il fut obligé de vendre à la République, les Seigneuries de *Bourgdorf*, *Creulingue* & *Peterkinge* avec le Bailliage de *Landshut*. L'Empereur *Maximilien* lui écrivit, d'une manière très obligeante, pour le détourner d'une passion si préjudiciable, en l'honorant du titre de son Ami. La valeur de ce Héros brilla sur tout dans la Guerres de *Suabe*, dont nous parlerons en son tems.

La même année 1481. l'Empereur *Frederich IV.* & les Princes d'*Allemagne* envoièrent des Députez aux Cantons, dans une Diette qui se tint à *Berne*, pour leur demander du secours contre les *Turcs*. *Mathias*, Roi de *Hongrie*, sollicita les Suisses pour le même sujet. Le secours fut acordé; mais il ne fut pas envoyé, aparamment à cause de l'indolence de l'Empe-

reur, qui ne lui permettoit pas de rien entreprendre de considérable.

Louis XI. recherchant toujours l'amitié des Suisses, & voulant les récompenser des services signalés qu'il en avoit reçû, donna en leur faveur au Mois de Septembre 1481. des Lettres Patentes, enrégistrées à la Chambre des Comptes de Paris au Mois d'Octobre : Elles portent en substance : *Que tous ceux de la Nation Suisse, qui étoient alors, ou seroient à l'avenir au service de S. M. qui étoient mariés, ou habités, se marieroient, ou habiteroient dans le Roiaume, pourroient y aquerir Biens meubles & Immeubles, les posséder & en disposer par Testament; & que leurs Héritiers pourroient leur succéder comme s'ils étoient natifs du Roiaume, sans être tenus de paier pour cela aucune finance.* Et pour encourager les Suisses à s'établir en France, il les déclare, Eux & leurs Femmes Veuves, durant leur Viduité, exemts de toutes Tailles, Impôts, Aides & subventions quelconques, mises & à mettre dans le Roiaume. Il les afranchit pareillement du Guet & Garde des Portes, en quelque lieu du Roiaume qu'ils demeurent.

Les Villes de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure firent une Alliance particulière entr'Elles : Ce qui donna de l'ombrage aux autres Cantons. Il s'étoit glissé une espèce de division entr'eux, à l'ocasion du riche butin fait dans les Guerres contre Charles le hardi. Quoique les Petits Cantons n'eussent pas fourni à beaucoup près autant de Troupes, ni fait les mêmes défenses, que les autres, ils avoient partagé ces dépouilles par égale portion. Il se tint à cette occasion

occasion plusieurs Journées à *Stantz* dans le Canton d'*Underwald*, & toutes difficultés furent enfin terminées par l'entremise de NICOLAS D'*UNDERWALD*, Hermite, qui étoit en grande estime parmi les Suisses.

En l'année 1481. il y eut une disette & une cherté extraordinaire. Le Magistrat de *Berne*, toujours attentif au bien des Peuples, tira des Couvents & des Bailliages une grande quantité de Bleds, que l'on distribua, ou que l'on vendit à un prix modique aux pauvres Bourgeois. Ce tems de calamité engagea aussi le Sénat à défendre le *Jeu des Cartes*, les *Furemens*, les *Habits courts* &c. On fit sortir du Canton les Abesses des Couvens de *Trub*, de *Gotstatt*, de *Wangen* & de *Buchsi*, à cause de leur vie lascive & désordonnée. Le Cardinal André, Archevêque de *Carnie* vint à *Berne*, & parut en Sénat, où il proposa un Projet de Réforme, pour remettre le Clergé & les Moines dans une Règle convenable. Ses Propositions furent très bien reçues des Seigneurs de l'Etat, qui étoient scandalisés de la vie licentieuse de leurs Eclésiastiques. Ils lui donnèrent des Lettres de recommandation pour *Bâle*, où il se rendit depuis *Berne*; mais ce Prélat y fut étranglé par les pratiques des Ennemis de la Réforme. L'Evêque de *Lausanne*, étoit alors en difficulté avec les Bourgeois de cette Ville là, & avec les Habitans de *Lutri*, qui avoient pris les Armes contre lui. Il reclama la Protection des *Bernois* & des *Fribourgeois*, qui la lui acorderent & envoierent Garnison dans ses Maisons & Châteaux. Ces différens, aiant été sou-

fournis à ces deux Villes, furent terminés dans une Journée, qui se tint pour cela à *Fribourg*. Il y eut peu de tems après une Assemblée à *Berne*, dans laquelle on pacifia certaines difficultés, qui s'étoient suscitées entre le Duc de *Savoie*, les Comtes de *Neuchâtel* & de *Gruieres*, & l'Evêque de *Lausanne*.

L'année 1482. il régna une Maladie pestilentielle. Il sortoit des Vers du nez, de la bouche & des oreilles des Malades. Ce fleau engagea le Magistrat à ordonner une nouvelle Réforme dans les mœurs. Les Paroisses & les Dîmes de *Kilchberg*, *Ersingen*, *Utzistorf*, *Kriegstetten*, furent vendues à la République par le Prieur & le Chapitre de *Seltz*, pour 5400. Florins.

L'année 1483. la Ville de *Berne* termina un différent considérable entre *Neuchâtel* & *Pâterne*. Les Cantons tinrent une Diette à *Münster* en *Argaw*, dans laquelle il fut réglé que les *Bernois* & les *Fribourgeois* posséderaient ensemble les Bailliages de *Morat*, de *Granson*, & d'*Echalens*, conquis dans les Guerres de Bourgogne, & qu'ils donneroient 20000. Florins aux autres Suisses pour leurs prétensions. René Duc de *Lorraine* & Jean Comte de *Valangin*, aiant certaines difficultés entr'eux, il y eut des Députés de *France*, de *Berne* & de *Fribourg*, qui s'assemblèrent à *Lausanne*, pour les concilier; mais la méfintelligence rendit cette Journée infructueuse.

LOUIS XI. étant mort au Mois d'Août 1483. CHARLES VIII. son Fils, parvint à la Couronne, âgé de 13. ans. Ce Prince chercha à cultiver l'amitié des Cantons, & à renouveler  
l'Alliance

L'Alliance que son Père avoit contractée avec cette Nation Belliqueuse. Ce Traité fut ménagé par *Philippe Bodet*, Chancelier de Bourgogne, & par *Jean Dandelot*, Gouverneur de cette Province, que *Charles* envoia en Ambassade auprès des Suisses. Cette Alliance fut conclue à *Lucerne*, dans une Assemblée générale des Cantons, le 4. Août 1484. Elle fut signée en leur Nom, entr'autres par *Jean Waltman*, Chevalier & Bourguemaître de *Zurich*, par *Guillaume de Dießbach*, Chevalier, & *Pierre de Waberen*, Avoiers de *Berne* &c. Outre la confirmation des Engagemens faits sous le Règne précédent, ce Traité renferme deux Articles nouveaux, savoir : Que le Roi ne pourra retenir aucun des Soldats des Cantons, sans leur consentement ; & que d'abord qu'ils auront Guerre contre quelqu'un de leurs Ennemis, le Roi sera obligé de la lui déclarer, de l'ataquer & de le poursuivre comme son Ennemi propre, sans fraude ni dol. Le Roi *Charles VIII.* tira de grands avantages de cette Alliance, & les Armes des Suisses lui aquirent beaucoup de gloire, comme on le verra dans la suite.

Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui célébroient le Service Divin, dans la Grande Eglise de *Berne*, depuis environ 250. ans, s'en aquitoient alors avec tant de négligence, que le Magistrat se vit obligé d'y remédier. La vie de ces Eclésiastiques étoit sensuelle. Ils avoient mangé 10. Mille Florins sur leur fond. On leur reprochoit leur ignorance dans la Langue Latine, qui les engageoit à célébrer le service en Langue Allemande. Ils faisoient prêcher :

cher, & promulguer les Indulgences par des Etrangers qu'ils avoient loués, à cette fin, parce qu'eux n'étoient pas en état de le faire. Souvent ces Curez étoient excommuniés par l'Evêque, & exclus par là du droit de faire le Service; enforte que le Peuple ne pouvoit assister à aucun Culte: Ce qui engageoit la Ville, à faire lever ces excommunications, à deniers comptans. Pour remédier à ces défordres, le Sénat envoya à Rome l'an 1485. *Jean Armbruster*, Bourgeois de *Berne*, & Doien du Chapitre de *Sion*, pour obtenir du Pape l'érection de 24. Chanoines avec un Prieur ou Prévôt, qui eut le droit de porter la Crosse & les autres Ornaments Episcopaux. Ce Prélat apuiant ses réquisitions de 3000. Florins, obtint ce qu'il demandoit. Il fut fait lui même Prieur, & il paia pour cela 100. Ducats. *Benoit de Montferrant*, Evêque de *Lausanne* se rendit à *Berne* pour établir le Premier Prieur & ses Chanoines. Le Prieur fut placé sur l'Autel, en présence de l'Avoier, du Sénat, & d'une nombreuse Assemblée. Les Chevaliers Teutoniques furent ainsi empêchés, même par la force d'officier dans le Culte public: Ce qui les fit repandre en plaintes amères. Pour les apaiser, on leur donna 3400. Florins. Par permission du Pape, les Chanoines furent mis en possession du Prieuré à *Anseltingen*, qui étoit une fondation de la Reine *BERTHE*, de la *Maison Teutonique*, qui est à *Berne*, du Prieuré de *Thierstetten*, *Rigisberg*, *Weiller* & l'*Isle*, aussi bien que des Revenus du Monastère d'*Interlaken*. Les Religieux qui restoient, eurent des Pensions à vie.

Les premiers Chanoines de Berne furent, *Jean Armbruster*, Prévôt, *Burckart Stoer*, Doien, *Pierre Kistler*, Prieur de Zoffingue, *Theobald d'Erlach*, *Jofias de Wäberen*, *Bernard Wolff*, *Conrard Schlegel*, *Albert Laübli*, *Ulrich Stoer*, *Vincent Kindeman*, qui étoient tous Chanoines à *Anselringen*. On prit des Chanoines de Lausanne, *Gui de Pré*, *Philippe de Compese*, *Batiste de Eicordis*, Oficial &c. On donnoit à ces Chanoines le titre de *Chor-Herren*. Ils vivoient comme ceux de *Zurich*, instituez par CHARLEMAGNE, dont nous avons parlé dans nos JOURNAUX de 1735. L'office de ces Eclésiastiques, étoit non seulement de chanter les loüanges du Seigneur ; mais ils avoient aussi Cure d'Ames.

Dans ces tems là, *Jean Pfeiffer*, de *Zurzée* avoit optenu du Pape la Prévôté des Chanoines de *Motier Grand Val* ; & *Jean Meyer*, Bourgeois de Berne, Acolite & Curé de *Buren*, en avoit été gratifié par le Pontife quelque tems auparavant. Ces deux Concurrens prétendoient tous deux d'être mis en possession du Bénéfice. Les *Bernois* soutinrent leur Bourgeois, s'emparèrent de ce Pais là, & donnèrent le droit de Bourgeoisie dans leur Ville à tous les Habitans. Ce qui suscita un différent considérable entre la République de *Berne* & l'Evêque de *Bâle*, qui ne fut pas de longue durée. On le termina à l'amiable. Les deux Prétendans se virent obligés de céder cette Dignité à un troisième ; & la Vallée fut renduë à son Souverain ; mais les Habitans restèrent dans l'Alliance des *Bernois*.

En l'année 1486. les Chevaliers Teutoniques de *Buchsi*, résistèrent à la volonté des Seigneurs de Berne, qui vouloient abolir tout Esclavage dans l'étendue de leur Canton, comme un état contraire à l'Esprit du Christianisme; mais on les contraignit d'obéir, & de donner la liberté à leurs Esclaves. Les Bernois envoièrent des Députez à CHARLES VIII. pour obtenir d's Sels des Salines de Bourgogne; & ils firent pour cela un Traité avec le Roi.

En 1487. Charles I. Duc de *Savoie* aiant exigé que le Marquis de *Saluces* lui rendit hommage pour ce Marquisat, celui-ci eut recours au Roi de *France*, qui formoit de pareilles prétensions. Il se tint à ce sujet une Assemblée au *Pont de Beauvoisin*, où les Cantons de Berne & de Fribourg envoièrent des Députez pour moienner un acommodement; mais n'aiant pû reussir, les Bernois & les Fribourgeois firent marcher 800 Hommes au secours du *Duc de Savoie* leur Allié, qui lui rendirent des services importans au Siège de *Saluces*, & l'aiderent efficacement dans la Conquête des Etats du Marquis.

L'année suivante 1488. les Gens de *Lutry* s'étant de nouveau rebellés contre l'Evêque de *Lausanne*, pillèrent la Maison qu'il avoit dans ce lieu, étranglèrent plusieurs Personnes attachées à l'Evêque, entr'autres son Oficial, & commirent de grands excès. Les Bernois & les Fribourgeois, à la réquisition de l'Evêque, envoièrent des Députez pour apaiser cette rebellion. Ces Députez punirent les Mutins & rétablirent l'ordre dans ces Quartiers là. La fameuse Bataille de *St. Aubin*, entre Charles VIII. Roi

Roi de France , & le *Duc d'Orleans* , depuis *Louis XII.* se donna cette même année ; & la valeur des *Suisses* qui étoient au service du Roi , contribua beaucoup au gain de la Bataille. Ils lui aidèrent aussi l'année suivante à s'emparer de la *Brétagne* , & ils furent distribuez en Garnison à *Dinan* , *Fougères* , *St. Malo* , *Virré* & autres Places de cette Province.

En 1490. il s'éleva une Guerre Civile en *Suisse* , à l'occasion d'une nouvelle Abaie , que l'Abé de *St. Gal* faisoit bâtir à *Roschach*. Les Bourgeois de *St. Gal* & ceux d'*Apenzel* , craignant que le Commerce de Toiles ne fut transporté à *Roschach* , se mirent en Armes & abatirent ce nouvel Edifice. L'Abé demanda secours aux quatre Cantons desquels il étoit Allié. Les Troupes marchoient de part & d'autre ; mais dans le tems que l'on étoit sur le point d'en venir aux mains , la Paix se fit. Les Cantons condamnèrent celui d'*Appenzel* à une Amende , & ils lui ôtèrent le *Rhintal*. Les Sujets de l'Abé furent réconcilés avec leur Prince , & lui paierent pareillement une somme.

Les Cantons eurent beaucoup de part à la Paix qui se conclut en 1492. entre *CHARLES VIII.* & *MAXIMILIEN D'AUTRICHE* , Roi des Romains , qui parvint à l'Empire , après la mort de *FREDERICH IV.* arrivée l'an 1493.

*Charles VIII.* aiant résolu son Expédition d'*Italie* , pour faire valoir ses prétensions , sur les Roiaumes de *Naples* & de *Sicile* , fit faire en 1493. & 1494. une levée de Troupes en Suisse , qui

passèrent en *Italie*, au nombre d'environ 25. Mille Hommes, pour soutenir les droits du Roi leur Allié. Le *Bailli de Dijon*, fut à leur tête pendant le cours de cette Guerre. Tout plie devant ces Troupes acoutumées à vaincre. Les Ennemis de Charles voulant s'emparer de la Ville de *Gènes*, furent prévenus par le *Bailli de Dijon*, qui fit entrer 2000. Suisses dans cette Place. Le Roi joignit ses Armées d'Italie au Mois de Septembre 1494. Arrivé à *Rome*, les Suisses par ordre du Roi, y entrent les premiers en Ordre militaire. Ce Prince se rendit Maître du Roïaume de *Naples*, sans beaucoup de peine. *Alphonse & Ferdinand* son Fils abandonnèrent leurs Etats, à l'apïoche des François. Mais les Conquêtes de Charles aiant donné de l'ombrage aux Princes d'Italie, il se forma une puissante Ligue contre lui. *Louis Sforce*, Duc de Milan, la République de *Venise*, &c. levèrent une Armée d'environ 30000. Hommes, qui s'empara des Passages par où l'Armée du Roi devoit sortir d'*Italie*. L'Empereur *Maximilien*, *Ferdinand*, Roi d'Espagne, le Pape *Alexandre VI.* favorisoient cette Ligue, & cherchoient la perte de Charles. Son Armée étoit au plus de 8000. Combatans, parmi lesquels il y avoit 3000. Suisses. Il avoit laissé la plus grande partie de ses Troupes pour garder le Roïaume de *Naples*. La valeur des Suisses tira ce Prince d'un danger aussi éminent. Il batit l'Armée ennemie à *Fornoïe* le 6. Juillet 1495. & s'ouvrit ainsi un glorieux passage jusques aux Alpes, sans perdre plus de 200. Hommes. Il resta près de 8000. Hommes des Ennemis sur le

le Champ de Bataille , entre lesquels se trouva le Comte *Rodolph de Mantoue* , avec sept Princes de la Maison de *Gonzague* , & 120. Officiers de distinction. Le Roi marqua aux *Suisses* la satisfaction qu'il recevoit d'un service aussi signalé , en leur faisant donner *Mille Ecus d'or* de récompense. Pendant que son Armée étoit encore en pleine marche à la hauteur d'*Ast* , ce Prince envoya à l'Assemblée des Cantons le *Bailli de Dijon* , qui s'étoit attiré leur confiance , pour les remercier , en son Nom , des services signalés que leurs Troupes invincibles \* lui avoient rendus dans cette Guerre , & les assurer que rien ne pourroit jamais éfacer le souvenir de l'assistance reçue par des Alliez aussi fidèles , & aussi pleins de valeur. Cet Ambassadeur porta aussi des plaintes aux Cantons contre la perfidie de *Louis Sforce* , qui avoit attiré le Roi en Italie , & lui avoit ensuite tourné le dos : Ce qui indisposa les Chefs des Cantons contre un Voisin si dangereux. Le *Bailli de Dijon* fit une nouvelle levée en Suisse , laquelle joignit les Troupes qui avoient escorté le Roi jusqu'aux Frontières du *Milanois*. Ce qui forma un Corps d'environ 20000. Hommes. Cette Armée s'avança en diligence pour livrer combat à *Louis Sforce* , qui assiégeoit le Duc d'Orleans \*\* dans *Novarre* , où il y avoit 2000. Suisses. La Place souffrit extrêmement de la famine , & manquant de Munitions de Guerre , elle étoit prête de succomber , lors que le Duc de *Milan* aprenant la marche des Suisses , dont la valeur lui étoit si connue , se hâta d'accorder

\* Ce sont les termes des Historiens.

\*\* Depuis Louis XII.

corder au *Duc d'Orléans* une Retraite honorable. Ce renfort engagea les Italiens à faire la Paix. Le Roi s'en retourna en *France* ; mais quelque tems après les *Napolitains* se rebellèrent, & *Ferdinand d'Arragon* reprit le Roiaume de *Naples*. Il y eut encore quelques Actions mémorables, dans lesquelles les Suiffes se signalèrent ; mais les Finances du Roi se trouvant en très mauvais état, & les Troupes n'étant point païées, la fin de cette Guerre ne fut pas heureuse pour la *France*, & les *Suiffes* furent licentiés. Charles ne pût acquitter la solde de plusieurs Mois due aux Militaires Suiffes, ni exécuter ses autres Engagemens envers la Nation : Ce qui causa un peu de refroidissement. En éfet il étoit fâcheux aux Suiffes d'avoir perdu tant de Monde dans ces Guerres, & de n'en remporter pour toute récompense que des Remerciemens honorables, & la Gloire d'avoir aidé un Grand Roi, avec une valeur constamment soutenuë. De 1500. Suiffes restés en différentes Garnisons de la *Calabre*, il n'en échapa qu'environ 150. & de tous les Officiers, le Capitaine *Rodolph Schwend* de *Zurich* fut le seul qui rentra dans sa Patrie. Les *Suiffes* pour tout gain, acquirent dans ces Guerres une infame maladie \*, inconnuë jusques alors parmi eux.

## HENRI

\* La découverte de l'Amérique par *Christophle Colomb* en 1492. & 1493. procura cette belle Maladie à l'Europe, où elle étoit inconnuë ; & les Européens communiquèrent en échange la petite vérole au Nouveau Monde. Les *Napolitains* qui étoient sous la Domination des Espagnols acquirent d'eux la première, & en firent part aux François & aux Suiffes dans ces Guerres : C'est pourquoi elle fut appellée le Mal de Naples.

**HENRI MATTER**, Chevalier, 57<sup>me</sup> Avoier de Berne , fut honoré de cette éminente Charge en 1495. Ce Seigneur se trouva employé par la République en différentes Expéditions Militaires , & en plusieurs Négociations importantes. Les Italiens l'apelloient le Chef des Bernois , à cause de son air martial & de ses grands talens. Il fut Député auprès de l'Empereur Maximilien I. qui le fit Chevalier , avec **RODOLPH DE SCHARNACHTAL**, **GASPARD DE STEIN** & **LOUIS DE DIESBACH**. **LOUIS DE BUREN**, Commandant du Comté de Baden, vivoit aussi alors. Il se distingua dans les Batailles de *Morat* & de *Nanci* , où il étoit Capitaine ; & il eut , outre une Compagnie Suisse au service de France , des Emplois considérables dans les Armées de Louis XII. lors de la Conquête du Milanois.

Dans ces tems là , l'Empereur Maximilien tentoit tous les moyens imaginables pour détacher les Suisses de leurs Alliances avec la France , & les attirer de son côté. Il fit proposer le renouvellement de l'Alliance héréditaire sous des conditions très avantageuses. Ce Prince s'étant rendu à *Constance* , pour être à portée de négocier avec les Suisses , le Canton de *Berne* , au Nom du Corps Helvétique , lui envoya *Guillaume de Diesbach* , & *J. Rodolph de Scharnachtal*. Entr'autres propositions faites à ces Députez , l'Empereur demanda la levée de 6000. Hommes en Suisse ; mais les Cantons la refusèrent , & envoièrent une autre Députation à l'Empereur pour porter leur réponse. Elle étoit conçue en termes généraux , & portoit

toit en substance : *Que les Cantons n'aient rien plus à cœur que de maintenir l'union héréditaire , la Maison d'Autriche pouvoit s'assurer qu'ils ne feroient rien qui pût y donner atteinte , ni bleſer l'amitié d'un Voifin auffi respectable que l'Empereur.*

La Ligue de Suabe s'étoit formée auffi , & n'oublioit rien pour engager les Cantons dans ſes intetêts. Le 27. Fevrier 1496. les Cantons tinrent une Diette à *Zurich* , à laquelle ſetrouvèrent *Léonelli* , Evêque de *Concordia* , Légat du Pape Alexandre VI. ; *Gaspard de Morsberg* , *Jean de Königsegg* , & deux autres Seigneurs , comme Ambaſſadeurs de l'Empereur ; *Guntber de Fonſal* , Grand Maître de St. Jaques , Envoié de *Ferdinand* Roi de Caſtille , *Marc Beationo* , au Nom de la République de *Veniſe* , & *Jean Morazini* , de la part du Duc de *Milan*. Le Légat du Pape ſ'exhala en reproches ; à l'oſaſion des ſecours fournis à Charles VIII. dans ſon Expédition d'*Italie* , & demanda que les Cantons , loin de ſéconder les Projets ambitieux de ce Prince , donnaſſent ſecours à la Ligue formée contre lui. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur le prirent ſur un ton encore plus haut. Ils exigeoient une entière rupture avec la France , & que conformément au Reſultat de la dernière Diette tenuë à *Spire* , les Cantons euſſent à fournir à leurs dépens un Corps de 8000. Hommes pour les beſoins de l'Empire. Ils ſe lâchèrent même en menaces contre la République , au cas qu'Elle fut portée à entretenir des liaiſons avec des Ennemis de l'Empereur. Les Ambaſſadeurs des autres Puiffances parloient en termes plus doux , & ofroient de  
recon-

noître l'Assistance des Cantons, par des avantages au dessus de tous ceux dont on avoit pû les flater jusques alors.

On avoit été averti à la Cour de France, des démarches que les Conféderez vouloient faire auprès des Suisses. Le *Bailli de Dijon*, qui par sa valeur & sa droiture s'étoit aquis l'estime de toute la Nation, fut envoyé par Charles VIII. pour traverser ces Négociations. L'entreprise étoit délicate. Les Suisses étoient mécontents de la Cour de France, qui n'avoit pas exécuté ses Engagemens. Son Ambassadeur, qui étoit muni d'un *Plein-pouvoir*, scût adoucir les Esprits. Il fit connoître qu'il n'y avoit qu'une situation malheureuse & forcée, qui eut pû suspendre les fruits d'une Alliance, lesquels leur étoient assurés pour toujours. Il ne faloit pas moins que les protestations d'un Homme de qui ils connoissoient la probité & la candeur, pour contrebalancer les vives sollicitations des Conféderez. Le résultat de la Diette porta : *Que les Cantons étant engagés avec la France par un Traité, qui ne pouvoit souffrir d'atteinte, il n'étoit pas en leur pouvoir de rapeller leurs Troupes qui étoient restées au service de cette Couronne ; & que se trouvant d'ailleurs dans des circonstances délicates & dangereuses, ils étoient hors d'état d'en acorder à aucun Prince Voisin ; qu'ils prioient le Pape & l'Empereur de peser ces considérations, & de ne rien entreprendre qui pût porter préjudice à leur liberté ; comme aussi de ne leur proposer aucune nouveauté, soit par rapport à la Jurisdiction de la Chambre Impériale, ou à d'autres Affaires de quelle nature qu'elles fussent.*

P

CETTE

Cette Délibération de la Diette, quoi qu'elle fut passée à la pluralité, ne fut pas entièrement approuvée des Cantons de *Berne*, de *Schwitz*, & d'une partie d'*Underwald*.

Le Nonce du Pape se flatant que les Armes spirituelles auroient plus de force sur les Suisses, que tout autre moien, publia, même pendant la tenuë de la Diette, un *Monitoire*, lequel déclaroit excommuniez tous les Cantons qui adhéroient à *Charles VIII.* si dans l'espace de 15. jours, ils ne se détachent de ses interêts pour se joindre à la Confédération générale. Cet Acte, conçu en termes très sévères, fut bientôt notifié aux Députés assemblés, & fit différentes impressions sur les Esprits. Le Canton de *Zurich*, par la primauté de son rang, fut chargé de faire examiner, dans son Académie, les conséquences d'un pareil Acte; & il fut résolu de lui opposer une *Déclaration comme d'abus*, qui fut affichée dans toute la Suisse. Ce moien, qui n'avoit point été connu jusques alors de la Nation, rendit vaine l'entreprise du Pontife, pour rompre des Alliances solennelles entre des Etats Souverains. Celle des Cantons avec la France subsista, nonobstant tous les efforts contraires. Cependant les trois Cantons de *Berne*, *Schwitz* & *Underwald* entrèrent dans une Alliance avec le *Milanois*, qui procura aux *Bernois* une Pension annuelle de 20000. Francs, & autant aux deux autres Cantons. *Berne* acheta l'an 1497. *Winingen* & *Grunenstein* avec leur Jurisdiction. *Charles VIII.* mourut cette année & *Louis XII.* monta sur le Trône. L'année 1498. les *Lignes Grises* & de la *Maison Dieu* firent Alliance perpétuelle avec les Cantons. Les Guerres de *Suabe*  
commen-

commencèrent en 1499. Mais nous nous sommes déjà trop étendus pour pouvoir en parler ici. Nous les reprendrons le Mois prochain, en donnant la suite de nos Fragmens Historiques. Ce qui nous conduira dans le XVI<sup>me</sup> Siècle.



### PARTICULARITEZ de *Littérature.*

**L**A République des Lettres a perdu depuis peu des Savans très distingués. Le P. ROMA, Mr. FONTANINI, & Mr. JEAN ALBERT FABRICIUS, sont du nombre de ceux dont on regrette la perte avec beaucoup de fondement. Ce dernier, qui étoit Docteur & Professeur en Théologie à *Hambourg*, s'est fait connoître en particulier du Monde Savant, par la *Bibliothèque des Auteurs Grecs*, par la *Bibliothèque des Auteurs Latins*, & par d'autres Ouvrages très estimez. Nous avons reçu quelques traits sur la Vie des deux premiers, desquels nous allons faire part à nos Lecteurs.

Le R. P. JOSEPH ROMA, natif de *Pau* en *Bearn*, Religieux de l'Ordre de *St. François de Paule*, Conseiller d'Etat du Roi de *Sardaigne*, Docteur, Professeur & Bibliothécaire de l'Université de *Turin*, mourut en cette Ville là, le 4. du Mois de Mars de l'année courante 1736. Il avoit professé, en 1710. la Philosophie à *Rome*, où le Cardinal *Annibal Albani* Camerlingue,

Neveu de CLEMENT XI. le choisit pour son Théologien. La réputation qu'il s'y aquis passa bien-tôt dans les Pais étrangers.

VICTOR AME'DE'E , Roi de Sardaigne , si juste estimateur du mérite , qui faisoit choix en France & en Italie , des plus rares Génies pour enseigner dans la nouvelle Université qu'il venoit de fonder à Turin , y atira le P. Roma , & lui conféra la Chaire pour la *Phisique expérimentale*. Les progrès que fit cette Science , alors presque inconnüe à Turin , sous cet habile Professeur , donnèrent un nouvel éclat à sa réputation , & déterminèrent le Roi de Sardaigne à lui confier le soin d'apprendre les Belles Lettres au jeune Prince de Soissons.

Le Roi , à qui la foible santé du P. Roma & l'estime qu'il s'aqueroit tous les jours dans son Ordre , faisoient craindre , qu'un pareil sujet ne lui échapa , l'honora du Titre de Bibliothécaire en Chef de son Université , fonction qui a découvert le goût & la délicatesse qu'il avoit pour le choix des Livres dont il a enrichi la Bibliothèque de l'Université.

Ces différentes ocupations , qui sembloient devoir épuiser toute son atention , ne l'empêchèrent point de se prêter aux besoins de son Ordre , qui le décora des Emplois de *Provincial* & de *Vicaire Général* ; honneurs qu'on n'a coutume de conférer qu'au mérite le plus consommé.

L'accès que lui procuroient auprès des Grands , son brillant génie , sa capacité étendue , & si on l'ose dire l'espèce de confiance dont l'honoroit le Sage & éclairé Monarque , qui gouverne  
en

en *Piémont*, ne lui à jamais laissé perdre de vuë la modestie, dont il faisoit profession. Aussi a-t-on remarqué dans tous les Etats de cette Ville des allarmes aussi unanimes durant sa Maladie, que l'ont été les regrets après sa mort; & depuis le Souverain jusqu'au moindre de ses Sujets, tous ont paru prendre part à la perte qu'a fait l'Université de *Turin*, par la mort de cet humble & Savant Religieux, qui a donné jusqu'au dernier soupir les preuves les plus éclatantes de sa parfaite résignation aux ordres de la Divine Providence.

**M**R. JUSTE FONTANINI, étoit natif de la Province de *Frioul*, dans les Etats de la République de *Venise*. Après avoir passé une partie de sa jeunesse dans la Maison d'un Noble Vénitien, en qualité de Précepteur, il se rendit à *Rome*, où son savoir dans les Belles Lettres lui firent obtenir l'Emploi de Bibliothécaire du Cardinal *Impériali*. Un Ouvrage qu'il mit au jour en 1705. lui acquit beaucoup d'honneur. C'est celui dans lequel il défend les anciens *Diplomes* contre le Livre du Père *Germond*, auquel la *Diplomatique* du P. *Mabillon* avoit donné lieu.

Deux ans après il publia un savant Traité sur les Antiquitez d'*Horta*, petite Ville située dans le Patrimoine de *St. Pierre*. La mort du P. *Mabillon* arrivée en 1708. occasionna une savante Lettre adressée, la même année par Mr. *Fontanini*, au R. P. *Don Ruinart* de la Congrégation de *St. Maur* sur la Vie de son Illustre Confrère. Les Troupes de l'Empereur, qui étoient en  
*Italie*,

*Italie*, s'étant saisies de *Comachio*, petite Ville des environs de la Mer Adriatique, vers les embouchures du *Pô*, Mr. *Fontanini* publia à cette occasion un Traité pour établir le Domaine temporel du St. Siège sur cette Ville. Cet Ouvrage fut ataqué par un Savant de réputation. Mr. *Fontanini* lui oposa une première Défense en 1709. & une seconde en 1711. *in folio*. Ce travail valut à l'Auteur le revenu de l'Abaië de *Veronne*, & quelque tems après le titre d'Archevêque d'*Ancire*. La même année Mr. *Fontanini* publia le Catalogue de la Bibliothèque du Cardinal *Impériali* in fol., rangé par Ordre Alphabétique, suivant les Noms des Auteurs, avec un autre Catalogue dressé selon les Arts & les Sciences.

L'année 1716. Mr. *Fontanini* mit la dernière main à la Vie de la Princesse CAMILLE ORSINI BORGHESE, que Mr. le Chevalier *Paolo Alexandre Maffei* avoit laissé imparfaite en mourant.

En 1717. le Savant Archevêque d'*Ancire* fit imprimer une Dissertation sur la *Couronne de fer des Lombards*, qui est encore actuellement à *Milan*, & dont on prétend que le Cercle est fait de l'un de quatre Cloux qui ont servi à la Crucifixion du Sauveur. Ste. HELENE, Mère de CONSTANTIN LE GRAND, aiant fait réduire en lame ce Clou sacré, la fit mettre au Casque de l'Empereur son Fils; & c'est ce Morceau respectable d'antiquité dont il est ici question.

Environ l'année 1730. on découvrit à *Pavie* des Reliques considérables, que le Pape déclara être

être de *St. Augustin*. Mr. *Fontanini* écrivit un Ouvrage rempli de recherches curieuses pour apuier cette idée. A peu près dans ce tems là , il publia un Recueil in fol. des *Constitutions des Papes sur les Canonisations*. Il avoit travaillé à cet Ouvrage par ordre de BENOIT XIII.

Il y avoit quelques années que Mr. *Fontanini* avoit mis sous la Presse une *Défense de l'Aminte du Tasse* , avec des éclaircissemens. Cet Ouvrage curieux & rempli d'Erudition étant devenu fort rare , fut réimprimé à *Venise* en 1731. in 8<sup>vo</sup>. Il a travaillé pareillement à l'Histoire d'un *Doge de Venise* , qui quitta toutes ses Dignitez & les Rênes du Gouvernement , pour embrasser la Vie Religieuse.

Mr. *Fontanini* étoit extrêmement poli. Il recevoit avec beaucoup d'honnêteté les Etrangers , & sur tout les Gens de Lettres , qui alloient visiter la belle Bibliothèque du Cardinal *Impériaux*. Entre les Savans , qui ont connu cet Illustre Archevêque , & qui lui ont rendu des témoignages très avantageux , nous nous contenterons de citer le célèbre Mr. ADRIEN RELAND , Professeur en Langues Orientales à *Utrecht* , & Mr. BOURGUET , Professeur en Philosophie à *Nehûbâtel*. Le premier parle de lui avec beaucoup d'Eloges au Ch. I. de son Traité , concernant les représentations des Dépouilles du Temple de Jérusalem , qui se voient à *Rome* dans le bas Relief de l'Arc de Triomphe de l'Empereur *Tite Vespasien*. On peut voir aussi ce que Mr. *Bourguet* en a dit dans la *Bibliothèque Italique* T. III p. 30. & XVIII. p. 4. à l'occasion de la découverte que ce Savant Professeur

feur a faite de l'Aphabet & de la Langue Etrufque.

Mr. *Fontanini* s'étoit attiré beaucoup d'Amis , parmi les Etrangers , non seulement par son savoir ; mais aussi par sa politesse & ses manières prévenantes. Il en avoit aussi un grand nombre à *Venise* sa Patrie , aussi bien que dans le reste de l'*Italie* , & sur tout à *Rome*. Les Pontifes CLEMENT XI. INNOCENT XIII. BENOIT XIII. & CLEMENT XII. l'ont honoré d'une bienveillance particulière. Il possédoit l'estime & l'amitié des Cardinaux & de plusieurs Prélats du premier Ordre. Un de ceux avec qui il étoit particulièrement lié est Mr. PASSIONEI, Archevêque d'Ephèse , à présent Nonce du Pape à la Cour de *Vienne*. Depuis environ une année , il étoit ataqué d'une Maladie de langueur , qui faisoit toujours craindre pour sa vie ; enfin une ataque d'Apoplexie l'emporta du Monde le 17. Avril de l'année courante , au grand regret de tous les Savans. Ce Prélat étant extrêmement laborieux, il y a beaucoup d'aparence qu'il aura laissé plusieurs Ouvrages dignes de la curiosité du Public , parmi les Manuscrits.

ON vient d'entreprendre à *Bâle*, par Soucription, une Nouvelle Edition du *Dictionnaire Historique & Critique* de BAYLE , par la permission de LL. EE. le Souverain Magistrat de cette Ville là. Mr. *Jean Louis Brandmüller* , qui a donné depuis peu une Edition fort correcte du Testament de *Beausobre & Lenfant* , dont le Public a été fort content , est celui qui propose l'impression de

de ce grand Ouvrage , si estimé des Gens de Lettres , pour son usage presque universel dans toutes les Sciences. Il sera imprimé sur du grand Papier blanc colé avec des Caractères neufs , & une taille douce sur le Titre. Il y aura 4. Volumes in folio , qui seront conformes & contiendront toutes les augmentations de la dernière Edition d'Hollande , avec la Vie de Mr. Baile par Mr. Des Maisseaux. Le prix de la Soufcription est 16. Florins , valeur d'Empire , ou L. 40. argent de France , au cours d'aujourd'hui. On paiera la moitié en soufcrivant , & l'autre moitié en recevant les deux premiers Volumes : Ce qui sera au Mois de Juillet 1737. Il n'y aura plus rien à paier pour les deux derniers Volumes , que l'on délivrera huit Mois après. On pourra soufcrire chez les Marchands Libraires des principales Villes.

**L**A spirituelle Demoiselle , Auteur du Sonnet ; inféré dans le Mercure d'Avril p. 77. nous aiant fait parvenir un peu tard les Epigrammes suivantes , elles n'ont pû être mises au rang de la Poësie ; mais quoi que déplacées , on les verra sans doute ici avec plaisir.

**EPIGRAMME** de Mlle. R. . . . à l'Auteur du Madrigal du Mois de Mai p. 120.

**P**our détourner le sens de mon chérif Sonnet ,  
 L'Amour vous a conduit , Avocat de Cithère :  
 Mais cet Enfant malin n'a jamais le Cœur net ,  
 Et son fatal flambeau rarement nous éclaire.

Q

AU

## AUTRE EPIGRAMME.

**L'**Auteur poli du Madrigal  
 Est j'en conviens un grand Poëte :  
 Il seroit presque sans égal ,  
 s'il étoit meilleur Interprète.

\* \* \* \* \*

**LE TEMS & la MORT** sont les mots des deux  
 Enigmes du Mois de Mai.

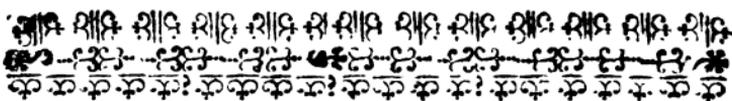
\* \* \* \* \*

## LOGOGRIPHE.

**J**E suis un Monstre détestable ,  
 Gourmand , avide , infatiable.  
 J'ai toujours soif , j'ai toujours faim ;  
 Et de metal je fais mon pain.  
 Veux-tu savoir qu'elle est ma race ?  
 De mon nom trois lettres éface ,  
 Celle du centre & celle qui deux fois.  
 Est répétée & fait les trois.  
 Puis des quatre autres l'assemblage ,  
 Te feras voir mon paren age ,  
 Mes Fils , mes Frères , mes Germains ,  
 Et les Conseillers des humains.  
 Mais si leur nom , ou leur peinture ,  
 Te paroit chose trop obscure.  
 Ote cinq & six seulement ,  
 Et tu verras mon logement ,  
 L'Antre vivant où je domine ;  
 Que sans fin de mes dents je mine ,  
 Ou l'Esclave que dans mes fers  
 Je conduis tout droit aux Enfers.

*Neuchâtel Mr.*

AVIS



**AVIS AU PUBLIC**, concernant  
*les Eaux Minérales soufrées d'YVER-*  
*DON, au Canton de BERNE en Suisse.*

**I**L y a déjà un tems infini que ces Eaux sont connuës sous le nom des *Bains d'Yverdon* : Mais le Magistrat de cette Ville, toujours attentif au Bien de la Société, considérant le peu de fruit que l'on retiroit d'un présent du Ciel de cet ordre, par le défaut d'un Bâtiment proportionné à son mérite, a trouvé à propos de faire construire, une belle Maison, très bien dirigée, & dans un bel emplacement ; comme aussi une quantité considérable de Chambres à baigner, & des Etuves avec leurs Douches ; le tout, pour ainsi dire, sous le même toit, sans que ces Apartemens se ressentent d'aucune des incommodités que cause ordinairement cette sorte de voisinage.

On s'étoit uniquement appliqué jusques ici, à séparer l'*Eau Minérale* de l'*Eau commune*, & à découvrir les principes, qui pouvoient donner la vertu dont les Baigneurs & les Bûveurs éprouvoient tous les heureux effets : Et quoi qu'animé de récoñissance pour ceux qui avoient pris tous ces soins, Mrs. de la Commission établie pour mettre en bon ordre cette entreprise, curieux de voir par eux-mêmes, ont crû devoir

faire travailler les Personnes du sein de leur Bourgeoisie les mieux entendûes , pour examiner , avec tout l'art , & tous les soins possibles , en quoi consistoit le Caractère essentiel des Eaux en question. Tous leurs Médecins & Chimistes , après en avoir fait une Analyse autant exacte qu'étudiée , ont attesté , que la simple évaporation leur avoit donné un résidu de la nature du *Bol d'Armenie* , animé d'un *Sel Alkalin* , qui n'a jamais manqué de fermenter , plus ou moins , avec toutes fortes d'acides. Cette commune , mais très nécessaire épreuve , les a conduit à faire plusieurs mélanges de diférens suc's ou décoctions de Plantes , de Noix de Galle , & de quantité d'autres acides , tirés des Minéraux avec l'Eau naturelle de la Source , lesquels n'ont produit aucun éfet contraire à l'idée qu'ils avoient conçûe du plus grossier du Minéral. La décoction même d'égale partie de *Lait* , avec l'*Eau Minérale* , a disposé ce *Lait* à se préserver d'aigreur beaucoup plus longtems qu'un tel mélange avec l'Eau commune , & que le *Lait* même ; ce qui doit convaincre de la qualité adoucissante de cette Eau , & par conséquent de l'absence d'un *Minéral Coagulant* , capable de faire aucune mauvaise impression sur les solides.

Mais cet Examen n'étant pas suffisant , pour manifester tous les principes que pouvoient contenir ces Eaux ; on les a distillées dans des Vaisseaux de verre bien lutés ; une partie jusqu'à siccité ; ce qui a donné des *fleurs* au *Chapiteau* d'un blanc de neige , & d'un goût un peu balsamique ; comme aussi une quantité un peu plus considérable de ces mêmes *Fleurs* , attachées au Corps  
de

de la Courge , mais moins volatiles ; & un Sel dans le fond de la Cucurbite , de couleur de Cannelle , d'un goût agréablement piquant , & approchant de terre foliée de tartre. On en a distillé une autre partie jusqu'au résidu liquide , d'environ 5. à 6. Onces , sur lequel on a fait , aussi bien que sur les précédens , une trentaine d'expériences , en présence de bons Témoin , qui n'ont fait que de confirmer les conséquences qu'on avoit tiré des premières épreuves.

On ne s'est pas contenté de travailler ainsi sur ces matières. On a encore employé tous les sens sur la Liqueur distillée , laquelle étant limpide , & aiant perdu tant soit peu de son odeur souffrée , a conservé un goût assés agréable ; & , quoi qu'ainsi dénaturée , sans grande violence de la part du feu, elle a été reconuë par plusieurs épreuves d'une qualité très adoucissante ; en sorte que les Médecins préposés , peuvent déclarer , que ces Eaux ne contiennent que des principes très amis de la santé , & propres à corriger les mauvaises humeurs ; & qu'en particulier les Bains , Etuves & Douches , ( pris & donnés à propos , dans les cas où il s'agit de fortifier , & adoucir les douleurs , de déterger & conduire à Cicatrisation les Ulcères & Fistules , & dans presque toutes les maladies de la peau , ) peuvent produire , & ont produit de tout tems des effets très estimables. Ce qui peut être autorisé par divers Exemples dont on a choisi , entre une infinité d'autres , ceux que l'on va rapporter , à cause des preuves & des témoignages que l'on a de leur vérité.

Madame Forrétier , née Masses , aiant été, pen-  
dant

nant fort longtems, très incommodée de *Vapeurs*, accompagnées d'une *Fièvre erratique*, & ne pouvant recevoir aucun amendement par les Remèdes ordinaires, s'est rétablie au moyen des Eaux en question, prises intérieurement.

Une Dame d'*Yverdon*, a reçu un très bon effet de l'usage de ces Eaux, pour une *Faunisse & Opilation*, dont elle étoit très mal quelques années avant son Mariage.

Un célèbre Médecin assure avoir fait baigner dans ces Eaux, plusieurs Personnes atteintes ou soupçonnées de Goute, lesquelles après les préparatifs nécessaires, en ont reçu beaucoup de soulagement. Il ajoute aussi, qu'il a envoyé, presque toutes les années, plusieurs Malades dans ces Bains; les uns affligés dans les membres par foiblesses & douleurs, & les autres par différentes Maladies de la peau; lesquels en ont toujours été guèris, ou beaucoup soulagés.

Mr. le *Châtelain Portejau* d'*Yverdon*, aiant eu la Jambe cassée, ne pût jamais reprendre ses forces, qu'après s'y être baigné quelques jours, au bout desquels il fut soulagé, & marcha librement.

Mr. *Godefroi*, Chasseur de *Berne*, aiant reçu un coup de feu, qui lui avoit cassé l'Os de la Cuisse; sa plaie n'a pû être refermée, ni ses forces réparées, que par l'usage de ces Bains.

Mr. *Doxat* d'*Yverdon*, Capitaine au Service de l'Empereur, reçut un coup de feu, au travers du Corps, à la Bataille de *Gustalla*, dont la Plaie fut même jugée mortelle. Il arriva à *Yverdon*, se servant de Béquilles, & ne pouvoit marcher, sans beaucoup pancher son Corps.

Cet

Cet Officier a usé des Bains en question , lesquels lui ont fait recouvrer ses forces , au point de monter à Cheval , & de pouvoir retourner à son Régiment.

*François Philibert* d'Yverdon , aiant eu un coup de feu , qui lui avoit percé , de part en part , l'Os de la hanche , & ensuite laissé une fistule , n'a pû trouver de soulagement que dans l'usage de ces Bains , quoi qu'il eut usé de ceux de *Baden*.

Un *Médecin* , sur la fidélité duquel on peut compter , déclare avoir vû une Femme assés âgée , affligée d'Ulcères aux Jambes , que l'on appelle communément les Loups , être parfaitement rétablie par l'usage de ces Bains.

Une jeune Demoiselle , d'environ 20. années , aiant une *Galle* invétérée , aprochant de la Lèpre , en fut parfaitement guérie par l'usage qu'elle fit des Bains d'Yverdon , pendant un Mois. La même chose est arrivée à une Dame de Considération du *Pais de Vaud*.

Ces Eaux Minérales conviennent intérieurement , & assés souvent extérieurement , aux Enfans ataqués de la Chartes , ou qui sont noüés.

Mr. *Louis Barthelemi Masset de Valsfort* , âgé d'environ 13. années , s'étant vû ataqué d'une *Paralysie universelle* , avec extinction de forces , qui ne lui permit pas de se rendre aux Bains d'*Aix* , que plusieurs experts Médecins lui conseilloyent , usa de ceux d'Yverdon , & se trouva soulagé au bout de cinq semaines , au point de pouvoir marcher librement , pendant trois années qu'il vécut encore.

Une

Une Personne de *Gossens*, atteinte de *Sciaticque*, très douloureuse & opiniatre, & le mal ne cédant à aucun remède, fut parfaitement guérie par l'usage des *Eaux Minerales* & par les *Bains*.

Madame la Capiitaine *Knecht* de *Berne*, âgée de 70. ans, étant venuë aux *Bains*, avec un *Rhumatisme universel*, se trouva soulagée dans moins de 15. jours, & en partit quelque tems après totalement guérie.

Mr. *Carrard*, Ministre de *Prilly* & *Renens*, a été guéri radicalement d'un *Rhumatisme universel*, après s'être baigné quelques semaines, au bout desquelles il s'en est retourné chés lui, marchant librement.

Entre plusieurs belles Cures qu'un Médecin, de passé 30. années de pratique, a remarqué que les *Bains* en question avoient fait; il rapporte que, après avoir traité, il y a environ 25. ans, un Mr. *Rönner* de *Nidau*, demeurant dans un Bien de Campagne sus *Concise*, Village du Bailliage de *Granson*, d'un *Rhumatisme* très opiniatre & douloureux, acompagné de Fièvre, il ne pût venir à bout que de la Fièvre & des douleurs; il restâ perclus de tous ses membres; mais l'ayant fait conduire aux *Bains d'Yverdon*, il s'y rétablit si bien qu'au bout de 3. semaines, il retourna à pié dans son Domicile, & depuis lors il n'en a eu aucun ressentiment.

Tous ces Exemples, auxquels on pourroit en ajouter un grand nombre d'autres, si l'on ne craignoit la trop grande prolixité, fortifiés par le secours des *Artistes* qu'on a mis en œuvre pour s'assurer de la Vertu de ces *Eaux*, font espérer, que le Public recevra favorablement les empressements que le MAGISTRAT de la Ville d'YVERDON lui présente dans cette occasion.

*CONTINUATION des Aventures du Comte d'Aguilar, entremêlées avec l'Histoire de Polidore & d'Emilie, commencée dans le Mercure de Mai. p. 123.*

**L**E jour du Mariage de ma belle Maitresse, (\*) arriva en fin. Dès que la Compagnie, qui avoit assisté à la Nôce, se fut retirée, la Mariée se mit à fondre en larmes. Son Epoux surpris, lui demanda le sujet de son affliction. Elle se fit bien prier pour le dire, & ne se rendit qu'à condition qu'il lui promettoit sous serment, qu'en aprenant la cause de ses pleurs, il y apporterait de sa part tout le remède possible. Le bon Homme étoit trop amoureux pour rien refuser. Il jura de faire pour son contentement tout ce qui ne seroit contraire, ni à l'honneur d'un Cavalier, ni aux Commandemens de nôtre Ste. Mère Eglise. „Non, dit elle, „au contraire, ce que j'ai à vous demander vous fera un „mérite auprès de l'Eglise. Il ne s'agit que d'un Voeu que „je fis à N. D. dans une Maladie fort dangereuse. Je vous „conjure de me permettre de l'accomplir. A Dieu ne plaîse, ma belle Enfant, repliqua-t'il que je m'opose à l'accomplissement d'un Voeu. L'affaire est sacrée, & touche votre salut. „He bien donc ! reprit elle, je vous dirai, que dans „l'apréhension de la mort, je promis à la Bienheureuse Vierge, „que si j'en revenois, & qu'il m'arivat de me marier, je lui „consacrerois la nuit de mes Nôces, en la passant toute entière dans le Lit de la vertueuse Isabelle ma Fille de Chambre. Ce matin même, avant que je me sois éveillée, N. D. „m'est aparue en songe, me menaçant d'une autre maladie, si „je ne lui tenois pas ma promesse. Puisque cela est ainsi, repartit l'Epoux, la Ste. Vierge doit être servie avant moi : Allez ma chère, je vous souhaite une bonne nuit.

Il faut savoir, qu'Isabelle étoit la Confidente de sa Maitresse, & que nôtre Intrigue avoit passé par ses mains. Elle avoit donc eu soin de m'avertir du stratagème ; & j'étois caché dans un Cabinet joignant sa Chambre. La Dame y vint, & se coucha. Dès que tout le monde fut endormi, je sortis de ma cachette, & me glissai à la place d'Isabelle, où sa Maitresse me reçût en personne qui n'avoit plus rien à me refuser.

La singularité de cette Avanture me parut si divertissante, que

R je

(\*) C'est toujours le Comte d'Aguilar qui parle à Polidore.

je ne pus résister à la vanité d'en faire confidence au Duc de de l'Infantade, le plus intime de tous mes Amis. Il m'en remercia fort ; & pour m'en marquer sa reconnoissance , il alla tout aussi tôt en porter la nouvelle à ma Femme. J'ai scû depuis qu'il lui en contoit , & n'en étoit point écouté. So persuadant que la tendresse pour un Epoux étoit le plus grand obstacle au succès de la sienne , il se flata de la vaincre en lui aprouvant mon infidélité. Il se trompa. Ce récit pénétra de douleur mon Epouse , & ne changea point son cœur. Instruite de ma faute , elle m'en fit des reproches qui me confondirent. „Je pourrois me plaindre , me dit-elle , de l'insulte que vous „avez faite à mon honneur , en débauchant dans ma propre „Maison une de mes Parentes. Mais hélas ! je ne suis sensible „qu'au tort que vous avez fait à ma tendresse Je vois qu'elle „vous est à charge. Je comprends même qu'il ne m'est plus possible de regagner la vôtre. Vos dégouts viennent de ce que „je suis à vous ; & cette cause ne sauroit cesser. Si j'avois eu „le malheur de vous déplaire par quelque autre endroit , j'aurois pû y remédier. Mais le défaut que vous me trouvez ne se „peut corriger ; quelques soins que j'y prenne , il augmentera „tous les jours. Je tâchai de la remettre , en lui promettant d'être à l'avenir plus fidèle ; & touché de ses bontez , je crus même que je parlois sincèrement. Mais mon penchant m'entraîna malgré moi , & ma révolution ne pût tenir contre les charmes de la Comtesse d'Alémire.

Cette Dame, une des plus belles qu'il y eut à la Cour , en étoit en même tems la plus vaine , la plus avide & la plus débauchée. Quelque démêlé qu'elle avoit eu avec mon Epouse, pour le pas, ou sur des ajustemens , lui fit imaginer le dessein de me corrompre pour se venger. Elle n'eut que peu de peine à séduire un Cœur, qui ne cherchoit qu'une Séductrice. Mais comme son avantage égaloit sa vanité , je paiai chèrement ses faveurs. Quoique son Mari fut un des plus riches Seigneurs du Roïaume , elle étoit insatiable , & il falloit tous les jours lui faire quelque présent. Je m'épuisais , mes affaires se délabroient , & j'étois comme enforcé. Malgré tout le mépris que cette conduite m'inspiroit pour elle , je ne pouvois me guérir , & je l'aimois à la folie. Je j'allai voir un jour , après une absence qui avoit redoublé mes transports. Elle me fit un accueil si froid & si désobligéant que j'en fus acablé. Je la conjurai de m'en expliquer la raison. Elle me répondit , „que la dernière fois qu'elle avoit été à la Cour, „elle avoit vû à mon Epouse un Colier de Diamans , qui ne pouvoit venir que de moi ; qu'on ne faisoit de semblables présens „qu'à des personnes aimées ; qu'elle devoit donc se tenir pour

dit ,

dit, que je l'aimois moins que ma Femme, & que me voiant devenu si bon Mari, elle se feroit scrupule de troubler nôtre félicité conjugale. Je lui dis pour l'apaiser, qu'il n'y avoit point de preuves de mon Amour, que je ne fusse prêt de lui donner. Croiriez vous jusqu'où alla sa malice ? Elle eût l'impudence d'exiger de moi, que j'ôtasse ce Colier à ma Femme pour le lui donner. J'eus beau lui en offrir un autre qui vaudroit le double de celui là; elle vouloit avoir celui de ma Femme & point d'autre, parce que, disoit-elle, il y alloit de son honneur. Ne pouvant l'adoucir qu'à ce prix, j'allai chez moi, je volai le Bijou, & le donnai à ma Maitresse; lui faisant néanmoins promettre, qu'elle feroit en sorte que ma Femme ne le verroit jamais à son cou.

Trois jours après on vint m'avertir, que la Comtesse d'Aguilar s'étoit évanouïe dans l'Antichambre de la Reine & qu'elle s'étoit retirée en grand désordre chez la Comtesse de Pacheco, sa Mère. J'y courus aussi tôt, dans un éfroi, qui me fit comprendre que j'aimois plus cette vertueuse Epouse que je ne croïois. Imaginez vous ma confusion, quand j'eus appris de sa bouche la cause de son évanouissement. Elle avoit vû ses Diamans à la Comtesse d'Altemire. Je n'ignore pas, ajouta-t-elle, & personne ne peut ignorer de qui & de quelle manière cette Dame les a reçus. Je veux m'épargner le chagrin de recevoir à l'avenir de semblables afronts. Il faut pour cela que je me sépare de vous. Je ne saurois plus vivre pour vous être incommodé. Je vous abandonne à vous même. Vous n'aurez plus rien qui vous gêne. Livrez vous à vôtre penchant. Je déployai toute mon éloquence pour la ramener; je priai, je fis des protestations d'amendement; mais elle demeura inflexible; & me répondit; que puis que sa conduite passée n'avoit pû faire changer la mienne, elle n'espéroit plus rien de l'avenir. Six Mois après j'eus ordre de me rendre en Flandres à mon Régiment. Je fus ravi de cette occasion, qui m'éloignoit de Madrid; parce que la séparation de ma Femme m'avoit acablé. Depuis mon arrivée en ce País, je lui ai écrit trois à quatre fois, sans qu'elle ait daigné me faire réponse; & comme cela me fait croire qu'enfin sa fierté aura triomphé de sa tendresse, je vais mon train, & je trouve par tout des objets qui m'amusent. Comme vous pourrés en faire de même, dit le Comte d'Aguilar à Polidore, en finissant ses Avantures, & que nous ne manquerons pas d'intrigues en France, nous aurons réciproquement des Confidences à nous faire. L'Anglois le remercia de son Histoire, & promit d'en agir avec lui sans réserve.

On verra, le Mois prochain, les nouvelles Avantures qui arrivèrent

arivèrent à ces deux Seigneurs ; & nous donnerons alors la Conclusion de cette Histoire , dont le dénouement est très curieux. Le Tableau que l'on y trouvera de deux Dames infiniment vertueuses , mis en oposition avec celui des deux Maitresses du Comte d'Aguliar , fera connoître la prodigieuse différence que l'on doit mettre entre le Crime & la Vertu.



## T A B L E.

Nouv. Histor. & Pol.	Allemagne.	9
Pologne.		12
Russie.		14
Dannemarck.		17
France.		18
Grande Bretagne.		25
Pais Bas.		28
Espagne.		28
Italie.		30
Nouvelles Litteraires.	Question sur l'Humilité.	33
	Iteme. Dialogue sur la Médifance.	53
	Lettre de Mr. Christ, Médecin de Berne sur son Goute fuge.	62
	Lettre curieuse sur la Dissertation de Mr. Bianchi.	70
	Ode tirée du Cantique de Moïse.	79
	Vers Latins & François sur le Décalogue.	82
	Jugement sur une Religieuse, Epigramme.	83
	Comparaison tirée d'une Bougie.	83
	Les sept Sacreus du Pouffin, Epigramme.	84
	Conte en Vers.	84
	Fragmens Histor. & Liter. de la Ville & Canton de BERNE.	85
	Eloge du P. Roma, de Mr. Fontanini, & de Mr. Fabricius.	115
	Nouvelle Edition du Dictionnaire de Baile.	120
	Epigrammes de Melle R..... à l'Auteur du Madrigal de Mai.	121
	Explication des Enigmes de Mai.	122
	Logogriphe.	122
	Avis sur les Bains d'Yverdon.	123
	Continuation de l'Histoire de Polidore, d'Emilie, & du Comte d'Aguliar.	129

---

ERRATA. Journal de Mai p. 87. l. 18. Maladies auxquels, lisez auxquelles. P. 100. au bas de la page, on a fait Globules féminin, au lieu qu'il doit être du genre masculin.